

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

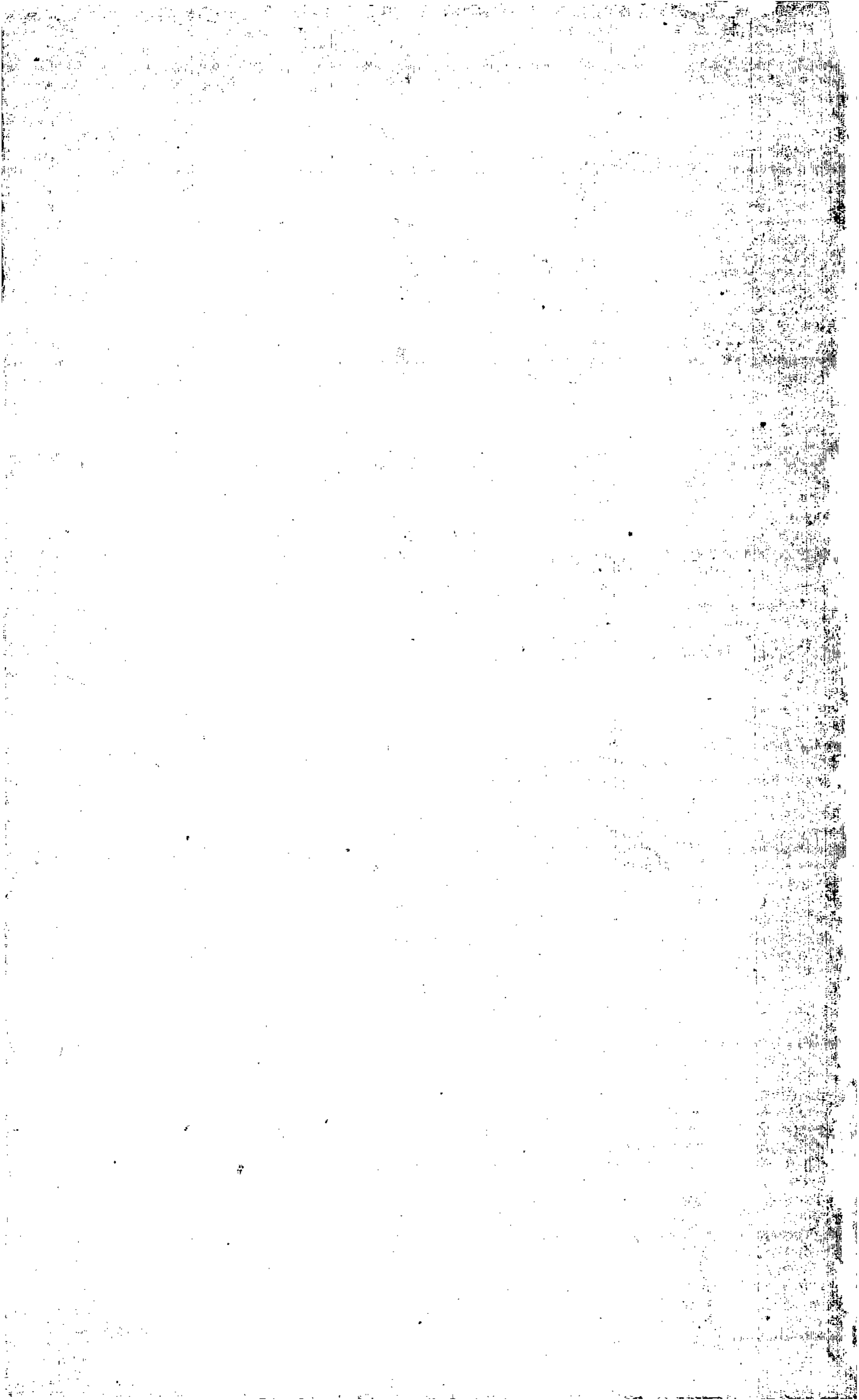
**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

~~INVENTAIRE~~  
~~72485~~

Z

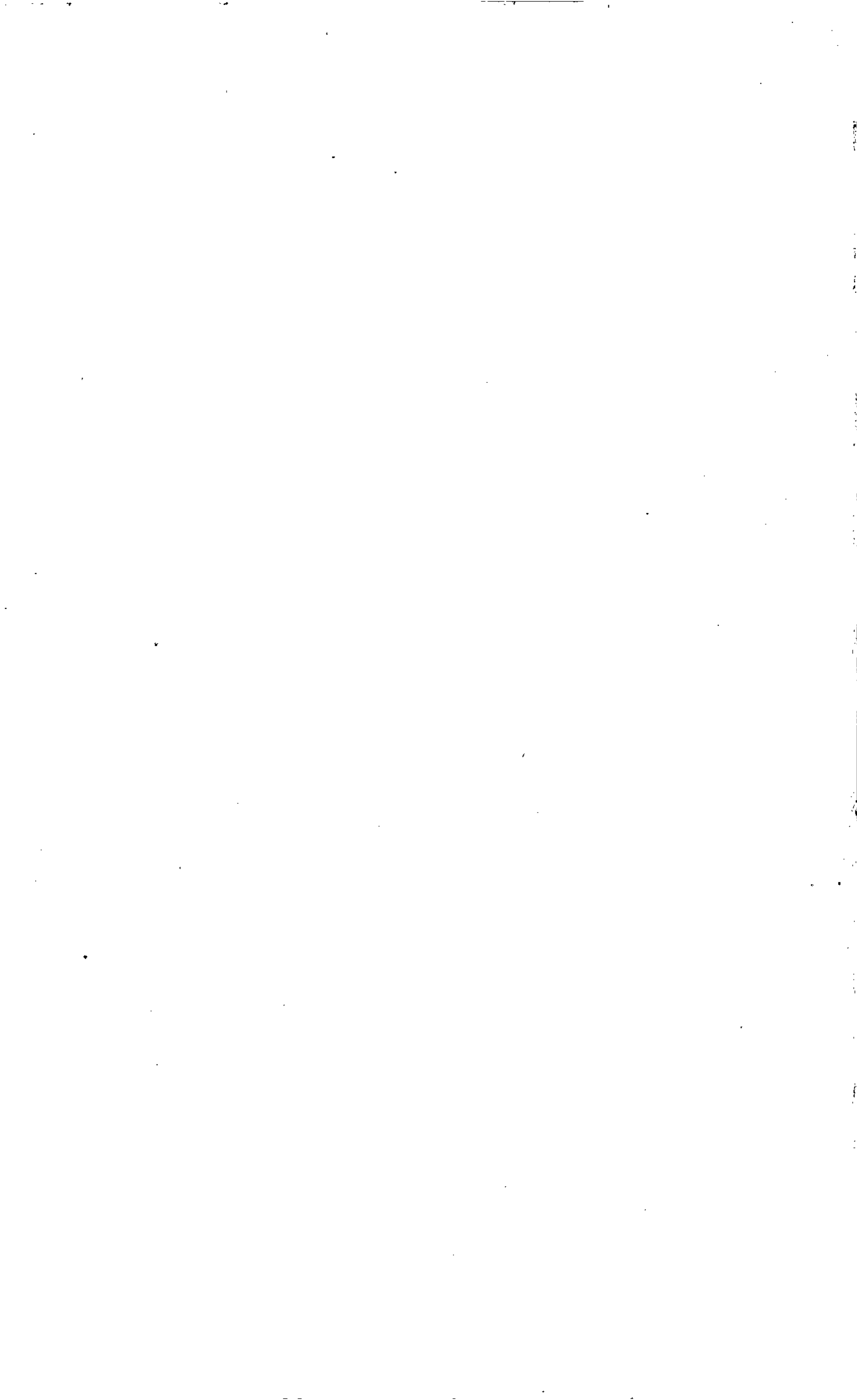
12491

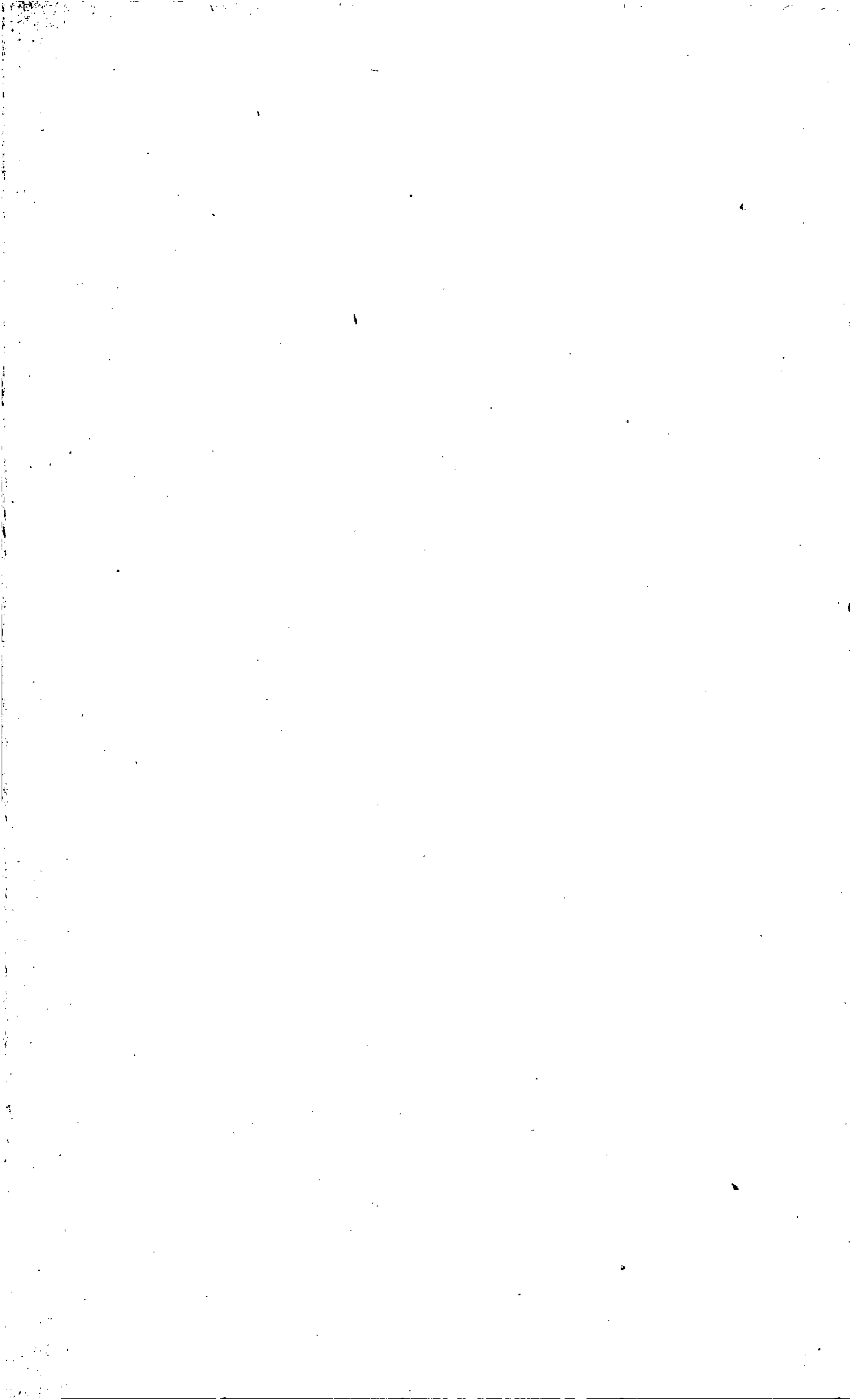


BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476301 4









**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX DE**  
**L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS**  
**DE ROUEN**  
**Pendant l'année 1920.**



## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

---

# PRÉCIS ANALYTIQUE

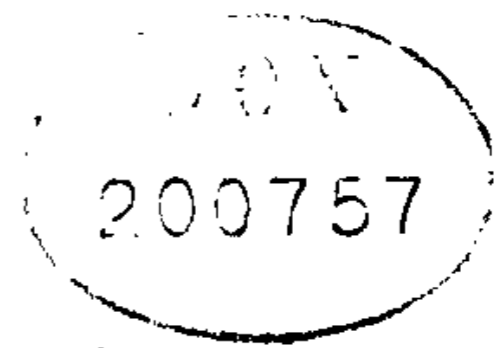
DES TRAVAUX DE

# L'ACADÉMIE



DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN



PENDANT L'ANNÉE 1920



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUCC<sup>r</sup>

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1921

*Rec. ju*  
*12391*



# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 1920, DANS LA SALLE DES TABLEAUX DU PALAIS DES CONSULS

---

Présidence du Commandant R. QUENEDEY, président.

---

Comme l'an passé, la séance annuelle de l'Académie s'est tenue dans le cadre harmonieux et grandiose de la Salle des Tableaux, au Palais-des-Consuls, le jeudi 23 décembre, à huit heures quarante-cinq du soir.

De nombreuses notabilités étaient présentes : MM. Lallemant, préfet de la Seine-Inférieure; les colonels Brenot et de Prémare; Bayoud, procureur de la République; Doliveux, inspecteur d'Académie; Bellet, proviseur du Lycée; Vernier, archiviste; Dubreuil, secrétaire de la Société de Géographie.

S'étaient excusés : MM. le général Lebrun et Tahon, procureur général; Frédéric Kopp, P.-L. Robert, Ch. Collier, Ed. Pelay.

Après que le Bureau et les invités eurent pris place devant une nombreuse assistance, la parole est donnée à M. Gensoul, Premier Président honoraire, pour la lecture de son discours

de réception. Le sujet, juridique comme il convient sous la plume d'un magistrat, constitue l'examen d'une thèse très actuelle : *La révolte des faits contre le Code civil.*

Le président, M. le commandant Quenedey, lui répond en traitant de la méthode : *Méthodes historiques, judiciaires et militaires.*

Deux rapports seulement complètent l'ordre du jour : le premier sur les prix Pellecat a été confié à M. Pierre Chirol, le second, englobant toutes les fondations charitables, constitue l'éloge de la Vertu, présenté par M. le bâtonnier Lehucher.

Les lauréats, de ces différents prix, nommés dans les rapports publiés plus loin, sont justement acclamés par l'assistance qui ne ménage pas ses applaudissements, notamment à M. Charles Deschamps, président de la « Grande Famille Rouennaise ».

La séance est levée à dix heures un quart.

---

# DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. GENSOUL

Premier Président honoraire

---

LA

RÉVOLTE DES FAITS CONTRE LE CODE

---

MESSIEURS,

C'est un très grand honneur, pour moi, qui ne suis point Normand, d'être introduit, deux fois au cours de la même année, dans ce magnifique hôtel de la rue Saint-Lô, d'abord en qualité de Président de la Société normande de Géographie et, aujourd'hui, comme membre de l'Académie de Rouen. Je vous suis profondément reconnaissant, en m'appelant à siéger parmi vous, de me donner ainsi, à titre définitif, le droit de cité dans cette ville de Rouen que j'habite depuis plus de douze ans, et où j'ai reçu, déjà, tant de précieux témoignages de sympathie.

Après mon élection à l'Académie, que j'ai apprise avec la plus grande satisfaction, je me suis bientôt préoccupé du choix du sujet de mon discours de réception. J'avais bien prononcé, au cours de ma longue carrière dans la Magistrature, des discours de rentrée, des discours d'installation, des réquisitoires en Cour d'Assises, mais toutes ces harangues judiciaires sont déjà bien loin de nous et, en tout cas, ne

ressemblent en rien au discours d'académicien que vous êtes en droit d'attendre de votre nouveau collègue.

Pour me conformer aux traditions de votre Compagnie, sans abandonner le genre de la harangue judiciaire, auquel j'étais accoutumé, j'avais pensé vous faire l'éloge d'un ancien Premier Président du Parlement de Normandie et, en rendant hommage à sa mémoire, de retracer, devant vous, quelques coutumes et usages de l'ancien Droit normand. Mais après réflexion, il m'a semblé préférable de laisser ce genre de travaux aux historiens, et certes nous n'en manquons pas, de très savants et de très compétents, dans notre Compagnie.

D'autre part, depuis la guerre, à tort ou à raison, notre esprit est de moins en moins porté vers les études du passé. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous voulons oublier tout ce qui est antérieur à 1914, mais, en vérité, les événements qui se succèdent dans le monde, avec une rapidité extraordinaire, nous absorbent tout entiers.

Les transformations économiques et sociales qui s'accomplissent journellement autour de nous, font aussi l'objet de nos très grandes préoccupations; si bien qu'en définitive, nous aimons par-dessus tout que l'on nous entretienne des questions actuelles, de celles dont la solution est de nature à exercer une grosse influence sur les destinées de notre Pays.

C'est pourquoi j'ai pensé vous être agréable en appelant, ce soir, votre attention sur les idées philosophiques et pratiques, toutes d'actualité, qui sont exposées, avec un très grand talent d'écrivain, dans un livre récent de M. Morin, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier. Cet ouvrage a pour titre : *La Révolte des faits contre le Code*. Il a fait l'objet d'une savante critique de notre ami Albert-Emile Sorel, qui m'a suggéré l'idée d'examiner, avec l'auteur, et en le suivant dans ses développements, la question de savoir si notre Code civil de 1804, le Code Napoléon, était bien en harmonie avec la situation économique et sociale actuelle.



La seule pensée de mettre en doute, ne serait-ce qu'un instant, les vertus du Code civil, de porter, sur lui, une main sacrilège, devrait me faire frémir ! Nous avons tous, en effet, été élevés à l'École de Droit, puis au Palais de Justice, dans la vénération du Code civil. Il nous apparaissait dans notre jeunesse, comme une œuvre de génie, inspirée par les plus grands philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution, rédigé par d'éminents jurisconsultes, sous la haute direction de Napoléon.

Il nous semblait que ce Code devait être considéré comme un livre sacré, révélant, pour les hommes de toutes les époques et de tous les pays le juste définitif. C'était, en réalité, l'évangile de J.-J. Rousseau, divisé en articles de code et destiné à régir les rapports des hommes entre eux, dans tous les temps.

La grande préoccupation des économistes, des grands philosophes de la Révolution, avait été, avant tout autre, d'affranchir l'homme, le citoyen français, de toutes les contraintes que lui imposait l'ancien régime. La division de la société en différentes classes, subordonnées les unes aux autres, l'incorporation forcée des artisans dans des associations religieuses et des corporations de métier, leur était odieuse.

La Révolution, au nom de la liberté humaine avait dissout tous les corps constitués, interdit, pour l'avenir, tous les groupements ; elle ne voulait respecter, dans la société, en face de l'Etat, que des individus isolés, indépendants, libres, constituant autant de souverainetés égales entre elles.

Le Code civil, s'inspirant de ces idées fondamentales, a créé ce que M. Morin appelle très justement « le Code de l'individu ». Nul ne peut être, à l'avenir, obligé par la volonté d'autrui, mais seulement par sa volonté personnelle, s'exprimant dans un contrat.

Le contrat intervenant entre deux individus, libres et indé-

pendants, constitue, désormais, la base de tout le droit privé. Les groupements, les associations entre plusieurs personnes sont interdits, les auteurs du Code, redoutant toujours le retour aux formations qui absorbaient l'individu, au point d'anéantir complètement, en lui, cette liberté individuelle qui est l'essence même de la personnalité humaine.

Dans le même esprit, pour préserver le citoyen, l'individu, de toute atteinte portée à sa liberté individuelle, le Code pénal interdisait et punissait les coalitions et les associations de plus vingt personnes.

Pendant longtemps, pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, ces idées paraissent intangibles. Le grand isolement de l'individu dans la société, son indépendance absolue, semblait être le fondement de toute idée de justice et de droit.

Cependant, à mesure que la société se transformait, que se créaient les grandes industries, les compagnies de transport sur terre et sur mer, que les rapprochements entre les différentes nations du monde s'accroissaient, il apparut que l'homme isolé, que l'homme du Code civil était singulièrement perdu dans cette société nouvelle. Il apparut surtout manifestement, que l'homme a un besoin instinctif de *solidarité*, qui le pousse, dans tous les temps et dans tous les pays, à se rapprocher de ses semblables, à se grouper en associations, pour défendre ses droits, pour assurer son existence et celle de sa famille, pour lutter contre les plus forts.

C'est alors que devient manifeste aux esprits clairvoyants, aux professeurs, aux économistes, l'erreur monumentale des auteurs du Code civil qui, au lieu de prévoir, dans la société nouvelle, issue de la Révolution, les transformations profondes qui allaient pousser les hommes vers les grands groupements, se sont efforcés, au contraire, d'enrayer ce mouvement, en isolant l'individu, en lui interdisant toute asso-

ciation avec ses semblables. Malgré ces interdictions, malgré les poursuites judiciaires contre les grévistes et les associations illicites, des coalitions et des associations se sont formées, de plus en plus nombreuses, particulièrement sous la Monarchie de juillet et au commencement du second Empire. Les contraintes du Code civil et du Code pénal étaient impuissantes à endiguer ces grands mouvements humains; c'était, comme le dit M. Morin : « la révolte des faits contre le Code ».

Cette révolte s'est manifestée, depuis quelques années, de façon violente; on peut dire que c'est la faillite du dogme individualiste de la Révolution. L'indépendance des individus, les uns à l'égard des autres tend de plus en plus à disparaître.

Dans le domaine de la famille et en matière de propriété les principes individualistes du Code ont déjà subi de nombreuses transformations, mais c'est particulièrement sur le terrain économique que le Code de l'individu a reçu de profondes atteintes.

La première brèche, dans l'œuvre de J.-J. Rousseau et des économistes, a été faite par la loi de 1864 qui supprimait le délit de coalition, autorisant par suite les grèves, et par la loi de 1884 qui proclamait la liberté des syndicats professionnels.

Dans l'intention de ses auteurs, la loi de 1884, sur les syndicats et les fédérations de syndicats, ne marquait nullement un retour vers le droit corporatif antérieur à 1789. Elle était présentée comme un corrolaire du principe fondamental de la Révolution : la liberté individuelle.

Au nom de cette liberté individuelle, la loi nouvelle proclamait le droit du travailleur de s'associer avec d'autres travailleurs. « Le droit d'un ouvrier », disait Waldeck-Rousseau, l'auteur de la loi de 1884, « qui ne veut pas

faire partie d'un syndicat est égal au droit de dix mille ouvriers qui veulent en faire partie ! »

Belles paroles assurément, mais qui montrent combien grandes étaient les illusions des auteurs de la loi sur les syndicats ! La loi de 1884 a été la grande porte ouverte pour sortir de l'individualisme du Code civil.

C'est surtout depuis la guerre que le conflit entre le Code civil et la réalité des faits est devenu grave. La substitution des groupements d'hommes, aux individus isolés, s'accroît de plus en plus. Il est bien rare, aujourd'hui, de rencontrer un homme, ancien combattant, ouvrier, employé ou patron n'appartenant à aucune association, à aucune œuvre, à aucun syndicat. Chacun, dans ces associations plus ou moins puissantes, aliène forcément une partie de sa liberté individuelle et souvent sa liberté tout entière,

Le droit d'un ouvrier de refuser de faire partie d'un syndicat est égal à celui de tous les autres de l'accepter ; c'est entendu. Mais, en fait, combien sont en mesure d'opposer ce refus et de vivre dans ce bel isolement que proclamait Waldeck-Rousseau ? Combien, en réalité, font usage de ce droit, qui devient de plus en plus un droit théorique, en attendant qu'il soit supprimé par une loi qui rendrait obligatoire l'incorporation de l'ouvrier dans les syndicats de métier. Déjà plusieurs propositions de loi tendant à l'incorporation obligatoire de l'ouvrier dans les syndicats professionnels ont été présentées ; d'excellents esprits défendent ces projets dont la réalisation donnerait, aux fédérations, plus de force, plus de cohésion et une situation quasi-officielle en face de l'Etat.

\*  
\*\*

Dans la situation qui est faite, à l'ouvrier, au sein des syndicats, où il est ainsi forcément incorporé, que devient, à

l'heure actuelle, son indépendance, son individualité ? Que reste-t-il de l'œuvre des économistes et des auteurs du Code civil ? Sommes-nous revenus à cet état de subordination, d'aliénation de la liberté individuelle que comportait l'introduction forcée des artisans dans les corporations de métier d'avant la Révolution ?

Je n'ai pas l'intention d'établir le parallèle entre les ouvriers d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. La comparaison serait intéressante à faire; elle soulèverait l'examen de questions très complexes et demanderait de longs développements. Entre l'ouvrier du XVIII<sup>e</sup> siècle et celui du XX<sup>e</sup> il y a de grandes différences politiques et sociales, mais, en ce qui concerne la liberté individuelle et l'auto-indépendance, j'estime que l'ouvrier de 1920 est dans un état de subordination aussi étroit vis-à-vis des meneurs du syndicat que l'était l'artisan, à la veille de la Révolution de 1789, à l'égard des patrons et chefs de corporation. La situation générale n'est évidemment plus la même à bien des points de vue, mais, en ce qui concerne la liberté individuelle et l'auto-indépendance de l'individu, nous constatons peu de changements.

L'ouvrier a changé de patrons, de maîtres et de formules. Soumis jadis aux règles sévères et surannées des corporations de métier, il est, aujourd'hui, obligé de se conformer à des règlements d'atelier, non moins rigoureux, de subir des contrats collectifs de travail auxquels il n'a pas collaboré. Il est enrégimenté et militarisé, quoi qu'il en dise, de façon bien plus stricte et plus dure que ses aïeux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ne suit plus comme ceux-ci la bannière de la corporation qui portait, dans ses plis, l'image vénérée du saint, patron du métier; mais il suit, souvent malgré lui, le drapeau rouge de la C. G. T.

Nous assistons bien à la faillite de l'individualisme, de

l'indépendance de l'ouvrier, pour lesquels nos pères avaient fait, en grande partie, la Révolution de 1789.

Il est facile d'expliquer comment, depuis 1884, s'est manifestée cette tendance des syndicats vers la souveraineté. Créés et mis au monde par la loi du 21 mars 1884, les syndicats ont, tout de suite, aspiré à dominer les ouvriers. C'était fatal. Ils se sont d'abord efforcés de supprimer le droit, pour les ouvriers, de rester étrangers aux syndicats au moyen de la mise à l'index des ouvriers non syndiqués. Il s'est trouvé néanmoins quelques ouvriers courageux qui ont protesté et saisi les tribunaux de leurs réclamations. Un arrêt de la Cour de Cassation est intervenu pour condamner un syndicat à des dommages-intérêts, au profit d'ouvriers, non syndiqués, mis à l'index.

On ne saurait trop approuver l'initiative prise dans cette circonstance par un groupe d'ouvriers non syndiqués. Ils ont triomphé devant la justice; c'est parfait. Mais en fait, cet exemple n'a pas été suivi et le résultat des poursuites, au point de vue de la situation générale, entre syndiqués et non syndiqués, a été purement négatif. Pour quelques ouvriers qui ont protesté, combien de milliers d'autres s'inclinent très bas et se soumettent ! En réalité, l'ouvrier seul, isolé, en face de meneurs du syndicat ne peut pas résister à la mise à l'index; il tombe fatalement dans les filets du syndicalisme et son beau droit individuel sombre avec lui.

Les syndicats ont trouvé une arme, aussi puissante que la mise à l'index, pour dominer les ouvriers et ramener ceux qui auraient encore quelques velléités de rester non syndiqués; je veux parler des contrats collectifs. Ces contrats collectifs sont une réglementation des conditions du travail, édictées, d'un commun accord, par un syndicat de patrons et un syndicat d'ouvriers. Dans cette organisation nouvelle, les ouvriers sont liés sans avoir été même consultés. Le syndicat décide, direc-

tement avec les patrons, de la réduction ou de l'augmentation des heures de travail, de la hausse ou de la baisse des salaires. L'ouvrier est bien obligé d'accepter, les yeux fermés, les conditions du travail qui lui sont ainsi imposées.

Le contrat collectif est une atteinte grave à l'indépendance de l'ouvrier ; il se rebelle contre notre conception de la liberté individuelle.

Nous venons d'examiner la situation qui est faite à l'ouvrier, au regard des syndicats professionnels, au point de vue de son indépendance. Il nous reste à rechercher dans quelle mesure il est en état de résister aux pressions que la Confédération générale du Travail exerce sur lui.

Après l'union des individus, dans les syndicats patronaux et ouvriers, l'histoire sociale contemporaine nous révèle l'union, le groupement de ces syndicats entre eux.

Il s'est formé de grandes associations de syndicats patronaux, notamment la Confédération générale de la Production, la C. G. P., mais elles sont relativement peu importantes et n'exercent, sur les patrons et ouvriers, qu'une influence limitée.

La Confédération général du Travail, la C. G. T., est la seule fédération vraiment puissante, disciplinée, dominant tous les syndicats ouvriers, exerçant sur tout le monde des travailleurs une action prépondérante, despotique et indiscutée.

Fondée en 1900, elle avait au début un programme essentiellement politique qui se résumait en une formule : la guerre des classes. Elle a évolué depuis cette époque. Le dernier Congrès de Lyon a précisé, dans une résolution désormais célèbre, la doctrine révolutionnaire de la C. G. T. M. Morin, dans son ouvrage, la résume en ces termes : « La C. G. T., « née de la lutte des classes, poursuit la disparition du « patronat et du salariat ; veut l'expropriation capitaliste ;

« demeure fidèle à l'action directe; préconise la grève générale et la nationalisation au profit des groupes collectifs ».

Il ne m'appartient ni de critiquer, ni de développer ce programme de la C. G. T. J'en ai dit assez pour marquer quelles sont ses tendances politiques et quels buts révolutionnaires elle poursuit ouvertement. Il me suffira de retenir, dans l'intérêt de ma thèse, que la mainmise violente et souveraine de la C. G. T. sur les syndicats enlève aux ouvriers le peu de personnalité qui leur restait encore et les réduit à l'état de poussière humaine.

Cette individualité, pleine de dignité et d'indépendance que les auteurs du Code civil avaient cru établir, à tout jamais, dans le monde des travailleurs, a définitivement disparu de notre horizon politique et social.

\*  
\*\*

Au système individualiste inauguré par le Code civil et les économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous voyons succéder la formation de groupements humains, de plus en plus nombreux, de plus en plus compacts. Ce mouvement déterminé par ce besoin instinctif de solidarité, inhérent à la nature humaine, paraît irrésistible.

Au lieu de le combattre, en vertu des grands principes individualistes de 1789, il paraît préférable de le suivre, de façon à le réglementer, à le diriger dans la voie du véritable progrès et de la défense de nos institutions nationales.

En quoi consistent exactement ces groupements? M. Morin les définit ainsi : « Il s'agit des groupements entre personnes  
« appartenant à la même profession, au même métier. Entre  
« ces membres d'une même profession il y a des besoins  
« similaires et avant tout un désir, un but commun : l'amélioration des conditions de la vie matérielle dans la pro-



« fession. La réalisation du but commun impose, rend nécessaire, entre les individus, la *solidarité*, c'est-à-dire un certain sacrifice des droits de chacun dans l'intérêt de tous ».

Cette définition me paraît très exacte si l'on ne considère que les groupements ouvriers au premier degré, c'est-à-dire les syndicats professionnels. Mais j'estime qu'il faut envisager la situation à un point de vue plus étendu et réglementer, dans l'avenir, non seulement les syndicats, mais les fédérations de syndicats, telles que la C. G. P. et la C. G. T., et tous les groupements d'hommes qui éprouveront le besoin de s'associer pour améliorer leur sort ou assurer le triomphe de leurs idées.

La classe ouvrière est assurément très digne d'intérêt, mais il ne faut pas perdre de vue, qu'en France, elle ne constitue qu'une infime minorité. C'est pourquoi les lois, sur les groupements, ne doivent pas être faites uniquement pour les ouvriers, mais indistinctement pour tous les citoyens français. L'une des tâches les plus considérables de la législature actuelle sera de réviser la loi de 1884, la loi Waldeck-Rousseau et de donner une charte nouvelle aux syndicats ouvriers et patronaux, ainsi qu'à tous les groupements humains qui voudront se fonder sur notre territoire. Une loi sur les syndicats et les unions de syndicats, constitue l'un des chapitres les plus importants du Code du travail, qu'il faut enfin méthodiquement élaborer.

Plusieurs projets de loi sont déjà déposés. Il ne m'appartient pas de les discuter dans cette étude rapide. Certains projets donneraient aux grandes fédérations, telles que la C. G. P. et la C. G. T., des pouvoirs considérables et en feraient, officiellement, de véritables états dans l'Etat.

Il faut compter sur le bon sens, l'esprit juridique et le patriotisme de nos représentants pour écarter de pareilles conceptions.

Mais en attendant que cette réglementation législative intervienne (ce qui pourra tarder encore longtemps), il est indispensable que, dès à présent, tous les Français, qu'ils soient ouvriers, bourgeois, paysans ou employés, soient bien pénétrés de la nécessité de se grouper entre eux. Il est indispensable, dans la société actuelle, que les citoyens de toutes classes fondent des associations pour affirmer leurs convictions, pour s'entr'aider, pour opposer une force de résistance aux groupements puissants qui veulent dominer les autres.

Mais pour obtenir ce résultat, pour former des associations puissantes, il est essentiel qu'il existe entre les individus d'une même classe, ce lien de *solidarité* dont nous parlions tout à l'heure. Il faut que chacun de nous soit disposé à faire un certain sacrifice de ses droits et de sa liberté, dans l'intérêt de tous. Il faut avoir le courage de faire abandon d'une partie de ses prérogatives, de son bien-être, de cet individualisme que nous confondons souvent volontiers avec l'égoïsme.

Si les membres des syndicats ouvriers abandonnent avec une trop grande facilité, au meneurs de la C. G. T., leur liberté d'action tout entière et deviennent, entre leurs mains, des instruments dociles et sans volonté, dans d'autres milieux au contraire, on se heurte à des résistances, à une force d'inertie qui a principalement sa source dans une fausse conception de la *solidarité* humaine. Sous prétexte de conserver son entière indépendance et sa liberté on refuse de s'associer aux groupements qui ont pour but d'opposer une barrière aux entreprises des groupements révolutionnaires, et de sauvegarder les intérêts généraux de la Nation.

Si je signale, avec autant d'insistance, cette fâcheuse tendance qui se manifeste dans les milieux bourgeois, c'est qu'en ma qualité de Président de l'Union civique de Rouen, je

suis appelé journellement à le constater. Les personnes les mieux qualifiées pour entrer dans nos rangs, nous opposent souvent des refus qui s'expliquent uniquement par le désir de ne pas s'engager, de réserver sa liberté, d'attendre les événements.

Les unions civiques, vous le savez, ont en première ligne pour but de paralyser toute tentative de grève générale; nous ne sommes pas des briseurs de grèves particulières; nous n'intervenons que pour assurer les services publics; nous combattons uniquement les efforts des révolutionnaires, bolchevistes, cégétistes ou autres qui menacent la société et poussent à l'anarchie.

Dans toute l'Europe les unions civiques sont admirablement organisées. En France nous commençons à peine, et nous nous heurtons, il faut bien le dire, à l'inertie, au mauvais vouloir des personnes qui manifestement devraient faire partie de nos groupements.

Récemment, un groupe de jeunes Rouennais répondait à mon appel par un refus. Tout en approuvant le but poursuivi par l'Union civique, ils voulaient, avant tout, disaient-ils, conserver leur pleine et entière indépendance! Ils admettaient, le cas échéant, la possibilité d'une action concertée avec celle des Pouvoirs publics et même avec celle de l'Union civique, mais ils se refusaient à entrer dans les rangs de cette dernière, de peur *d'aliéner leur liberté!*

Cette réponse, que je voudrais pouvoir vous lire en entier, est vraiment typique: elle met merveilleusement en lumière ce défaut de solidarité et d'entente que l'on constate dans les milieux bourgeois.

Ce qui se passe dans les unions civiques, se passe également dans les groupements similaires. Nous voyons bien où est le devoir, nous sommes, en principe, prêts à l'accomplir, mais à condition que cela ne dérange en rien nos habitudes

de bien-être et de tranquillité. C'est ainsi que, dans tous les temps, les hommes d'ordre et de devoir se sont laissé dominer et subjugué par d'autres groupes plus entreprenants et mieux organisés pour la lutte.

J'ai cependant, et malgré tout, confiance dans l'avenir. J'ai la conviction profonde qu'après les grands événements qui ont bouleversé le monde, chacun de nous aura conscience de sa responsabilité personnelle et saura prendre des décisions énergiques. J'ai le plus ferme espoir qu'il se formera de grands groupements de citoyens, qui arriveront, sinon à s'entendre complètement, du moins à équilibrer leurs forces et qui travailleront, chacun dans des voies différentes, à la pacification des esprits et à la gloire de la France.

---

# RÉPONSE

AU

## DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GENSOUL

Par M. le Commandant QUENEDEY  
Président

---

LES MÉTHODES HISTORIQUE, JUDICIAIRE ET MILITAIRE

---

MONSIEUR,

Il est bien vrai que la vie soit faite de souvenirs et de contrastes. En vous recevant ici dans notre Compagnie, je sens ma pensée se reporter au jour où, en 1913, j'ai été moi-même reçu par notre Président d'alors, M. Homais, homme d'une haute culture, esprit d'une finesse et d'une distinction incomparables, dont je ne puis évoquer le souvenir sans mélancolie et sans regrets. Ce jour-là, j'ai contracté une dette envers le Barreau : c'était la robe qui recevait l'épée. Cette dette, je suis heureux de l'acquitter envers la magistrature : aujourd'hui c'est l'épée qui reçoit la robe.

Au demeurant, il existe entre nous un certain lien de confraternité. Je ne puis me défendre de rappeler que j'ai moi-même rempli successivement toutes les fonctions de la justice militaire. Mais, si j'ai été un peu magistrat, n'avez-vous pas été vous-même soldat ? Aussi est-il naturel que toute la sympathie du chef de bataillon de 1916 aille au lieutenant de 1870 qui, à l'armée du Nord, a vaillamment fait son devoir.

C'est donc de grand cœur que j'applaudis au choix qu'a fait notre Compagnie en vous admettant parmi nous. Ce choix devait naturellement se porter sur le Premier Président honoraire de la Cour de Rouen, ancien Procureur général et Président de la Société normande de Géographie; mais j'ose dire qu'il s'adresse surtout à votre personnalité.

Il s'adresse d'abord au magistrat averti et consciencieux qui, sans se contenter d'appliquer purement et simplement la loi, a constamment cherché à la soumettre à la critique. La caractéristique de vos travaux juridiques a été d'étudier dans quelle mesure la législation s'était trouvée adaptée au milieu auquel elle devait s'appliquer et de montrer quels avaient été les effets de sa mise en pratique. Aujourd'hui, vous avez fait ressortir, avec un sens critique très sûr, le défaut d'harmonie existant entre le Code civil de 1804 et les conditions économiques et sociales actuelles.

Qu'il me soit permis de saluer aussi en vous l'homme d'action qui, après avoir rempli pendant de longues années ses devoirs de magistrat, se consacre avec dévouement à de nombreuses œuvres d'intérêt public. Vous savez qu'aujourd'hui plus que jamais la loi générale est l'action, et ce principe, que vous avez exposé dans votre discours avec une conviction si ardente, vous l'appliquez vous-même à un haut degré. Recevez-en mes sincères félicitations. Ce sont celles d'un soldat qui, par profession, sait apprécier le dévouement et l'activité.

\*  
\*\*

Des deux côtés que présente la question judiciaire, vous avez envisagé le premier, qui vise la détermination des devoirs et des droits de l'homme; c'est le côté légal. Je vous répondrai en parlant du second, qui a trait à la reconstitution des faits motivant l'application de la loi; c'est la partie

méthodique. Mais, en étudiant la méthode mise en œuvre, je me propose de faire ressortir les rapports existant entre elle et les méthodes voisines pratiquées par les sciences historique et militaire. Quelque étrange que cela puisse paraître à première vue, ces rapports sont non seulement réels, mais encore singulièrement étroits. Ils dérivent en effet de la parenté nécessaire entre méthodes ayant comme caractère commun la poursuite de la connaissance des faits réels et la recherche de la vérité.

Et c'est là sans contredit une recherche difficile. Perpétuellement fugitive, la vérité se dérobe sans cesse à nos investigations; elle s'enveloppe d'une nuée épaisse qui s'accroît avec le temps. Parfois nous parvenons à percer sur un point le brouillard qui la voile; mais bien souvent nous n'avons pour nous éclairer que l'observation indirecte résultant de témoignages plus ou moins entachés d'erreurs. Et l'on peut compter les cas où nous réussissons à la contempler dans son intégrale perfection.

Deux conditions régissent l'acquisition de la connaissance: la difficulté de connaître et le défaut de cohésion des faits de détail connus. De ces deux conditions découlent les deux parties essentielles de la méthode: recherche et détermination des faits particuliers, puis groupement de ces faits et construction d'ensemble. De la dualité dans les manières de pratiquer les recherches, selon que nous pouvons observer nous-mêmes ou que nous devons recourir aux témoignages de l'observation d'autrui, résulte la distinction entre les deux modes: l'observation directe, qui caractérise les sciences dites d'observation, et l'observation indirecte, d'où relèvent les sciences historiques et qui, dans son expression la plus complète, se traduit par les documents écrits et les témoignages verbaux.

C'est la méthode historique, telle qu'elle s'est constituée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui doit logiquement servir de base et

de point de départ. C'est là, en effet, qu'en raison de la nature des sources utilisées, la critique prend son maximum de développement. Cette méthode possède d'ailleurs des caractères qui lui sont propres. A part certains cas spéciaux d'histoire moderne, où elle se rapproche singulièrement de la science militaire, elle étudie des faits anciens au sujet desquels elle ne dispose que de documents écrits et parfois de rares vestiges matériels. D'autre part, elle est essentiellement spéculative et son utilité pratique n'apparaît pas comme immédiate. L'historien, dans son cabinet ou dans les dépôts d'archives, étudie à loisir les documents qui forment les sources de son travail; il scrute les vieux parchemins et dans leurs écritures originales il s'attarde à respirer l'âme du passé et à en animer la poussière. Il peut rêver, le dos au feu, aux épopées anciennes. Rien ne le presse : les situations qu'il étudie ne sauraient changer. Bien plus, il lui faut parfois des années pour recueillir, au prix d'un labeur régulier et tenace, les données qui lui permettront d'édifier les points d'histoire. Encore ces points se bornent-ils le plus souvent à des faits grossiers et généraux. Ainsi, la méthode historique nous apparaît avec les caractères suivants : ancienneté des faits, se traduisant par la seule existence de documents écrits, côté spéculatif de l'étude, temps non limité à y consacrer.

La méthode judiciaire s'applique dans des conditions notablement différentes. Opérant sur des faits récents, elle dispose non seulement de documents écrits, mais encore de témoignages verbaux et même de traces matérielles laissées par les faits. Par ailleurs, elle revêt un caractère nettement utilitaire, car son objet, essentiellement positif, consiste à déterminer les droits de chacun et à prononcer sur la manière dont ils doivent s'exercer. Enfin, le magistrat n'a pas le loisir de pratiquer, comme l'historien, le travail de longue durée : non seulement les intérêts en jeu réclament des solutions ra-



pides, mais encore, au point de vue de la méthode elle-même, plus un fait est ancien, et plus il est difficile de l'élucider. Ainsi donc, à la condition libre de l'historien, qui travaille en artiste, s'oppose la situation assujettie du magistrat, astreint à un travail d'affaires.

La progression s'accroît encore avec la méthode militaire. Cette dernière s'applique à des faits actuels et tend à déterminer une situation future, bien que prochaine. Il s'agit en effet d'établir l'état matériel et moral aussi exact que possible des belligérants et d'en prévoir les conséquences; de découvrir, par exemple, les dispositions d'une attaque en cours de préparation. Or, la situation est perpétuellement en voie de transformation; d'où la nécessité de procéder avec rapidité et de ne se baser que sur des renseignements récents. On conçoit qu'en raison des conditions dans lesquelles s'exerce cette méthode les moyens d'information puissent être nombreux : documents écrits, témoignages verbaux, observation directe. Il faut d'ailleurs qu'ils le soient. Le caractère d'utilité qui se montrait déjà dans la méthode judiciaire, devient, ici, de l'urgence. C'est la vie même du pays qui est en jeu. La question qui se pose est d'être ou de ne pas être, condition terrible qui doit provoquer la mise en œuvre de toutes les forces et de tous les moyens d'action. Cette pression de la nécessité, le militaire est d'ailleurs plus que tout autre en situation de la ressentir. Vivant au milieu de l'ouragan de destruction qui, autour de lui, bouleverse la nature et balaie les hommes, menacé lui-même à chaque seconde dans sa propre existence, il est vraiment placé dans un milieu où s'impose impérieusement l'obligation de voir juste et vite. Quel contraste entre la position de l'historien et celle du soldat ! Et pourtant que de points communs dans les méthodes qu'ils utilisent !

En résumé, l'historien étudie des questions d'un ordre spé-

culatif, ne dispose guère que de documents écrits, mais reste libre de réaliser ses fins dans un temps non limité. Le magistrat travaille dans un but utilitaire, met en œuvre non seulement des documents écrits, mais surtout des témoignages verbaux et fait aussi porter ses observations sur les traces matérielles laissées par les faits; il est tenu d'agir sans délai. L'action du soldat s'exerce dans un domaine d'impérieuse nécessité. Ses sources sont les documents écrits et les témoignages verbaux, mais surtout l'observation directe des faits particuliers. Elle doit tendre à opérer avec une extrême rapidité, voisine de l'action instantanée.

Tels sont les caractères de ces trois méthodes étroitement reliées entre elles et parmi lesquelles la méthode judiciaire tient une place intermédiaire. Ces caractères ont leur importance, car ils déterminent non seulement leurs points communs, mais encore leurs diverses modalités.

\*  
\*\*

Considérons maintenant les éléments de la méthode générale et leur application dans les méthodes particulières. Suivant la division précédemment établie, j'envisagerai successivement les documents écrits, les témoignages verbaux et l'observation directe, puis la détermination des faits particuliers et des faits d'ensemble.

C'est le document écrit qui constitue la source d'information la plus indirecte, et par suite celle qu'il y a lieu de contrôler de plus près. Aussi, provoque-t-il le développement des opérations de la critique dans toute leur ampleur. C'est donc en l'examinant qu'on saisit la méthode sous sa forme la plus complète.

Un document ne saurait être utilisé que dans la mesure où l'on peut le connaître, le comprendre et en apprécier la valeur. Force est donc de le soumettre à un certain nombre

d'opérations appelées la critique. C'est là le triomphe des érudits.

En premier lieu, il importe de reconstituer le texte vrai, lorsqu'on n'en possède qu'une copie ou qu'une reproduction plus ou moins fidèle. C'est l'affaire de la critique de restitution. Cette dernière est spéciale à la méthode historique, qui s'applique à des documents anciens se rapportant souvent à des textes antérieurs. Si elle n'a pas à s'exercer dans la méthode judiciaire, où les documents sont généralement des originaux, son influence apparaît toutefois dans les pièces de procédure, par lesquelles on transforme les témoignages verbaux en documents écrits; elle se traduit par la préoccupation de leur donner toutes les garanties possibles d'authenticité. C'est elle qui inspire cette rigueur de la forme dont la violation entraîne des cas de nullité. La critique de restitution disparaît dans la méthode militaire qui s'exerce soit sur des rapports, soit sur des documents saisis.

La critique de provenance, qui entre ensuite en jeu, a pour but de déterminer la date, le lieu et l'auteur ou l'origine du document. Elle fournit ainsi les éléments qui serviront de base aux opérations ultérieures de la critique. Elle donne également les moyens d'assigner au document la place qu'il doit avoir dans le temps et dans le lieu et par suite de savoir quand et où les faits se sont passés et comment il convient de les classer. Qu'il s'agisse d'histoire, de justice ou de questions militaires, la nécessité est ici toujours la même. Sans dates, il n'y a pas d'histoire. La reconstitution d'un crime ou d'un délit s'appuie sur l'enchaînement d'une série de faits successifs. Enfin, un rapport de renseignements sans indication de date ou de lieu est pratiquement inutilisable; aussi les règlements militaires soulignent-ils l'importance de cette nécessité en édictant des prescriptions formelles.

Mais ce n'est pas tout, de posséder une pièce authentique

et datée; il faut encore en déterminer le sens et en apprécier la valeur. C'est là l'objet de la critique interne qui comprend l'interprétation et l'appréciation. Nous atteignons là des principes d'une généralité telle que les variations de leur application dans les méthodes particulières ne comportent guère que des nuances.

On conçoit aisément que l'interprétation trouve dans la méthode historique son plus grand développement : les écritures anciennes ne sont pas toujours d'une lecture certaine, témoin la confusion qui existe entre les lettres à jambages. Les abréviations sont parfois incorrectes. La langue diffère fréquemment de la langue actuelle. Enfin, les habitudes particulières de langage, qui attribuent à certaines expressions une signification spéciale, demandent à être connues et pénétrées si l'on veut être sûr du sens réel de la rédaction. Si la plupart de ces problèmes ne se posent pas dans la méthode judiciaire, le dernier subsiste dans toute son intégrité : le magistrat soucieux de saisir le sens exact des témoignages ne doit pas se borner à prendre les termes dans leur acception normale; il est dans l'obligation de rechercher la vraie signification que leur attribue la pensée dont ils sont l'expression. Si nous passons à la méthode militaire, nous y trouvons deux sortes de documents : les ordres et les rapports, d'une part, et les pièces saisies, de l'autre. L'importance de cette question de compréhension y apparaît comme si grande que les règlements, justement préoccupés de la rédaction, la traitent d'une manière particulièrement circonstanciée, posant en principe qu'elle doit être claire, précise et concise, expliquant ces mêmes expressions et donnant la clef de la langue militaire par toute une série de définitions. Quant aux documents saisis, ils présentent ce caractère d'être, en grand nombre tout au moins, écrits en langue étrangère et certains même cryptographiés, c'est-à-dire chiffrés, et de nécessiter ainsi la mise en action de spécialistes.

Il reste à déterminer la valeur du document. Si dans l'observation directe nous avons à prendre des précautions souvent minutieuses pour que nos opérations soient correctes, de quelle défiance ne devons-nous pas être animés quand il nous faut recourir à l'observation d'autrui ! L'auteur est-il dans le cas de s'être trompé ? N'a-t-il pas cherché à nous tromper ? Tels sont les deux points que cherche à élucider la critique d'appréciation et que l'on désigne habituellement sous le nom de critique d'exactitude et de sincérité. Je ne saurais entrer ici dans le détail des procédés employés. Mais il importe de signaler combien l'érudition historique s'attache à résoudre ce double problème. Dans la méthode judiciaire cette question est capitale pour l'établissement de la vérité et son urgence au point de vue militaire est telle, qu'ici encore nous trouvons dans les règlements des indications détaillées, prescrivant notamment de distinguer dans les rapports ce qui a été vu de ce qui a été appris par ouï-dire et, plus généralement, de préciser toutes les sources d'information.

A côté du document écrit se classe le témoignage verbal. Il fait entièrement défaut à la méthode historique en raison de l'ancienneté des faits qu'elle étudie. Par contre, c'est dans la méthode judiciaire qu'il trouve sa plus vivante expression ; il lui fournit, en effet, au moins en ce qui concerne les questions pénales, la plus grosse partie de ses matériaux. Qu'est-ce que le témoignage, sinon la relation verbale d'une observation indirecte, où se trouve supprimé l'intermédiaire du document écrit ? Aussi la critique s'applique-t-elle encore ici, mais avec des réductions motivées par cette suppression. C'est ainsi que la critique de restitution disparaît comme n'ayant plus de raison d'être. La critique de provenance, amoindrie, persiste dans l'examen de la personnalité du témoin. Quant à la critique d'exactitude et de sincérité, elle

est le fanal qui sert de guide à la conduite des interrogatoires et le crible auquel doit passer toute déposition; il faut remarquer, d'ailleurs, que les interrogatoires eux-mêmes fournissent de puissants moyens de contrôle. Dans la méthode militaire, le témoignage a aussi sa place; les règles qui en régissent l'emploi doivent être suivies toutes les fois qu'il s'agit de recueillir des comptes rendus oraux ou d'interroger des prisonniers.

Si nous descendons d'un degré, nous sortons du domaine de l'observation indirecte pour entrer dans celui de l'observation directe ou, plus simplement, de l'observation. Jusqu'ici, tout au moins, ce mode d'investigation n'était guère usité en histoire, soit que les vestiges matériels laissés par les faits anciens aient été, dans l'état actuel de la science, jugés trop peu importants pour mériter d'être étudiés, soit que les historiens, spécialisés dans le travail des textes, aient hésité à en sortir. Il apparaît nettement dans les questions judiciaires avec les constatations légales, pour se développer avec une formidable ampleur dans la méthode militaire. Tout, dans cette méthode, est dominé par l'observation. Les documents écrits, résultats de constatations immédiates et immédiatement contrôlables, y perdent même en grande partie leur caractère indirect.

Pour que l'observation permette de réaliser une connaissance suffisamment exacte de la vérité, il faut qu'elle soit complète, c'est-à-dire qu'elle vise le plus grand nombre possible de faits; rapide, de manière à porter sur les mêmes faits; détaillée, afin d'être aussi parfaite que possible. Ces conditions se montrent déjà nécessaires à l'application de la méthode judiciaire qui, s'exerçant sur un petit nombre de faits matériels, ne doit en négliger aucun. Elles prennent une importance considérable dans la méthode militaire, en raison

de l'urgence qui la presse et de l'obligation où elle se trouve d'opérer dans un domaine immense et d'une manière instantanée. Aussi cette méthode développe-t-elle de gigantesques moyens d'action. Elle opère partout, d'un bout à l'autre des fronts, par les sentinelles, les vigies, les observateurs de toute espèce; par voie aérienne, au moyen des avions et des divers appareils d'aérostation; de vive force, par les reconnaissances et les coups de main. Elle met en œuvre tous les procédés : les pièces d'uniformes renseignent sur les corps adverses engagés en face des troupes et le son même permet de déterminer les emplacements d'artillerie.

Des lois de l'observation passons aux règles auxquelles doit obéir l'observateur. Nous y retrouvons les conditions de sincérité et d'exactitude dans lesquelles nous avons déjà vu s'exercer la critique d'appréciation. Tout parti-pris fausse l'observation, dénaturant les constatations judiciaires et faisant souvent, en matière militaire, voir l'ennemi où il n'est pas. La condition d'exactitude se traduit par la nécessité pour l'observateur de posséder l'habileté technique et de disposer d'appareils justes et précis, d'être attentif, de bien se placer pour observer et de procéder à l'enregistrement immédiat et correct de ses constatations. Elle a provoqué des perfectionnements issus des progrès scientifiques. Dans la méthode judiciaire on a pu ainsi obtenir, grâce aux procédés de M. Bertillon, des identifications surprenantes. Dans le domaine militaire, l'importance de cette question est mise en lumière par le développement que lui donnent les prescriptions réglementaires.

Il est curieux de constater que la méthode militaire dépasse même l'observation et va jusqu'à l'expérimentation. Les opérations effectuées en vue de forcer l'ennemi à montrer ses dispositions et à révéler ses intentions sont de véritables expé-

riences dans le sens scientifique du mot et dans l'ordre d'idées défini par Claude Bernard.

Si l'examen des éléments de l'observation, soit directe, soit indirecte, nous conduit à constater des variantes dans les différentes méthodes, la détermination des faits eux-mêmes présente un caractère frappant de généralité. Elle s'applique aux faits particuliers, d'abord, aux faits généraux, ensuite, et s'obtient par l'application de deux principes fondamentaux, qu'on peut qualifier d'universels, les principes de concordance et de continuité.

L'observation directe permet souvent d'atteindre les faits les plus élémentaires. Il n'en est généralement pas de même de l'observation indirecte, qui ne nous les montre qu'au travers de témoignages écrits ou verbaux. En raison de l'incertitude qui règne presque toujours sur la valeur des affirmations exprimées par ces témoignages, on ne peut être assuré de la réalité du fait entrevu que si ce fait résulte de plusieurs affirmations différentes. C'est ce principe fondamental que, dans une étude récente, j'ai appelé le principe de concordance. Partout nous en trouvons l'application. Il est à la base de l'histoire et de l'archéologie et prend, en justice, une importance singulière avec le fameux adage : *Testis unus, testis nullus*. Encore faut-il peser la valeur respective des diverses affirmations. C'est l'affaire de la critique, qui intervient ici par ses résultats.

La science ne se borne pas à la connaissance des faits particuliers : elle vise aussi et surtout les faits généraux. L'historien, en s'attachant aux questions d'évolution, le magistrat, en reconstituant la genèse et la perpétration d'un crime, le chef d'armée, en éclaircissant une situation de guerre, cherchent à dégager le caractère général d'un ensemble de faits de détail. Ils sont ainsi conduits à classer les faits dans



le temps, dans le lieu ou d'après leur nature en les groupant par séries. Ces séries, on doit chercher à les rendre continues. A titre d'exemple, on sait qu'en matière judiciaire une lacune dans l'instruction constitue souvent une fissure susceptible de faire craquer tout l'édifice. C'est, en effet, d'un enchaînement bien établi que ressort, en raison du principe de continuité, la relation entre le fait initial et le fait final et, à un point de vue plus élevé, le caractère de l'ensemble.

\*  
\*\*

L'esprit humain ne se contente pas des résultats que procure une étude même détaillée. Il tend toujours à en dégager les notions générales et la philosophie. Dans cet ordre d'idées, l'examen des méthodes fait ressortir entre elles à la fois des différences et des points communs.

Les différences résultent de ce que les sources utilisées varient dans leur nature, leur valeur et leur quantité. Or, l'emploi de ces sources est singulièrement influencé par les caractères particuliers aux méthodes. Ces caractères, nous les avons vu s'accroître de plus en plus, de la méthode historique à la méthode judiciaire et à la méthode militaire, dans le sens de l'utilité et de l'urgence, ainsi que dans le sens de la moindre ancienneté des faits. La croissance en valeur et en nombre des moyens utilisables en est la conséquence logique. Mais les méthodes tendent, comme de juste, à employer le meilleur mode d'investigation et à lui donner tout le développement qu'il est susceptible de prendre et que la situation impose. C'est ainsi que le document écrit caractérise plus spécialement l'histoire, le témoignage verbal, la justice et l'observation, la science militaire. Les trois sciences, étroitement liées, gravitent autour des deux pôles de l'observation indirecte et de l'observation directe. Cette

dernière, nulle au début, croît jusqu'à prendre une importance considérable et donne même naissance à l'expérimentation, qui apparaît dans la méthode militaire. *Natura non facit saltus*. De même, les méthodes se suivent et s'enchaînent, et dans leur transformation progressive se manifeste une des grandes lois universelles, celle de la continuité.

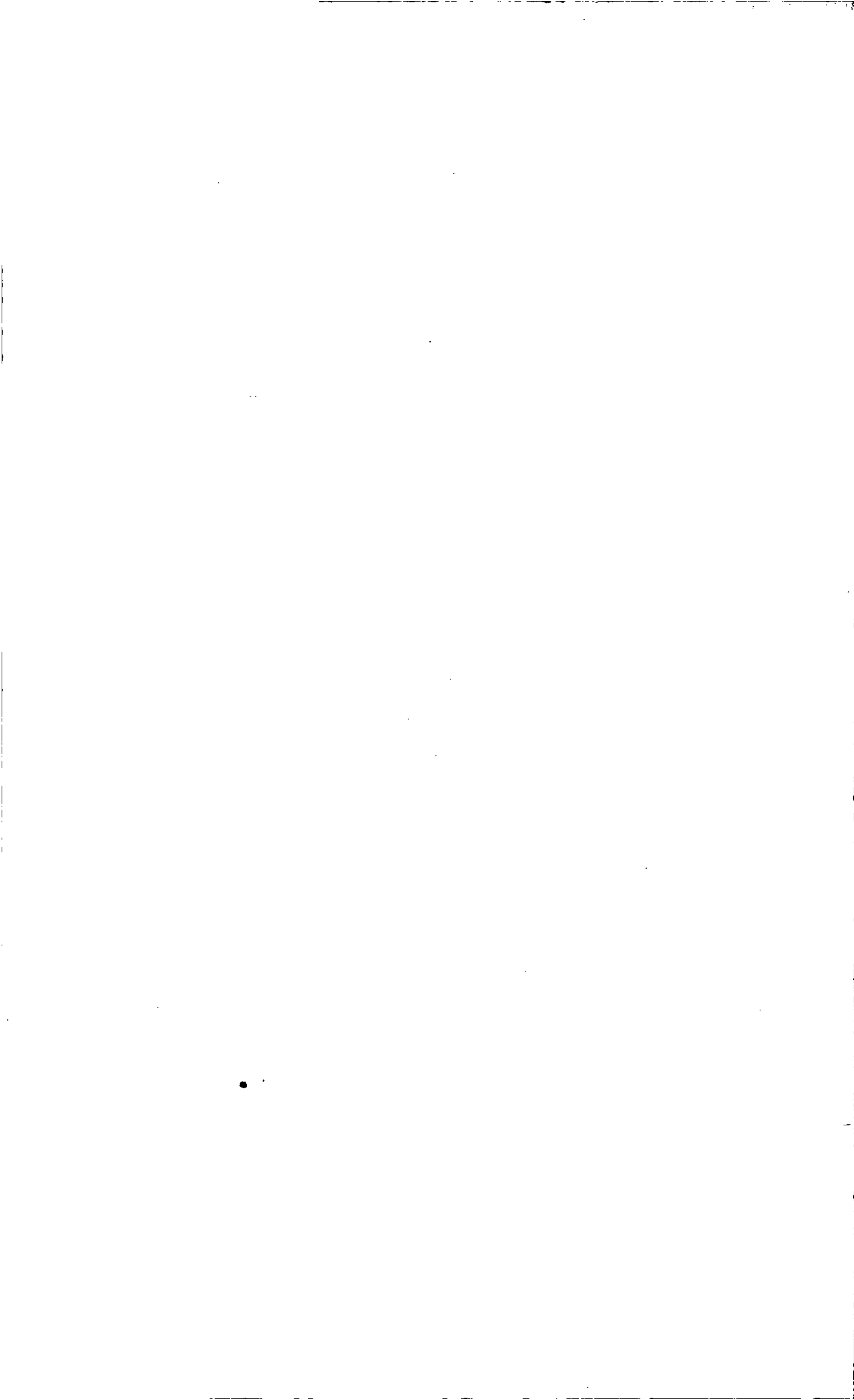
Si les méthodes considérées présentent des différences, elles offrent par contre des similitudes frappantes. En ce qui concerne les sources, toutes utilisent, bien qu'à des degrés divers, l'observation indirecte. Dans la détermination des faits, soit particuliers, soit généraux, les principes directeurs et leurs modes d'application sont identiques. En raison de leur étroite parenté, les méthodes ont donc tout intérêt à se connaître et peuvent gagner beaucoup à s'étudier mutuellement.

En effet, chacune d'elles a ses règles ou, pour mieux dire, son code établi en vue de ses besoins particuliers. En raison de l'importance croissante du caractère utilitaire dans la série qu'elles forment, c'est aux deux bouts de la chaîne que nous voyons les principes et l'application trouver leur expression la plus saisissante. Si les règlements militaires, en dépit de leur nom vulgaire de « théories », fournissent des règles pratiques d'application qui méritent d'être méditées, c'est la méthode historique qui, par suite de son caractère spéculatif, donne, dans toute leur généralité, les principes fondamentaux ; à ce titre, elle constitue une base commune à toutes les méthodes.

En définitive, il y a non pas des méthodes, mais bien une méthode, avec des procédés variables. Une fois de plus, nous sommes ramenés à l'unité et nous devons admirer cette loi constante qui, dans toutes les branches de la science, nous conduit invariablement, par une gradation progressive et un enchaînement continu, au principe originel d'où dérivent les formes en apparence multiples de la science. Loi remarquable,

qui nous montre l'entendement humain, aussi bien que les forces de la nature, assujetti à une discipline d'un caractère essentiellement général. Loi révélatrice, qui, par cette évocation du principe générateur, trahit l'existence d'une Direction suprême, embrassant l'universalité de la connaissance, unique dispensatrice de toute lumière et de toute vérité.

---



# RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. PIERRE CHIROL

Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

---

MESSIEURS,

Vers 1895, sur la rampe Beauvoisine, par une matinée d'arrière-saison, mouillée, brumeuse, bien rouennaise, un père de famille déjà courbé accompagnait son fils et se penchait vers lui pour l'envelopper frileusement dans un ample manteau. Il semblait très attentif à protéger cet adolescent contre les intempéries et un condisciple qui passait auprès d'eux concevait à la prévenance presque maternelle du geste toute la sollicitude dont la jeunesse pouvait être l'objet pour cet homme déjà âgé.

Par quel pressentiment cette scène s'est-elle gravée dans la mémoire du camarade qui se rendait aussi à l'institution Join-Lambert ? Je ne sais, mais on l'eût bien étonné en lui recommandant d'en retenir la vision pour l'évoquer vingt-cinq ans après comme l'exorde de son rapport sur les prix fondés à l'Académie de Rouen, par M. Pellecat ; car c'était celui-ci le père prévenant et affectueux qui apparaissait pour la première et dernière fois aux yeux du rapporteur de 1920.

Que n'ai-je mieux médité ce jour-là et les suivants, sur l'art difficile de la narration en croisant ce groupe familial sous les marronniers grêles du boulevard ! Car c'est une tâche lourde et impressionnante que le rapport Pellecat : Demi-prix de vertu, demi-prix d'encouragement — n'allez

pas déplacer les adjectifs — il exigerait de leur auteur d'être à la fois quelque peu moraliste et légèrement critique d'art ; et vous savez, Messieurs, comme depuis dix ans, la tâche a été heureusement accomplie. Je m'excuse donc de venir, après tant d'autres, redire les mérites du fondateur et la reconnaissance de l'Académie, mais, pour imparfaite qu'elle soit, dans sa réalisation, cette mission est douce à remplir, par la joie apportée aux lutteurs de l'âpre vie artistique quand il fut donné de la connaître et d'aspirer parfois aux claires désirées pour s'y reposer un instant.

M. Pellecat a-t-il voulu éprouver l'excellence de la maxime si bien énoncée par François Coppée : « Le bonheur, c'est d'en donner ? » Il y a réussi, en tout cas... Il n'eût pu choisir un meilleur champ d'expérience qu'en jetant les yeux sur les jeunes. Aider les travailleurs intellectuels dans leur pénible ascension, leur permettre la halte nécessaire au milieu de l'effort, leur procurer les moyens d'échapper quelques semaines à l'angoissant problème du pain — et du pain cher — quelle plus belle œuvre ?

Sans le désigner expressément, M. Pellecat, au dire de ses intimes, désirait par sa libéralité encourager plus spécialement les artistes, il les avait vus de près, et depuis qu'elle préside à l'exécution des clauses testamentaires, l'Académie a toujours fait la part la plus large à la phalange enthousiaste des « rapins ».

N'allons pas nous effrayer de ce mot, et plus encore du spécimen lui-même. Sous l'apparence du laisser-aller, qui tend à disparaître d'ailleurs, il se découvre, il s'est toujours découvert dans l'âme des artistes des délicatesses de conscience bien inconnues parfois aux citoyens appesantis et paisibles, toujours prompts à se voiler la face.

Félicitons-nous donc si une sage Académie est tenue par un règlement de distribuer chaque année deux prix de

mille francs à des débutants dans toute la fougue de leur esthétique, pour leur permettre de se libérer quelques mois des contingences redoutables — et du goût du client !

« Les barbares sont à nos portes » ont clamé de tout temps les critiques moroses. Mais, au milieu du chaos économique et intellectuel de nos jours, comment ne pas renouveler cette célèbre doléance, et avec quelle vérité, ce me semble ?

Flaubert qui ne chérissait pas les conservateurs incapables de rien conserver parlait volontiers de la conjuration permanente de la bêtise contre l'esprit.

Aussi, ne vous semble-t-il pas entendre les anathèmes dont ce grand pourfendeur des Philistins eût stigmatisé, en 1920, la marée montante des appétits, la ruée vers la jouissance immédiate et plus que tout, ce dédain des disciplines longuement appliquées, cet effroi devant le désintéressement intellectuel comme devant l'autre, cette pitié méprisante en face d'un effort généreux, accepté sans profit immédiat ?

L'avenir du génie français est, en effet, gravement menacé par cet amour du lucre, dont le premier résultat est l'abandon des carrières libérales : sans parler de la crise du livre si préjudiciable au rayonnement de notre idéal, que dire de cette pénurie d'élèves dans les Ecoles normales, et de ces grèves inconscientes d'apprentis, préférant le cinéma aux cours du soir ?

Aussi le prix Pellecat, qui avant la guerre constituait un encouragement, s'élève aujourd'hui au rang de bienfait social, de collaboration effective à la défense de la civilisation.

Cet aspect mérite d'être signalé, car il influencera les choix de l'Académie dans la période angoissante de demain.

Depuis plusieurs années, on a pu remarquer combien le choix des Commissions s'était volontiers fixé sur des architectes. Me permettra-t-on, sans être accusé de partialité, de dire publiquement combien cette préférence semble vraiment justifiée ?

De toutes les branches de l'Art, l'Architecture est celle qui réclame le plus long apprentissage dans le plus âpre des noviciats. J'ai employé à dessein un terme monacal, car le véritable architecte doit être quelque peu cénobite; il est réduit à travailler loin de la foule, cloîtré dans son rêve, dont seuls peuvent prendre conscience les initiés du métier. Cela est navrant mais, pour le public, les plans les plus prestigieux demeurent lettre morte. Voyez au Salon, l'oasis exquise de silence et de fraîcheur où s'étendent les immenses châssis consacrés aux grands projets...

Or, si l'on songe au temps dépensé à l'élaboration de ces œuvres, temps dont la prévision est toujours inexacte, comment ne pas concevoir que les familles soucieuses du moindre effort pour leurs enfants choyés hésitent à sacrifier dix ans de la vie de leur fils à ces interminables et coûteux exercices. Aussi, nous faut-il constater une tendance à supprimer, au profit d'un gain immédiat, les années d'études supérieures et consacrées jadis à l'Architecture noble — selon l'expression de mon vénéré maître Pascal — et cela est très grave : le bon renom de l'Art français est l'enjeu de ce problème.

En 1914, l'Architecture française régenteait le monde, ce fait n'est pas contestable. Les grands concours internationaux l'avaient bien prouvé, comme l'afflux des élèves américains à l'Ecole des Beaux-Arts. Aujourd'hui après notre Victoire, les élèves hésitent à passer le seuil de la rue Bonaparte. Cette fâcheuse tendance doit être combattue et, pour cela, encourageons les hautes études chez les jeunes gens si leurs dispositions sont manifestes. L'Académie estime de son devoir de persévérer dans cette voie où elle est entrée sans hésiter; aussi, cette année, elle a décerné le premier prix Pellecat à un élève architecte de notre Ecole des Beaux-Arts. Aux noms des lauréats de cette branche déjà couronnés : M<sup>lle</sup> Billard, MM. Robine, Chenevière, Jeanne, elle ajoute celui de Maurice Masson, digne de leur être comparé.



\*  
\*\*

Maurice Masson n'est nullement apparenté à son illustre homonyme, le professeur de Fribourg, tombé devant Verdun pour la plus grande gloire de l'Université auréolée de son sang et le regret éternel des lettres françaises privées de son talent et de son souffle animateur. Mais s'il n'a pas rénové en une thèse copieuse les problèmes soulevés par l'idéologie de Rousseau, ni adressé des lettres de guerre à insérer dans les *Anthologies*, il a noblement fait son devoir — et la médaille militaire de sa boutonnière est une fleur sanglante cueillie dans la fournaise du Labyrinthe au prix d'une terrible blessure.

Né le 31 décembre 1895, à Rouen, il fit ses études à l'École de Commerce et fut incorporé en décembre 1914.

Il vit le feu dans cet Artois aujourd'hui désolé, alors une terre infernale et qui a payé de sa ruine la richesse intacte du pays de Caux. Un éclat de grenade lui fractura le péroné et le tibia. Ramassé sur le champ de bataille, il fut évacué à Bordeaux, mais il y parvint après six jours de voyage, la cuisse encore ligotée dans le même pansement, la plaie était infectée; il fut porté à la salle d'opération pour être amputé. A la vue de sa jeunesse, le chirurgien hésita devant cette ablation définitive et le zèle des dames de la Croix-Rouge tenta l'impossible. Elles y ont réussi une fois de plus et Masson put conserver sa jambe. Après un an d'hôpital, il sortait se traînant sur des béquilles mais il emportait la citation suivante : « Bon soldat qui a toujours eu une très belle conduite au feu. Blessé grièvement le 2 juin 1915 en s'élançant à l'assaut des tranchées allemandes. »

Revenu à Rouen il reprenait ses études de construction et il entra dans les bureaux de la Maison Chouard : en 1917 il se décidait à poursuivre sérieusement l'admission à l'École

des Beaux-Arts. On connaît la difficulté de cet examen. A une session, en 1918, Masson arrivait en bon rang. Mais il avait tellement préparé ses mathématiques, malgré des avis autorisés, qu'il demeura interdit devant le tableau et il échoua au port. Sa revanche fut éclatante : à la session suivante, il se classa premier à l'épreuve d'Architecture, battant ainsi les Parisiens eux-mêmes qui trouvèrent l'histoire pénible. Pour la première fois, un provincial enfonçait les « as » du quai Malaquais. Il conserva son rang, jusques et y compris les mathématiques et il est entré « major » de toutes les Ecoles de France.

Cet excellent début n'a pas été la seule justification de notre choix.

Maurice Masson, outre la liste déjà longue de ses récompenses scolaires, a présenté un relevé du Château de Mesnières. Il a entrepris une étude documentaire sur cet édifice peu connu, j'entends des auteurs qui traitent scientifiquement de l'Art et de l'Archéologie et ne se contentent pas d'épithètes laudatives, harmonieusement juxtaposées. L'Académie a apprécié tout spécialement le travail consciencieux de M. Masson sur ce terrain d'une Architecture rustique et somptueuse. Faire un relevé n'est pas une besogne drôle — et la jeunesse répugne d'ordinaire aux soins méticuleux qu'elle exige. Pourtant, l'histoire générale de l'Art architectural ne pourra réellement exister qu'après l'inventaire méthodique sans lequel tout le reste est un pur verbiage. Il faut donc pousser les jeunes gens, ayant la liberté et l'entrain nécessaires à s'attacher à quelques beaux morceaux pour leur plus grand profit et pour l'avancement de la science. Les travaux présentés par M. Masson n'ont pas été pour déplaire à notre Compagnie. L'Académie serait heureuse si les candidats de ses prix lui présentaient ainsi en témoignage de leur savoir quelque étude d'un monument non encore « dessiné », et

qui viendrait enrichir la documentation archéologique de notre Normandie, documentation demeurée très incomplète.

\*  
\*\*

Le second prix Pellecat est attribué à M<sup>lle</sup> Aimée Buquet. Maintenant, nous sommes en présence de l'élève se consacrant de longues années aux études scolaires du dessin; et cela fait sourire les partisans de l'action directe, j'entends ceux qui rattachent à l'inspiration subite, les raisons de leurs gaucheries sinon de leur indolence. Certes, on a vu peu de travaux docilement classiques, hissés sur des cymaises glorieuses; mais la bonne tradition de notre goût exige pour les bataillons de l'Art comme pour les autres, d'être encadrés par les sous-officiers d'élite. Ce sont eux qui gagnent les batailles ou qui permettent aux grands chefs de les gagner. Il est donc de la plus haute importance d'encourager ceux qui inculquent les bons principes et les répandent dans nos établissements primaires supérieurs en particulier dans le monde féminin. C'est le cas de M<sup>lle</sup> Buquet.

Elle appartient à une des familles des plus honorablement connues de notre ville. Son père est l'excellent dessinateur apprécié de tous par son caractère comme par son talent : ses grands-parents avaient collaboré à l'essor de la gravure et de l'impression dans les Usines de la Vallée de Maromme : ils avaient puisé leur science du dessin à l'Ecole de la Ville de Rouen où ils furent élèves ou condisciples de Hyacinthe Langlois de Brevière, de Gustave Morin, de Lebel.

M<sup>lle</sup> Buquet, elle aussi, a suivi la tradition ancrée dans sa famille depuis quatre générations; elle fut élève de l'Ecole des Beaux-Arts où elle a remporté de nombreux succès après avoir travaillé sous la direction plus particulière de l'excellent

professeur Eugène Delabarre, elle est attachée à l'atelier paternel, un des derniers encore en exercice dans la région. Elle a soumis à l'Académie des études d'après nature où l'application et le sérieux sont évidents. Ces qualités solides l'ont fait désigner pour occuper temporairement le poste de professeur à l'École supérieure des jeunes filles de la rue Beauvoisine. Elle est appelée à y exercer une influence puissante sur le goût de ses élèves et il importe pour l'avenir de notre esthétique de voir la jeunesse féminine recevoir des principes judicieux enseignés par des maîtres éprouvés.

L'Académie est heureuse en gratifiant M<sup>lle</sup> Buquet d'un prix Pellecat d'encourager et sa lauréate, et la tendance si utile qui inscrit au programme de l'enseignement féminin les études artistiques, mais pratiquées sérieusement et avec esprit de suite.

L'étude sérieuse, l'esprit de suite : mots graves et d'ordinaire absents de la mentalité des adolescents. Je le sais, ce sont leurs envieux, des impuissants lamentablement attachés aux besognes fastidieuses et régulières qui les accusent ainsi. Mais pas tout à fait à tort, j'en conviens, car le rêve et sa traduction plastique s'accommodent mal d'un horaire administratif : en ce monde, il faut pourtant aboutir, donc se plier aux nécessités inéluctables.

L'Académie espère donc, en remettant le prix Pellecat à ses lauréats de 1920, qu'ils en feront un salubre usage pour développer leurs qualités de science et leur talent et cela grâce à un travail méthodique ; salubre par la liberté octroyée de poursuivre à leur gré des efforts désintéressés, mais salubre aussi par la responsabilité qu'ils assument de ne pas gaspiller en vaines tentatives le moyen procuré de se perfectionner et de produire une œuvre par un labeur acharné.

# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. LEHUCHER

Ancien Bâtonnier.

---

Lorsqu'au soir de la bataille de Philippes, Brutus s'écriait, en se jetant sur la pointe de son épée : « Vertu, tu n'es qu'un nom ! », il offensait, à la fois, la vérité et la modestie.

La vertu, en effet, c'est le bien en action, c'est une force si puissante qu'elle soulève l'homme de terre jusqu'à lui faire toucher le ciel.

Et d'autre part, si le talent nous paraît surtout admirable quand il s'applique à s'ignorer, il en est de même de cette droiture de l'âme, de cette abnégation tenace et, en quelque sorte aveugle, grâce auxquelles tant de gens simples atteignent au plus haut degré de la beauté morale sans souci des applaudissements, sans croire à leur propre héroïsme, mais uniquement pour répondre au besoin de leur cœur.

En leur décernant des prix, notre prétention n'est pas de les révéler à eux-mêmes ; associés à la pensée des généreux donateurs qui nous ont permis ces largesses, nous cherchons à rehausser à nos propres yeux, la pauvre humanité, et, parmi les sentiments qui l'agitent, parmi les œuvres qu'elle multiplie, à mettre en lumière ce qui l'honore le plus, ce qui rachète ses défaillances, ce qui la fait excellemment grande et belle : l'oubli de soi et l'amour d'autrui, d'où découle tout sacrifice, c'est-à-dire toute vertu. Et c'est ainsi que le prix Boulet-Lemoine est attribué au dévouement filial, les prix Rouland au dévouement fraternel, le prix Dumanoir au dévouement sous toutes ses formes.

L'amour que l'enfant témoigne à ses parents, entre toutes choses nous émeut et nous pénètre d'une douceur infinie, parce qu'il évoque le premier, le meilleur et le plus pur de nos sentiments. D'essence divine, comme se rattachant d'étroite façon, au culte que l'être vivant professe pour l'auteur suprême de la vie, nous l'appelons, de son vrai nom, la piété filiale. C'est donc un devoir d'y sacrifier, mais dans l'accomplissement de ce devoir, chacun donne plus ou moins de sa vie et de son âme, suivant qu'il se livre tout entier, ou qu'il retient, à son propre usage, une part de liberté.

M<sup>lle</sup> Jeanne Brunel s'est consacrée avec un renoncement absolu, à son père d'abord, et ensuite à sa mère. Elle est âgée, aujourd'hui, de cinquante-cinq ans. Depuis qu'elle a pu tenir une aiguille, ses gains d'ouvrière confectionneuse ont servi à diminuer les privations que devaient s'imposer ses parents avec qui elle vivait.

En 1884, le chef de famille est frappé d'anémie cérébrale. Dix ans s'écoulent; chaque jour accentue la ruine intellectuelle du pauvre malade et, chaque jour, sa fille s'adaptant à une tâche nouvelle, pense pour lui, guide son bras, assure sa marche, pourvoit à tout avec l'attention la plus vigilante, la plus tendre, la plus délicate.

Le père mort, la mère, à son tour, est atteinte de paralysie. M<sup>lle</sup> Brunel continue à être l'ange du pauvre foyer à demi détruit. Près de l'infirmes, recommence à se dérouler son existence vouée au travail, au soulagement de la souffrance qui l'entoure et l'opprime, sans un instant de répit et je dirais, sans la moindre joie, si la vertu ne se suffisait à elle-même et n'était pas la source féconde et limpide du bonheur le plus parfait.

Par là, fut également privilégiée M<sup>me</sup> Laurent. Elle a donné à la France son mari, mort au Champ d'honneur en 1915. Il laissait cinq orphelins dont l'aîné a ramassé

l'arme échappée aux mains de son père et sert, aujourd'hui, sous le même drapeau. Les soins du ménage, ceux que réclamaient les enfants, ne furent qu'une part du lourd fardeau que porta M<sup>me</sup> Laurent. Pendant quatorze années, sa mère fut à sa charge, se débattant contre l'étreinte de la vieillesse et de la maladie avant de succomber à quatre-vingt-deux ans.

Comme vous le voyez, chez M<sup>me</sup> Laurent, la fille, l'épouse et la mère sont également admirables et nous saluons en elle, un complet, touchant et magnifique exemplaire de la femme française.

L'Académie a partagé le prix Boulet-Lemoine entre M<sup>lle</sup> Jeanne Brunel et M<sup>me</sup> Laurent.

L'affection fraternelle engendre, elle aussi, de véritables miracles. Lorsqu'elle se manifeste chez une grande sœur qui, à défaut des parents morts à la peine, s'attache à réchauffer le nid involontairement abandonné, où sont blottis de pauvres petits êtres en proie à la faim et au froid, cette affection est une forme de l'instinct maternel toujours près d'éclorre dans les cœurs féminins. Elle lui emprunte toute sa force et toute sa grâce.

Développée très tôt, sous l'empire de la nécessité, son épanouissement précoce a une fraîcheur particulièrement attirante, un parfum des plus suaves.

Vous en aurez, j'espère, l'impression, en écoutant l'éloge de M<sup>lle</sup> Eugénie Fillâtre, une rouennaise, et de M<sup>lle</sup> Fernande Morel, une toute jeune fille de Buchy. Il serait très long, cet éloge, si je le mesurais à leur mérite; il n'a pas besoin cependant, de multiples enluminures, car, de même que les splendeurs de la nature, les beautés de l'âme nous frappent et nous ravissent aussitôt qu'aperçues.

M<sup>lle</sup> Eugénie Fillâtre appartient à une famille de neuf enfants. Infirme, elle s'est trouvée, après que la mort eut pris

le père et la mère, avoir à soutenir quatre jeunes frères âgés de dix, onze, douze et treize ans. Une sœur mariée à l'un des soldats de la Grande Guerre et absorbée, tous les jours, par les travaux des champs, fournit le gîte. Alors, c'est la pauvre Eugénie qui besogne avec toute l'activité de son cœur; c'est elle, l'humble et grandiose fille dont la volonté stimule le corps débile, le force à l'obéissance, fait mouvoir les jambes inégales et vacillantes, c'est elle qui va chercher les provisions pour nourrir son petit monde, qui prépare les repas, qui raccommode le linge et les vêtements, qui veille, pour chacun, à l'hygiène, à la santé du corps et de l'esprit. Elle est la bonne, elle est la mère, elle est la Providence et elle accomplit simplement, joyeusement, inlassablement son œuvre sublime. Puisse-t-elle former ainsi des enfants à sa ressemblance morale; ce sera, je l'espère, sa récompense, celle qu'elle envie par-dessus tout, la seule à la mesure de sa vertu.

M<sup>lle</sup> Fernande Morel, fille d'un facteur des postes, a dix-sept ans. La mère est morte en 1918, en même temps que son douzième enfant. Restaient donc, onze frères et sœurs, parmi lesquels Fernande, l'aînée de tous. Celle-ci avait été l'orgueil de l'école communale; très intelligente, elle aimait les livres et le travail, aussi, dès l'âge de quatorze ans, entrait-elle, comme auxiliaire, au bureau de poste de Buchy. Dix-huit mois plus tard, elle dut quitter l'administration où elle venait de prendre pied et où un avenir relativement brillant semblait promis à sa jeune ambition. Il s'agissait désormais pour elle, à quinze ans et demi, de servir de mère aux huit derniers nés de cette belle et malheureuse famille. Elle comprend tout ce que son rôle exige de diligence et d'abnégation. Comme à l'école, comme au bureau de poste, toute son énergie, toutes ses facultés sont tendues vers un but unique, vers la perfection dans l'accomplissement du devoir. Vint un moment où ses forces la trahirent, où elle contracta



une pneumonie double, pour avoir, au cœur de l'hiver, lavé près de la fontaine, le linge des petits. Elle lutta contre le mal avec la même opiniâtreté, la même vaillance qu'elle déployait en toute occasion, et elle vainquit le mal, car elle savait que, longtemps encore, on aurait besoin à la maison du facteur, de la petite maman qu'elle continue d'être.

L'Académie a décerné les deux prix Rouland à MM<sup>lles</sup> Eugénie Fillâtre et Fernande Morel.

Il n'est pas d'acte qui sollicite davantage notre intérêt ni qui mérite mieux d'être loué que l'assistance aux familles nombreuses.

Ces familles plus que les autres, puisque les services rendus se multiplient par le nombre de leurs membres, ont contribué au salut de la France, à nous préserver d'un véritable et odieux esclavage. Plus que les autres aussi, et pour la même raison, les familles nombreuses ont, d'une façon générale, payé le prix, la rançon douloureuse de la victoire. D'elles enfin, dépend notre avenir; c'est, en effet, une banalité de répéter qu'un peuple chez qui la natalité se raréfie et s'arrête, est un peuple voué à la décadence et à la mort. Et cependant, lorsqu'il faut passer des paroles à l'action, des hommages platoniques aux secours tangibles, les projets succèdent aux projets et, trop souvent, rien d'efficace ne s'en dégage. N'est-il pas profondément triste, en particulier, de voir la pénurie et l'exiguïté des logements contraindre parents et enfants, filles et garçons à d'indignes promiscuités ? Loin de s'imposer des sacrifices en faveur des ménages qui se présentent escortés de cinq, six ou sept enfants, nombre de propriétaires refusent, ouvertement ou hypocritement, de recevoir ces locataires trop encombrants.

En 1911 et 1912, deux jeunes gens de notre ville, obéissant à une pensée de haute générosité et de grande

portée sociale, MM. Maxime Deschamps et Fernand Le Picard, ont loué plusieurs immeubles à Rouen et les ont affectés à l'habitation d'une douzaine de familles. Parallèlement à ces entreprises individuelles, se fondait, à la fin de 1912, une Association dénommée: « La Grande Famille Rouennaise ».

Elle avait pour objet, comme l'énoncent ses statuts, de prendre à loyer, dans les divers quartiers de Rouen fréquentés par les ouvriers, de vastes immeubles, de les mettre en état de propreté et de bonne hygiène, puis de les distribuer en appartements de trois pièces au minimum et de quatre pièces s'il était possible. Les appartements ainsi appropriés devaient être sous-loués à des chefs de famille ayant au moins cinq enfants, sans que le loyer pût dépasser vingt francs par mois. De plus, l'existence d'un garde-meuble était destiné à permettre aux familles nombreuses tombées en garni de restaurer leur foyer dans un cadre intime et personnel.

L'Association qui comprenait parmi ses membres MM. Maxime Deschamps et Fernand Le Picard, a pris la place de ceux-ci comme locataire de deux maisons situées, à Rouen, rue du Quai-aux-Celliers, n° 6, et rue Eau-de-Robec, n° 5. De son côté, la Ville de Rouen a donné à bail à la « Grande Famille Rouennaise » une importante maison dans la rue des Champs. Tous ces locaux soit qu'ils eussent été aménagés auparavant par l'initiative privée, soit que les dispositions convenables aient émané de l'Association, ont, en conformité du plan primitif, été divisés en logements dont chacun comporte une cuisine, une chambre pour les parents, une chambre pour les filles et une chambre pour les garçons.

Cinquante-deux familles, comptant deux cent soixante-seize enfants, sont, à l'heure actuelle, installés par la « Grande Famille Rouennaise » dans ces conditions de

salubrité morale et physique, alors, qu'auparavant, ces familles ne disposaient, le plus souvent que d'une pièce, quelquefois de deux pièces, pour un loyer presque égal à celui qu'elles paient désormais.

A chaque naissance d'enfant, les parents, au lieu d'être en butte à la mauvaise humeur du propriétaire, reçoivent à titre de félicitations, un cadeau, et le garde-meuble sert à pourvoir du nécessaire quelques ménages particulièrement intéressants.

Il ne conviendrait pas de parler d'encouragement aux promoteurs d'une pareille Œuvre. En la créant, en la développant, ils ont écouté la voix de leur conscience, ils se sont imposé un devoir qui était d'ordre public avant de devenir, par leur seule volonté, d'ordre privé; ils ont suivi avec une belle discipline et un enthousiasme raisonné, l'impulsion de leur président, M. Charles Deschamps.

Ce nom, nous sommes habitués à le prononcer dès qu'il s'agit de conceptions élevées, charitables et pratiques : il est celui de deux frères également adonnés à la poursuite du Bien, dont l'un est nôtre pour l'honneur de notre Compagnie, justement fière de la part que prend M. Louis Deschamps à l'étude des questions sociales, du grand talent qu'il dépense à les faire connaître, de l'autorité qui s'attache à sa parole claire, précise et pourtant pleine de sève et d'humour. Nous avons vu le fils marcher dans le sillon paternel et recruter une phalange de soldats qu'anime un zèle égal pour mener le bon combat. Puissent-ils avoir beaucoup d'émules ! Il le faut pour que la fraternité entre enfants d'une même patrie, elle non plus, ne soit pas qu'un nom. Appelée, voulue de tout temps par les hommes soucieux de justice et attentifs au véritable intérêt des peuples, cette fraternité a grandi, s'est élargie, nous a conquis, lorsque nous avons eu besoin de toutes nos forces pour vaincre l'ennemi. Au fond des tran-

chées de France, comme autrefois dans les catacombes de Rome, tous les rangs se trouvèrent confondus et une nouvelle alliance s'est formée que cimentait le sang des martyrs. Là encore, il fut une semence de foi et de charité, chacun croyant à la loyauté éprouvée de son compagnon d'armes et lui pardonnant dès lors sa richesse ou sa pauvreté. Et maintenant, pour ne pas laisser se flétrir la moisson, donnons, les premiers, l'exemple d'une affection secourable à ceux qui peinent et qui souffrent. Le cœur et la raison nous y convient, la « Grande Famille Rouennaise » nous a montré la route et c'est pourquoi l'Académie est heureuse de lui décerner le prix Dumanoir.

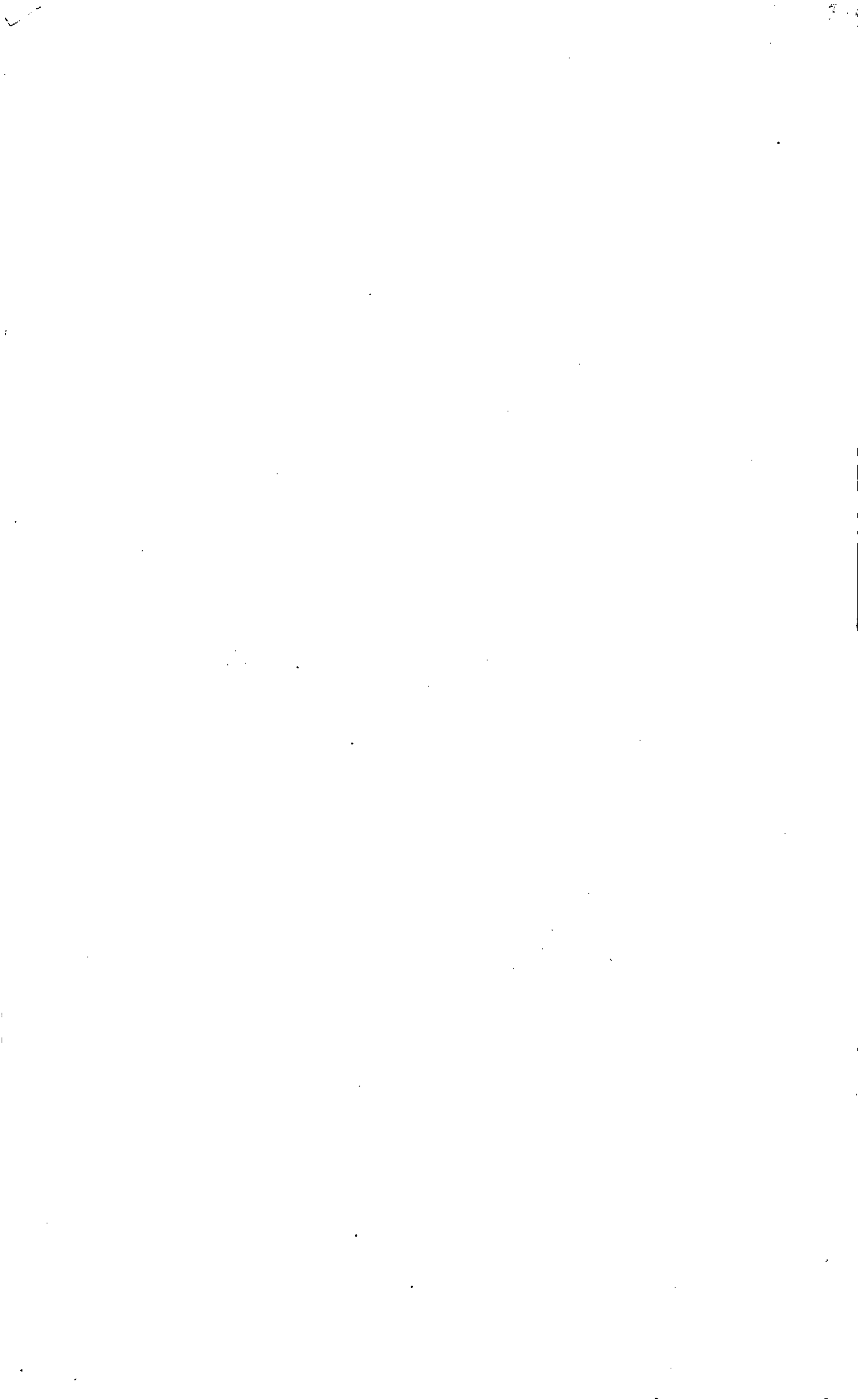
---

**RAPPORT**

SUR LES

**TRAVAUX DE L'ACADÉMIE**

PENDANT L'ANNÉE 1920



RAPPORT  
SUR LES  
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1920

Par M. PIERRE CHIROL,  
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

---

MESSIEURS,

Pour la première fois depuis son institution, sous l'Ancien Régime, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a présenté, en 1920, à la tête des officiers de son Bureau un soldat accompagné — j'allais écrire escorté — d'un ecclésiastique !

En effet, M. le commandant Quenedey, assisté de M. le chanoine Jouen présida l'an dernier à ses destinées, et si l'emphase romantique colorait encore le style de nos chroniqueurs, quelles exclamations n'eût pas inspiré cette conjonction du pouvoir militaire et religieux en notre Compagnie ? Pour le moins, nous eussions entendu déclamer les vers d'*Hernani*, célèbres par leur grandiloquence et leur piètre philosophie :

Et le monde effrayé contemple avec terreur  
Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur.

à moins que, le sourcil froncé devant ce rapprochement si amical de l'uniforme et du manteau romain, quelque attardé

de 1830 ne plaignît les infortunés académiciens à coup sûr bâillonnés sur leurs fauteuils au pied de ce tribunal...; mais nous ne possédons point de fauteuils pour y être bâillonnés et de plus comment redouter quelque atteinte à notre liberté? Ne comptons-nous pas dans notre sein un des plus distingués historiens de l'Inquisition (1), très apte à calmer ces craintes et à mettre toutes choses au point? Et de plus, on chercherait en vain sur la liste de nos membres correspondants le ridicule pharmacien buriné par Flaubert !...

\*  
\*\*

Ce serait peine perdue pour tout esprit chagrin, de se faire le contempteur de notre activité de 1920. L'année a été très fructueuse et votre rapporteur est en grand souci de vous en présenter un raccourci fidèle, il désire, certes, éviter la prolixité : mais force lui sera de s'étendre sur les travaux et les communications. Celles-ci ne peuvent être imprimées : la crise du papier l'interdit au trésorier. Il devient indispensable de les résumer, c'est-à-dire de les transcrire en quelques lignes : et qui dit transcription dit traduction, soit trahison, selon le mot célèbre : Ne jugez donc pas de la valeur de vos efforts intellectuels sur l'analyse trop pâle dont je me reconnais coupable à l'avance.

Vos travaux méritaient mieux. Ne sont-ils pas la raison d'être de vos réunions; mais, avant de les examiner, il convient de jeter un regard sur les éléments qui composent l'Académie et dont les efforts réunis en faisceau se déploient dans une action extérieure, émanation de votre vie intime.

(1) M. le chanoine Vacandard.



Pendant l'année qui vient de s'écouler, vous avez tenu trente-six séances. Presque toutes furent présidées par M. le commandant Quenedey qui parvint chaque vendredi à se libérer des bureaux de l'Etat-Major en temps utile. Grâce lui en soient rendues.

Le nombre des académiciens a peu varié : en décembre 1920, la Compagnie comptait trente-neuf membres résidants; soixante et un membres correspondants français et trente-huit correspondants étrangers.

Elle ne s'est agrégée que deux membres titulaires, M. Fortin et M. Gensoul; ce dernier seul a pris séance à l'Assemblée annuelle. Nous avons perdu un membre par changement de résidence, M. Belleville, à qui son départ pour Paris a fait une obligation de devenir membre correspondant.

M. R. Desbuissons ayant fait connaître son impossibilité de pouvoir jamais assister à nos séances, vous avez décidé de lui conférer l'honorariat.

La mort nous a ravi M. l'amiral Neveu et dans les dernières semaines de l'année, M. Gaston Le Breton et M. l'abbé Tougard, membre correspondant.

Il serait injuste de ne pas donner un souvenir spécial à des figures aimées : M. l'amiral Neveu avait pris rang, parmi nous, au soir de son existence, quand la retraite avait sonné pour lui. Mais parler de retraite à un homme d'une intelligence si claire, d'un sourire si accueillant, si optimiste, n'était-ce pas user d'un euphémisme administratif ? Qui l'eût dit au terme d'une longue existence, s'il ne l'avait entendu parler de ses voyages sous toutes les latitudes, ayant si amplement retenu ce qu'il avait si bien su voir ? Pour nous, il restera

la haute et fine silhouette où il apparut le soir de sa réception : svelte et vif, cravaté de la Légion d'honneur, il incarnait vraiment l'élégance courtoise dont la Marine française se plaît à maintenir la tradition dans une Société où tant de rudesse apparaît parfois sous un vernis éphémère. La Marine : ce mot résumait sa vie, et le cœur lui montait aux lèvres quand il en parlait. Aussi, président de notre Compagnie et à ce titre prenant rang parmi les Autorités aux fêtes de l'Armistice, il tint à endosser pour le *Te Deum* l'uniforme rutilant dont il avait gagné les galons par un labeur si probe et que son caractère avait si grandement honoré.

La disparition de M. Gaston Le Breton fut un deuil pour la Ville de Rouen : un membre représentatif de la Cité dans sa vie artistique venait de disparaître. L'Académie fut la première à en éprouver le contre-coup. Avec notre confrère, disparaît le type de l'amateur magnifique, dont le geste large, la culture étendue, le langage assuré, évoquaient l'époque du Second Empire. D'un goût extrêmement averti, d'une érudition servie par une vaste mémoire et qui ne redoutait pas d'esquisser de vastes synthèses, votre confrère avait réuni des collections superbes où brillaient quelques pièces plus remarquables encore et il en avait constitué un cadre admirablement adapté à sa personnalité de protecteur, d'animateur rouennais des Beaux-Arts. Il laisse une œuvre et des œuvres, ces services rendus comme conservateur de nos Musées municipaux, fondateur des Amis des Monuments rouennais, président de la Commission des Antiquités, membre correspondant de l'Institut.

S'il n'est pas d'usage de saluer d'un souvenir spécial le décès des membres correspondants, nul ne me blâmera, je

l'espère, de rappeler l'originale physionomie de M. l'abbé Tougard. Helléniste distingué, l'ancien bibliothécaire du Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades a entretenu l'humanisme dans le clergé rouennais. Mais si sa science susceptible d'enchanter la cour des Médicis aurait été bien en peine de s'y parer d'une grâce attique, elle lui a fait toujours pardonner de préférer à l'élégance de la silhouette la pratique de ces solides vertus, trop inconnues des raffinés florentins. Son commerce littéraire, son obligeance d'érudit en ont fait durant cinquante ans une des ressources intellectuelles de notre pays. L'Académie de Rouen ne saurait oublier le recueil de lettres extraites de ses archives qui fut composé et publié par ses soins pour la Société de l'Histoire de Normandie.

Vous avez tenu également, au cours de cette année, à vous associer aux deuils de vos collègues, particulièrement à celui de M. le commandant Quenedey, qui a perdu sa belle-mère au mois de juin.

Des honneurs publics sont venus reconnaître officiellement le mérite de quelques-uns, particulièrement dans la Légion d'honneur, et nous avons applaudi à la croix de Chevalier décernée à S. E. le cardinal Dubois, à la rosette d'Officier de MM. Quenedey et Cléry. M. O. Piequet a été nommé membre du Conseil international des Chimistes et M. Vermont a vu renouveler à juste titre son mandat au Conseil supérieur de la Mutualité. M. Paulme a assuré, pour la troisième fois, le secrétariat du Comité de l'Emprunt national et M. Gascard a soutenu avec succès la thèse de doctorat ès sciences. Nos membres correspondants ne furent pas en reste : M. Hugues Leroux a été nommé sénateur, M. le Dr Ch. Nicolle, correspondant de l'Institut.

Les grandes manifestations ne vous sont pas demeurées

étrangères. Vous avez participé par délégation aux cérémonies de l'année : Fêtes de l'Emulation chrétienne en mars ; fête de Jeanne d'Arc en mai et juin, inauguration des plaques en l'honneur des avocats tombés au Champ d'honneur ; centenaire des Méditations, si opportunément célébré par notre collègue, M. Montier, au Cercle artistique des Philippins où M. le commandant Quenedey a prononcé une délicate allocution.

Vous avez été représentés aux grandes Assises intellectuelles de la Nation. Le Congrès des Sociétés savantes de Strasbourg a entendu de votre président, qui y était délégué, une étude sur les mesures anciennes. Elle y a fait sensation. Avant de vous séparer pour les vacances, vous avez adressé votre adhésion officielle à la Semaine sociale qui se tenait à Caen, témoignant ainsi de votre souci de remplir le rôle moral auquel nulle collectivité ne saurait se dérober sans faillir.

Le rôle artistique extérieur ne vous a pas laissé indifférents. Sur la proposition de M. G. de Beaurepaire, vous avez demandé à la Municipalité de Rouen de faire l'impossible pour assurer la conservation du Logis des Caradas, menacé par la bande noire, après tant d'autres demeures !

Cet exposé de votre action extérieure suffirait déjà à prouver combien il serait peu justifié de vous accuser de mener une vie en quelque manière végétative. Nous sommes bien vivants et participants de notre temps. Un dernier point achèvera la démonstration — hélas — notre budget est en déficit. Après ce dernier trait qui hésiterait à nous reléguer dans le passé ? M. Layer qui fut le modèle dévoué des trésoriers a demandé à se retirer ; vous avez nommé à sa place M. Labrosse : celui-ci a exercé son inlassable activité sur la paléographie de vos registres.

En 1919, les comptes ont connu les fluctuations suivantes : Les recettes se sont élevées à 4.916 fr. 20 (4.337 fr. 85 pour les recettes ordinaires et 578 fr. 75 pour les recettes extraordinaires). Les dépenses ont atteint 8.610 fr. 13.

Le déficit, soit 3.693 fr. 93, provient surtout de l'accroissement extraordinaire des frais d'impression. Il a dû être comblé par un prélèvement sur les disponibilités (espèces et bons) s'élevant au 1<sup>er</sup> janvier 1919 à 7.456 fr. 69.

En outre, les recettes propres aux fondations (y compris les legs Courtonne et les Assises de Caumont) se sont élevées à 25.964 fr. 60 (dont 8.151 fr. 60 d'arrérages d'exercices antérieurs).

Les dépenses (prix : 10.900 francs, frais 1.032 fr. 40) ayant atteint le chiffre de 11.932 fr. 40, il reste au crédit des fondations : 14.032 fr. 20.

Les prix Bouctot, Dumanoir, Rouland, Pellecat, Boulet-Lemoine, Houzeau, afférents normalement à l'exercice ont été distribués.

Restent non distribués les prix Bouctot (Sciences 1914-1917 — Lettres 1918, soit 1.500 francs) ; Le Reinty (1.372 fr. 15) ; Houzeau 1915 (645 francs).

Sur la fondation Guérout, 5.200 francs de subvention ont été distribués ; il reste un reliquat de 177 fr. 55.

Les arrérages des Assises de Caumont s'élèvent à 6.337 fr. 95 et ceux du legs Courtonne à 3.999 fr. 55.

Au 1<sup>er</sup> juin 1920, l'avoir de l'Académie, en dehors des titres de rentes et valeurs diverses qu'elle possède personnellement est représenté par 13.000 francs de bons de la Défense nationale et des dépôts ; Caisse d'Epargne de Rouen : 2.842 fr. 19 ; Banque de France : 670 fr. 55 ; Crédit Lyonnais : 1.282 fr. 22, soit au total : 17.894 fr. 96, sur

lesquels 14.032 fr. 20 sont dus aux fondations. Il existe donc une réserve disponible de 3.762 fr. 76.

Plusieurs questions pendantes ont enfin obtenu une solution définitive, grâce au zèle tenace de notre Président.

Les Assises de Caumont avaient été dotées d'un budget suffisant en 1873, par la libéralité du fondateur. Mais nul ne s'étonnera d'apprendre l'impossibilité de faire face avec ces arrérages aux dépenses de 1920. Aussi les présidents de Caen et de Rouen ont envisagé de rendre ces réunions décennales. Cette importante modification a été adoptée par les Municipalités des deux capitales normandes. En 1923, Rouen inaugurerà le nouveau statut.

La question du Consortium des Sociétés savantes, de l'occupation des salles a été éclaircie. Et pour qui connaît le labyrinthe du Droit et des bureaux administratifs il apparaîtra combien un tel résultat est méritoire.

Vous avez décidé, devant les frais de poste, de convoquer plus rarement par lettres individuelles et de supprimer les invitations aux funérailles des membres. A cette petite économie vient s'ajouter une autre réforme : la suppression des jetons distribués aux Commissions.

Le legs Courtonne a occupé plusieurs séances — cela s'était déjà produit — mais un fait positif est acquis : l'armoire des archives, confectionnée par la maison Labigne a été enfin placée; elle enfermera les procès-verbaux derrière les arabesques ouvragées et solides d'une ancienne porte de confessionnal. La table de l'orateur, œuvre de M. Lemonnier, au tapis défraîchi, a disparu pour faire place à un bahut où se voient dans des niches les Arts libéraux. La mimique expressive des personnages en leur costume XVI<sup>e</sup> siècle y symbolise les travaux de l'esprit et les qualités de l'âme.

La salle des Archives serait entièrement aménagée si les pièces sans emploi provenant du fonds Courtonne ne l'encombrent encore. Il a fallu retirer du Musée d'Art normand, à l'église Saint-Laurent, les stands où se voyaient les belles pièces de notre bienfaiteur. Remisées dans la pénombre d'un sous-sol, au Musée de peinture, elles attendent des jours plus propices et une solution définitive à leur sort d'antiquités sans emploi.

Toute cette action extérieure a été couronnée par la séance annuelle où M. Gensoul prononça son discours de bienvenue sur la réforme du Code. M. Quenedey lui répondit par une étude sur la Méthode militaire historique et judiciaire. Les prix Pellecat et Dumanoir-Roulland furent rapportés par MM. Chirol et Lehucher. La publication dans le *Précis* me dispense de m'y attarder.

\*  
\*\*

La rigueur des prix de revient dans l'imprimerie ne vous permettra pas d'insérer les remarquables travaux communiqués à nos séances. J'ai donc le devoir délicat de vous en présenter la substance.

Les communications ont été nombreuses et savantes comme il convient. Presque toutes les séances en furent agrémentées. Je les rappellerai dans l'ordre chronologique, pour rendre ainsi l'impression d'agréable diversité qui caractérise le cycle de nos Assemblées.

A la première séance des mois de janvier et de février, M. L. Deschamps donna lecture de plusieurs chapitres détachés de sa remarquable étude sur le Capital et le Travail. Avec l'acuité de vision et la franchise si méritoire qui le

caractérise, il a établi le bilan de ces forces dont le choc met en péril la civilisation péniblement élaborée : les partis en présence s'accusent mutuellement et tentent de justifier leur égoïsme par des représailles où risquent de sombrer la valeur et la dignité de l'homme.

Le 25 janvier, M. Valin révèle de curieuses pièces sur les moulins que tournaient jadis les eaux du Robec.

La science pure fait son apparition le 13 février avec la parole lumineuse, quoique didactique de M. Piequet. Il présente avec beaucoup de flacons et peu de formules une leçon-type d'initiation chimique qui ranime en ce clair exposé les souvenirs des jeunes années.

Le 20 février, M. Valin nous apporte deux chartes fort curieuses pour l'étude du privilège de Saint-Romain. La première est le récit d'une jurée où figurait Guillaume de la Chapelle, châtelain d'Arques, et l'archevêque Robert. Elle constitue une réclamation adressée à Philippe-Auguste, attestant les droits du chapitre, après comme avant la conquête de la Normandie.

La seconde traite de la constitution de rentes au profit du chapitre par un prisonnier délivré : Robert, *dictus abbas Sancti Medardi*, ce que M. Floquet, dans son ouvrage, a traduit par abbé de Saint-Médard, *de Soissons*. Notre collègue montre comment cette dernière qualification constitue une hypothèse gratuite, absolument dénuée de fondement, car il s'agit, en l'espèce, selon sa démonstration, d'un petit seigneur de la vallée de la Risle et non du protecteur d'une abbaye royale.

A cette même séance, M. le Dr Boucher commence l'exposé, qui sera continué le 27 février, d'un roman antialcoo-



lique, *L'Eau ardente*, par Jeanne de Bussy. Les caractères de l'ouvrier, de la bourgeoise et du médecin, tous alcooliques, y sont puissamment dépeints.

Le 5 mars, M. Cléry apporte des renseignements sur l'emploi du mazout et l'établissement du pipe-line du Havre à Paris. A cette causerie pratiquement utilitaire, succède, le 12 mars, la lecture des lettres du cardinal Mercier, parues dans la *Revue des Deux Mondes*. M. Paulme, en un choix judicieux, fait apprécier ces textes sobres, précis, mesurés, où pointe une ironie vengeresse. Le verbe du prélat ne fut pas enchaîné par les tentatives brutales ou cauteleuses des gouverneurs allemands. L'Académie, fière de compter parmi ses membres correspondants l'archevêque de Malines, éminent par la pourpre et la vigueur morale, a salué d'applaudissements unanimes cette communication si réconfortante pour quiconque professe le culte du Droit.

On avait parlé du mazout le 5 mars, le 19, on discuta de la houille blanche. M. le commandant Quenedey traita cet important sujet avec sa clarté habituelle. Il montra l'énergie endormie dans les glaciers et comment elle peut être récupérée grâce aux chutes, aux turbines, à l'électricité, produite et transportée. N'atteint-on pas un rendement de 80 % au lieu des 17 % de la houille ?

Quelques chiffres font bien augurer de son emploi :

En 1914, la France utilisait ainsi. . .	800.000 HP.
En 1918. . . . .	2.500.000 HP.
et des projets permettraient d'atteindre. . .	4.500.000 HP.

Pour la première fois de l'année, le 26 mars, la poésie s'assit à la table de l'orateur : M. Montier nous fit goûter ie

premier acte d'un épisode dramatique sur saint Augustin, récente production créée sur le théâtre des Philippins. Cet acte est l'exposé de la crise intérieure d'où Augustin, le brillant rhéteur, sortira chrétien. Ce dialogue, à la langue riche, imagée et souple, est tout imprégné des *Confessions*. L'auteur a su, dans les alexandrins, enchâsser de nombreuses réminiscences du célèbre livre et jusqu'à ces expressions jaillies du cœur généreux du jeune africain.

Le 16 avril, M. Labrosse rappelle la querelle survenue, en 1747, entre l'abbé Saas, notre ancien confrère, qui venait de publier une notice des manuscrits de la Cathédrale et dom Tassin, l'érudit religieux de Saint-Ouen qui, dans une critique violente, lui avait reproché d'avoir gratté sur le premier feuillet du Bénédictionnaire de l'archevêque Robert le mot *Rhotomagensis* pour y substituer *Cantuariensis*. M. Labrosse a pu, avec du sulfhydrate d'ammoniaque, faire revivre le mot gratté. Celui-ci est bien *Cantuariensis*. L'abbé Saas ne peut donc être l'auteur de ce grattage; il est définitivement disculpé d'un reproche injuste et injurieux.

A cette même séance, M. le chanoine Jouen commence sa grande et fort curieuse communication sur la construction de la Tour-de-Beurre et la cloche *Georges-d'Amboise*. En quatre séances, il nous fit assister à son origine, antérieure à l'épiscopat de Georges d'Amboise, puis à l'organisation du chantier, en mars 1486, avec les arrêts inéluctables, pour cause de départ. Huit maçons, dont le maître Guillaume Pontis œuvraient autour de la masse énorme. Mais celle-ci montait lentement. En 1485-1488, on achevait seulement la chapelle Saint-Etienne. Les « laticines » procurèrent peu de fonds, ce qui mit le chapitre dans l'embarras et valut par un choc en retour des remontrances à l'artiste, accusé d'aimer

trop le luxe et la beauté des détails. Encore un malheureux architecte Seigneur, auquel il est fait grief par sa clientèle, selon le psaume, d'aimer trop la beauté de votre maison et le lieu d'habitation de votre gloire ! Ce n'était plus Guillaume Pontis, mais Jacques Leroux qui fut chargé de terminer la tour. A son influence, est dû le choix de la couronne, après de longues hésitations.

A la fin de mai, notre savant vice-président commence de parler de l'oiseau après avoir décrit la cage. La cloche donnée par le cardinal d'Amboise fut l'ex-voto du vice-roi du Milanais. Il avait désiré une cloche de 42.000 livres, mais il fallut réduire à 32.000 livres. Si le montage en fut délicat, la suspension en demeura toujours défectueuse : elle fut sonnée rarement en volée et elle put à grand'peine saluer l'entrée du légat lorsqu'il vint dans sa ville archiépiscopale montrer sa gloire à ses diocésains. On sait la destruction de la *Georges-d'Amboise* brisée par la Convention et portée en morceaux à Romilly pour servir à fondre non pas des canons, mais des sous.

Le 30 avril, M. Delabarre avait communiqué le premier chapitre d'une importante étude sur l'origine de la langue française où il conteste les exagérations des romanisants, qui nient toute influence celtique.

Le 14 avril, M. Quenedey expose les démarches faites par lui pour réorganiser le Consortium des Sociétés savantes. Il a parfaitement réussi et bien mérité de l'Académie pour ce service éminent.

La poésie revient nous charmer le 21 mai. M. Montier

parle du poète rouennais, Hercule Grisel, qui chanta en vers latins les fastes de notre cité, sous Louis XIII. Rouennais exilé pour la vie, cet ecclésiastique fit revivre en imagination les beautés et les coutumes de sa ville natale : la précision y est des plus précieuses, les érudits y reconnaissent avec joie le mobilier de la Cathédrale.

Le 4 juin, notre président, revenu de Strasbourg, où il nous représenta au Congrès des Sociétés savantes, décrit ses impressions de voyage. Il retrace la beauté de Strasbourg, ville moderne et vieille métropole ; mais sous cet angle, elle lui paraît devoir céder le pas à Rouen ; certes, les grands édifices : la Cathédrale, Saint-Pierre et Saint-Thomas sont des morceaux remarquables, mais pourquoi ont-ils été restaurés avec indiscretion ?

M. Frère, notre doyen, analyse d'une plume alerte et fine, le 11 juin, les œuvres de M. Gensoul, premier président honoraire de la Cour d'Appel. Celui-ci a fait hommage de volumes où se succèdent l'histoire des cours prévôtales du début du siècle dernier, une étude sur les tribunaux mixtes égyptiens, le récit des mœurs que révèlent les *Annales judiciaires de la Corse*, les souvenirs de l'Armée du Nord, en 1870.

Il en a composé délicatement un triptyque où apparaît le magistrat, l'écrivain et le soldat.

M. le Président donne lecture de trois poésies de M. Deleau sur : Adam apprenant l'usage de la Parole ; Un Combat de Perdreaux ; L'Artiste et son Chien.

M. le chanoine Vacandard présente, le 8 juin, une étude critique des derniers ouvrages publiés sur Jeanne d'Arc : d'abord un travail de M. le comte de Maleyssie qui soutient

la non-abjuration du cimetière Saint-Ouen et tente la réfutation du travail de M. Valin sur ce sujet. Ce dernier ne croit pas à une abjuration valable, mais il est bien forcé d'admettre un simulacre d'abjuration légitime, ce que repousse M. de Maleyssie, malgré le décor judiciaire. M. le chanoine Vacandard entretient ensuite l'Académie des deux volumes signés de l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, sur la sainteté de Jeanne d'Arc et qui constituent une étude de psychologie très fouillée. Enfin, avec le livre de M. Georges Dubosc, apparaît le décor et les acteurs rouennais du procès. Sauf une légère erreur relative à Denis Gastinel, qui n'assista pas au martyre, notre confrère ne peut que louer la reconstitution si remarquable des scènes et notamment de la place du Vieux-Marché.

Enfin, ce compte rendu si opportun se clôt par les études de M. Georges Goyau sur les étapes de la gloire religieuse de Jeanne, depuis Orléans toujours fidèle à son héroïne, jusqu'à Rouen, qui ne le veut céder maintenant à aucune autre cité dans le culte légitime qui lui est dû.

Ce travail si suggestif donne lieu à d'intéressantes discussions sur la nationalité et la responsabilité des juges. On ignore trop, en effet, que le tribunal proprement dit, comprenait seulement deux juges : Cauchon et l'Inquisiteur de la foi. Les autres personnages n'étaient que des assesseurs.

D'autre part, pourquoi cette fréquente expression : « Les maîtres rouennais ? », car il a été remarqué combien les Parisiens l'emportaient en nombre sur les Normands parmi les assesseurs. D'ailleurs, l'Université de Paris n'avait-elle pas réclamé la mise en jugement, dès la captivité de la Pucelle ?

Le 25 juin, M. Labrosse, ayant retrouvé dans un ma-

nuscrit de la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 5350) et dans deux registres (A. 38 et S. 1) des Archives municipales les textes utilisés en 1872 par A. Floquet, pour sa pittoresque *Anecdote rouennaise au temps de Louis XI*, fait ressortir ce que, pour notre agrément et avec un réel talent littéraire, l'imagination du savant historien de notre Parlement a su ajouter à la sécheresse des textes et..... à la réalité des faits.

Ce fut la géologie qui eut les honneurs de la séance du 16 juillet. M. Delabarre rendit compte des travaux de M. Fortin offerts par l'auteur à l'Académie. En une étude substantielle et d'une grande tenue littéraire, il fit connaître l'effort de l'auteur en ces soixante-deux publications qui l'ont placé au premier rang des géologues normands. Le Bureau, après cette lecture, a décidé de poser la candidature de M. Fortin, comme membre résidant. A cette même séance, M. le Dr Jude-Hue présenta une note sur une stèle funéraire trouvée à Sadi-Salem (Tunisie) et confirmant l'existence du culte du Saturne africain, prolongation du culte de Baal.

Le 23 juillet, M. le commandant Quenedey entretient la Compagnie de la théorie des probabilités et, dans un exposé très clair et très original, montre le parti qui peut en être tiré, même dans des branches telles que l'archéologie et la géographie, pour la recherche des mesures et l'appréciation de la précision du travail.

Le 31 juillet, à la dernière séance qui précède les vacances annuelles, M. Delabarre expose les croyances religieuses des peuples italiques, leur attachement profond aux dieux lares, aux mânes, aux pénates, protecteurs des foyers. Il jette ainsi une lumière très particulière et très curieuse sur la partie interne et familiale de la mythologie.

A la première réunion de novembre, M. Cléry donne lec-

ture de la notice très littéraire où il a fait revivre la physiologie de M. Lechallas. Sa publication au *Précis* me dispense de tout commentaire superflu, devant cette esquisse si réussie d'une des plus nobles figures dont l'Académie puisse s'enorgueillir.

Le 12 novembre, M. le chanoine Jouen donne lecture du travail adressé, par M. Perrée, sur le port de Rouen. Il sera inséré au *Précis*, car il constitue l'hommage de ce membre correspondant pour son agrégation à notre Compagnie.

Deux communications furent présentées le 19 novembre. M. Cléry, prenant texte de l'arrivée du bourdon *Jeanne-d'Arc*, exposa le mode de fabrication des cloches, la technique et les difficultés de la fonte. Puis M. Layer, toujours dévoué, commenta une lettre du R. P. Lacordaire à un prêtre normand, l'abbé Caillet, qu'il avait connu.

M. le D<sup>r</sup> Coutan communique, le 26 novembre, le rapport de la Commission qui devait examiner l'ouvrage de Jean Revel, *l'Histoire des Normands*. Avec une originalité profonde et un éclat de style digne des romantiques, il constitue une évocation lyrique des grands ancêtres et des grandes amoureuses, auxquelles l'auteur, de son propre aveu, s'est efforcé de donner une place importante. Notre rapporteur conclut en ces termes : « Pour rendre justice à l'auteur et apprécier son style à sa valeur, j'incline à penser qu'il a eu le dessein d'écrire une épopée en prose, plutôt qu'un récit historique dépouillé de vains artifices. »

Aux réunions du 3 et du 10 décembre, MM. Lehucher et Chirol donnèrent lecture de leurs rapports sur les prix de vertu et les prix Pellecat. M. le commandant Quenedey commença le commentaire d'un manuscrit, suite de journal de route, rédigé par un soldat du régiment de Périgord, qui alla

faire de l'occupation à Dantzig, en 1843. Avec une vision assez aiguë, ce guerrier en dentelle se montre observateur dans le récit de la traversée : le débarquement, la retraite précipitée devant une flotte russe imaginaire.

M. le D<sup>r</sup> Boucher, le 15 décembre, étudia la peste devenue, grâce aux beaux travaux de l'Institut Pasteur, une maladie historique. Il décrit les agents de diffusion et s'attarde au rôle du rat noir et du rat brun, il souligne les mesures sanitaires qui ne sauraient être trop rigoureuses. Elles consistent dans l'isolement des malades et la guerre aux rats. Sa conclusion est rassurante ; en temps normal, grâce à une application régulière des règlements, on doit éviter toute propagation du fléau.

\*  
\*\*

Je m'excuse vraiment de l'ampleur fastidieuse de ce rapport ; mais j'avoue avoir ressenti quelque plaisir à m'attarder à ces matières qui, pourtant, y sont imparfaitement relatées.

J'avais, en effet, procédé à leur dépouillement dans des conditions peu ordinaires : au cours d'une tournée professionnelle dans les régions dévastées, j'ai profité d'un long arrêt à un embranchement pour préparer ce travail. Combien j'ai douloureusement et intensément ressenti l'antithèse impressionnante entre le paysage ruiné, presque aboli, si l'on peut dire l'anéantissement de l'effort ancestral, la tristesse et l'abandon des vestiges encore visibles, et d'autre part, la continuité depuis si longtemps assurée, l'urbanité exquise et profitable, la commodité de la vie sociale et de la vie — tout court — dont nous jouissons à Rouen, en ces lieux paisibles, dans ce décor harmonieux et mesuré.



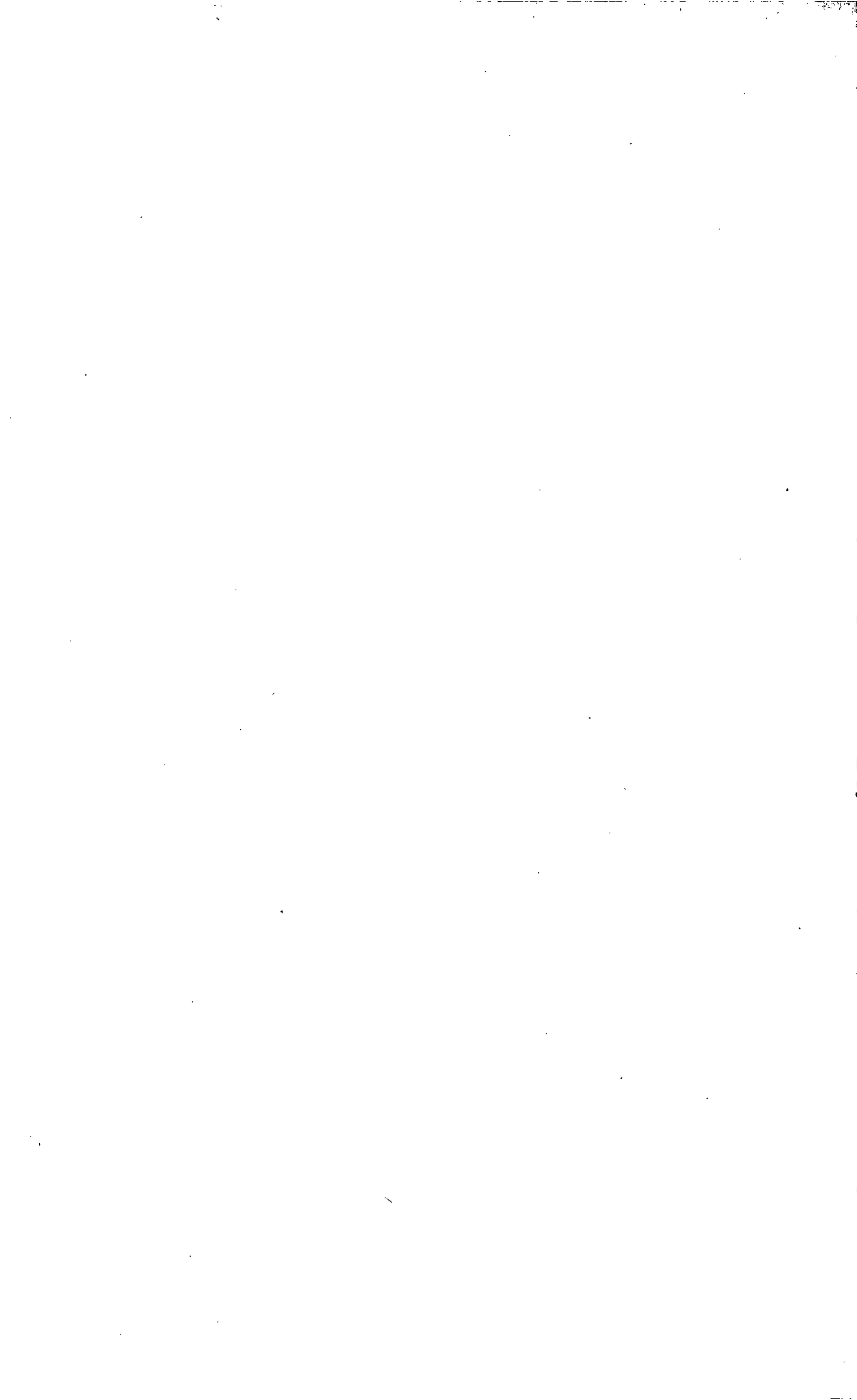
Devant les traces lugubres d'une guerre barbare, comment ne pas saisir le prix de la civilisation, héritage spirituel, tout chargé d'urbanité, qu'il nous faut transmettre aux nouvelles générations trop sollicitées de l'oublier. Ainsi, de Chaulnes désolée, ma pensée se reportait, émue et reconnaissante, vers notre vieille cité et les Académies m'apparaissaient sous leur vrai jour, comme des Conservatoires nécessaires dans ce siècle d'airain pour faire goûter chaque semaine, une heure durant, la douceur de vivre.

---



DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES



# DE LA FABRICATION DES CLOCHES

Par M. L. CLÉRY

---

Au cours de ces dernières vacances, j'eus l'occasion de gravir le verdoyant coteau qui domine le lac d'Annecy et sur le penchant duquel s'abrite, derrière un bouquet d'arbres, le modeste bâtiment où naquirent la *Savoyarde* et la *Jeanne-d'Arc* et, me remémorant les imposantes cérémonies qui ont présidé à l'entrée solennelle à Rouen du bourdon qui a attendu que le jour de la victoire se fût levé pour lancer à travers les espaces, du haut de la tour Saint-Romain, ses accents retentissants, il me vint à l'idée (et notre aimable et savant vice-président ne m'en voudra pas, je l'espère) d'ajouter un chapitre à l'étude sur les *Cloches et Clochers*, dont l'intérêt et le charme ont été si vivement goûtés au cours de nos dernières séances. Je voudrais, dans ce chapitre, vous entretenir d'un art peu connu, celui de la fabrication des cloches.

Et d'abord, quelle est l'origine des cloches ? Quoi qu'on ait, je crois, beaucoup écrit à ce sujet, elle ne paraît pas avoir été déterminée d'une façon bien précise. Un empereur de Chine, raconte-t-on, fit fondre, en l'an 2262 avant J.-C., douze cloches dont les sons gradués exprimaient les cinq tons de la gamme chinoise. Dans l'Inde et en Egypte, on trouve des clochettes de très haute antiquité et le dôme du char funèbre qui, en l'an 323 avant notre ère, servit au transport du corps d'Alexandre le Grand, était orné de grandes sonnettes dont le bruit se faisait entendre fort loin.

On ne voit pas cependant que les Grecs et les Romains aient fait usage de la cloche proprement dite. Le peuple était convoqué au temple au moyen d'un disque d'airain, *tintinnabulum*, que l'on a retrouvé à Pompéi, et lorsque les premiers chrétiens purent exercer publiquement leur culte, ils étaient appelés à l'église à l'aide d'instruments sonores en bois, composés de planches vibrantes. D'après l'opinion la plus généralement admise, ce fut au commencement du V<sup>e</sup> siècle que les disciples du Christ eurent recours au métal, et grand nombre d'auteurs attribuent à saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, d'où les noms de *Campana* et *nola*, l'invention des cloches dont l'usage se répandit au VI<sup>e</sup> siècle d'Italie en France, puis en Angleterre, en Irlande et en Ecosse. Cette opinion est toutefois controversée, du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle la cloche étant désignée par le mot *signum* et d'aucuns prétendent que saint Paulin n'aurait eu que le mérite de perfectionner le mode de fabrication des *signa*.

L'emploi de la cloche se généralisa peu à peu et sous Charlemagne les moines réalisèrent de rapides progrès dans l'art de la fabrication des cloches constituées, au début, de lames battues et superposées en fer forgé, d'un son aigre et désagréable et d'une forme carrée fort disgracieuse. A ce métal fut ensuite substitué un alliage de soixante-dix-sept parties de cuivre rouge pour vingt-trois d'étain fixe : mais il faut attendre au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles pour voir les fondeurs s'occuper spécialement du côté musical de leur art et s'attacher à donner à leur œuvre des formes adéquates à la puissance et à la sonorité harmonieuse que l'on devait rechercher désormais. On cite, parmi les chefs-d'œuvre de l'époque, la *Parlante de Rouen*, datant de 1701.

Jadis, les fondeurs menaient une vie nomade et coulaient leurs cloches sur place. C'est ainsi que la *Georges-d'Amboise* vit le jour. Mais ce procédé à la fois onéreux et peu sûr, les

installations de fortune qu'il exige se prêtant mal à une opération aussi délicate, est aujourd'hui complètement délaissé et les cloches sont toutes fondues dans des ateliers fixes, très peu nombreux, d'ailleurs, en France.

Avant d'exposer la méthode généralement suivie, je rappelle que le nombre des vibrations d'une cloche est en raison inverse de son diamètre et de la racine cubique de son poids : la gravité du son croît ainsi en raison directe du diamètre. Celui-ci serait, pour une série de cloches formant l'octave complète, et l'unité correspondant à l'*ut* inférieur, de :

<i>ut</i>	<i>ré</i>	<i>mi</i>	<i>fa</i>	<i>sol</i>	<i>la</i>	<i>si</i>	<i>ut</i>
1	8/9	4/5	3/4	2/3	3/5	8/15	1/2

Pour exécuter le tracé d'une cloche, le fondeur se sert d'une *brochette*, tableau donnant, pour une cloche d'un poids déterminé, l'épaisseur du bord et le plus grand diamètre. Le *bord* ou la plus grande épaisseur de la cloche est pris pour module et toutes les autres dimensions sont fonctions de ce bord. Le diamètre de la partie supérieure de la cloche ou *cerveau* n'est que la moitié du plus grand diamètre ou diamètre inférieur et donnerait ainsi, s'il pouvait entrer seul en vibration, l'octave supérieure de la note fondamentale de la cloche.

Les profils extérieur et intérieur sont tracés sur une planche dite *planche à trousser*. C'est l'opération la plus délicate, car de ce tracé dépendront le poids, la forme, la grandeur et, en grande partie, le son de la cloche. Le tracé des anses ou colombettes, qui servent à suspendre la cloche, exige moins de précision, mais se base néanmoins sur le *bord*. Le battant doit avoir environ un vingtième du poids de la cloche.

Passons maintenant au moulage.

Le moule d'une cloche se compose de quatre parties :

- 1° Le noyau;
- 2° La fausse cloche;
- 3° La chemise ou chape;
- 4° Les anses ou colombettes.

Le noyau, construit en terre et briques, est profilé suivant le vide intérieur de la cloche par la planche à trousser qui, à cette fin, est montée sur une tige en fer de manière à pouvoir pivoter autour de l'axe vertical de la cloche. Sur ce noyau on applique une couche de terre mélangée à du chanvre profilée également au moyen de la planche à trousser suivant l'épaisseur que doit avoir le métal; c'est la fausse cloche, sur laquelle se placeront les inscriptions qui doivent orner la cloche et qui ont été gravées en creux sur bois, le fondeur en prenant ensuite des empreintes en cire qu'il dispose sur la surface de la fausse cloche.

On procède ensuite à la confection de la chemise qui doit recouvrir tout le travail précédent en prenant en creux l'empreinte des reliefs en cire. On l'obtient à l'aide de couches de terre appliquées successivement sur la fausse cloche et entremêlées de chanvre afin de donner de la consistance à la terre et de l'empêcher de se fissurer, renforcées en outre par du fil de fer et profilées aussi par la planche à trousser.

Les différentes parties du moule sont séparées les unes des autres par des couches de suif empêchant l'adhérence. Le noyau étant creux, on peut y faire du feu pour dessécher le moule. La chaleur fait aussi fondre la cire utilisée pour l'ornementation; cette cire est absorbée par la fausse cloche et la chemise.

Le moulage des colombettes s'opère à part, au moyen soit de moules en bois sur lesquels on fait directement le moulage en terre, soit de moules creux en plâtre qui donnent des colombettes en cire servant elles-mêmes au moulage en terre.



Les différentes parties du moule étant ainsi prêtes, on soulève la chape, on enlève la fausse cloche, on ragrée la surface extérieure du noyau et la surface intérieure de la chape; on garnit le fond du noyau avec un bouchon en terre dans lequel est scellé l'anneau porte-battant ou bélière. On replace ensuite la chemise sur le noyau: entre les deux se trouve maintenant le vide qui recevra le métal. Enfin, on pose sur la chape le moule des colombettes et le bassin de coulée qui fait corps avec lui et qui part du four à réverbère dans lequel le métal est fondu à une température de 1800°.

On enterre ensuite le moule dans la fosse de coulée, après avoir capitonné avec une terre légère la chape et le moule des colombettes afin de leur donner extérieurement une résistance supplémentaire pour parer sûrement à tout accident pouvant provenir de la poussée du métal pendant la coulée.

Celle-ci terminée, après la bénédiction, au moment même où la bonde du four va s'ouvrir, du métal qui va remplacer la fausse cloche, il faudra briser les moules, nettoyer et polir la masse noirâtre qui représente la cloche; la toilette achevée, le fondeur ira lui-même la placer dans le clocher qui l'attend et d'où, désormais, munie de son battant et de son joug, elle sera associée à la vie de tout un peuple :

Laudo Deum verum, plebem voco, congreco clerum,  
Defunctos ploro, nimbium fugo, festa decoro.

Toutes ces opérations, cela va sans dire, exigent les soins les plus minutieux dans le choix et la mise en œuvre des matériaux; aussi ne faudrait-il pas croire que la fabrication d'une cloche puisse être menée avec rapidité; il a fallu près d'une année pour couler la *Savoyarde*.

Je ne veux pas m'arrêter au montage des battants, pour vous dire, avant de terminer, quelques mots sur les cloches au point de vue musical.

Le poids d'une cloche influe sur la qualité du son : celui-ci est d'autant plus plein, plus nourri que les parois sont plus épaisses. Indépendamment du son fondamental, une bonne cloche doit émettre deux sons secondaires concomitants en harmonie, soit la tierce majeure ou mineure comme son accessoire aigu et l'octave grave du son fondamental ou du son accessoire aigu comme son accessoire grave qui ne se développe que si l'on sonne à toute volée. Une cloche est mauvaise lorsque les sons secondaires sont à intervalles de seconde, septième ou neuvième du son principal. Le son accessoire aigu joue d'ailleurs, dans une sonnerie, un rôle plus important que le grave, en ce qu'il se tient davantage dans la région tonale du son principal. Si la cloche est petite, les sons concomitants ne sont pas perceptibles, mais dans une grosse pièce, une oreille exercée les saisit nettement.

Mais, demanderez-vous, comment un fondeur peut-il donner à une cloche un son fondamental déterminé ? Je ne puis malheureusement satisfaire votre curiosité. Interrogé sur ce point, l'être mystérieux que présente tout fondeur vous répondra que c'est là son secret et qu'il garantit, moyennant, tout au plus, quelques retouches après la coulée, la parfaite exactitude d'une tonalité convenue à l'avance. Il faut bien le croire puisque l'expérience démontre qu'il y réussit..

J'ai tâché de vous faire assister à la naissance d'une cloche : vous avez déjà assisté, par anticipation, à son baptême, suivant la locution expressive du peuple qui veut attribuer une âme vivante à celle qui marquera par ses vibrations les principaux événements et passages de l'existence humaine, avec ses joies et ses douleurs, et maintenant, nous dirons de notre *Jeanne-d'Arc* avec Lamartine :

L'airain retentissant dans sa haute demeure,  
 Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure  
 Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

# LE PORT DE ROUEN PENDANT LA GUERRE

Par M. EDMOND PERRÉE

---

Le temps n'est plus où le port de Rouen était considéré, par des « autorités » que l'on aurait cru mieux renseignées, comme une sorte de pauvre dont on ne niait pas tout à fait l'existence, mais que l'on ne s'attardait pas à saluer d'un regard; nous avons encore le souvenir de congrès maritimes où son nom n'était même pas prononcé, et chacun se rappelle quel fut l'étonnement de beaucoup, parmi ceux qui n'avaient pas été témoins de son développement, le jour où les statistiques officielles, celles des Bureaux des ports de même que les tableaux de l'administration des Douanes révélèrent qu'il avait réalisé, en 1915, un tonnage effectif supérieur à celui du plus favorisé des autres ports français.

Et cependant les chiffres étaient là, dans toute leur précision; ils ne pouvaient être contestés : Rouen avait enregistré un mouvement de marchandises débarquées et embarquées dépassant 8 millions de tonnes (1), alors que Marseille, qui jusqu'alors avait tenu la tête, n'accusait que 7.682.000 tonnes. L'année suivante, une nouvelle avance était signalée, en 1918 marquait avec 10 millions de tonnes, un ensemble de trafic qui n'avait jamais été connu antérieu-

(1) La documentation statistique a été établie d'après les données du Bureau des Officiers du Port.

rement, dans aucun établissement maritime de France, de l'Océan, ni de la Méditerranée.

Certes, nous admettrons volontiers que ce résultat n'eût vraisemblablement pas été obtenu, d'une manière aussi large, aussi prompte, si la guerre n'avait réclamé une intensification exceptionnelle des ressources qu'offrait le port, pour aider au ravitaillement de Paris et même de régions du Centre et de l'Est, qui ne trouvaient plus que difficilement à s'approvisionner par ailleurs; mais il n'était pas possible que, situé comme la nature l'a placé, au point extrême le plus rapproché de la capitale où peuvent remonter les navires de mer, Rouen ne devînt ce qu'il est.

Déjà, en 1904, il se classait le premier des ports français, pour ses entrées, au titre du commerce extérieur; seulement la faiblesse de ses exportations ne lui permettait pas de détenir ce rang, pour le total de son commerce maritime : long-cours, grand et petit cabotage, entrées et sorties réunies. Mais ce n'était qu'une étape; deux ans après, l'accroissement des importations ayant suppléé à l'insuffisance des sorties, il revendiquait la seconde place, pour l'ensemble du trafic, tout en conservant la première, du chef des entrées.

Ainsi se manifestait l'action des travaux entrepris, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et particulièrement depuis 1880, pour améliorer la navigabilité du fleuve. De 1848 à 1878, il avait été dépensé quinze millions pour endiguements, dans la Seine maritime, et trois millions pour construction de quais dans le port; de 1879 à 1900, les travaux de régularisation du chenal avaient absorbé vingt-deux millions, et ceux du port proprement dit, vingt-sept millions; mais le trafic de Rouen qui s'était stabilisé à 500.000 tonnes jusqu'à 1870, franchissait pour la première fois le million, en 1878, et croissait comme suit :

1880.....	1.286.684	tonnes
1890.....	1.780.784	—
1900.....	2.684.176	—
1908.....	4.094.161	—
1913.....	5.761.142	—

Du simple exposé ci-dessus, il ressort nettement que la progression s'est poursuivie on peut dire d'année en année, en corrélation avec l'exécution des travaux d'amélioration de la Seine maritime et du port, et de la façon la plus normale, jusqu'à ce que la guerre vint confirmer les espérances qu'avait fait naître l'expérience du passé.

Or, la Grande-Bretagne s'étant rangée à nos côtés, dans la lutte de défense contre l'Empire allemand, les relations entre elle et la France ne pouvaient manquer de se développer, et Rouen se voyait tout désigné pour en bénéficier, lui qui se faisait adresser déjà le cinquième des marchandises de toute nature importées en France du Royaume-Uni.

N'avait-il pas été, du reste, depuis des siècles et des siècles, le réceptionnaire privilégié des produits d'Outre-Manche à destination du continent français ? Nous n'en voulons pour preuve que les dispositions des actes passés avec les rois d'Angleterre, notamment le traité du 24 février 1606 signé, à Paris, au nom de Henri IV, « par la « grace de Dieu Roy de France et de Navarre, très-« chrestien » et de Jacques « par la mesme grace de Dieu « Roy de la grand'Bretagne et d'Irlande », lequel manderait « par toutes les provinces, villes, ports, et havres des « royaumes, de bien et favorablement traicter les sujets « de l'un et l'autre prince, et les laisser traffiquer en toute « seureté et liberté les uns avec les autres, sans les molester, « ny permettre qu'ils soient indeuëment travaillez ny mo- « lestez pour quelque cause et occasion que ce soit ».

L'article 3 du traité disait : « Afin qu'un chacun de  
 « part et d'autre soit certain des daces et impositions qu'ils  
 « devroient payer, en sera dressé pancharte en l'un et en  
 « l'autre royaume, qui sera mise et attachée és lieux publics,  
 « tant de la ville de Roüen et autres villes de France, que  
 « de la ville de Londres et autres, pour y avoir recours  
 « quand besoin sera ».

Rouen était donc nommé à l'égal de Londres.

Un article 7 ajoutait : « Et parce qu'il est impossible de  
 « pourvoir aux plaintes particulières, et mesmes sur la qua-  
 « lité des marchandises et denrées qui se transportent de l'un  
 « et en l'autre royaume... a esté accordé, que pour mieux et  
 « promptement y pourvoir en la ville de Roüen seront  
 « nommez par sa Majesté très-chrestienne deux notables  
 « marchands françois, gens de bien et experimentez, lesquels  
 « avec deux marchands anglois de pareille qualité, qui seront  
 « aussi nommez par l'ambassadeur de la grand'Bretagne,  
 « résident près sa Majesté très-chrestienne, recevront les  
 « plaintes desdits marchands anglois, et vuideront tous dif-  
 « férends qui pourront intervenir sur le fait dudit trafic et  
 « commerce en ladite ville de Roüen, et havres de ladite  
 « province; comme aussi sa Majesté de la grand'Bretagne  
 « nommera en la ville de Londres deux notables marchands  
 « anglois, lesquels pareillement avec deux marchands  
 « françois qui seront nommez par l'ambassadeur de France  
 « résident près sa Majesté de la grand'Bretagne feront le  
 « semblable, et pourvoiront promptement à toutes les plaintes  
 « qui pourroient survenir pour le fait dudit trafic et com-  
 « merce; et où ils ne se pourront accorder, les dessusdits  
 « quatre marchands conviendront d'un cinquième françois,  
 « si c'est à Roüen, et d'un anglois, si c'est à Londres ».

Il était par conséquent rationnel que les Anglais eussent tout de suite, dès le début de la guerre, songé à installer une

de leurs bases à Rouen, dans une ville où les attiraient d'anciennes traditions, et que leur pavillon de commerce n'avait cessé de fréquenter avec prédominance sur celui des autres nations maritimes.

Au matin du 10 août 1914, trois transports de l'armée britannique se présentaient dans le port. Ils amenaient un état-major et des soldats, dont la casquette plate et l'uniforme d'une nuance inconnue jusqu'alors, sur le continent européen, devaient surexciter la curiosité générale. Le lendemain, on signalait deux autres transports; deux jours plus tard, il y en avait six; et les 14 et 15 août, près de 7.000 hommes débarquaient de quinze transports escortés de navires chargés de matériel et d'approvisionnements. Deux de ces transports avaient eu à bord, chacun plus de 1.000 hommes.

Les soldats débarquaient, s'alignaient le long du quai, puis s'en allaient, pour regagner les camps dressés à la hâte, dans les environs. Des flèches indicatrices apposées sur les murs, sur les arbres jalonnaient la route, mais la foule n'était-elle pas toute disposée à indiquer celle-ci, sans même qu'on le lui demandât ? Les gamins se précipitaient pour accueillir les arrivants, avant que le navire ne fût à quai; ils les accompagnaient au chant de la *Marseillaise* et de ce qu'ils croyaient être l'hymne national d'outre-Manche : *Tipperary*.

Les camps ne suffisaient plus. Sur toute place non encore occupée, partout où existe un emplacement disponible, on installe un campement. Sur les boulevards, on parque des camions, des autobus, des voitures; les habitants du quartier viennent regarder; des concerts en plein air sont improvisés; des enfants, des jeunes filles se hissent sur les sièges des véhicules, pour chanter des couplets patriotiques, qu'ils ont appris à l'école ou dans leurs familles; la plupart des soldats britanniques ne comprennent point les paroles, mais ils font chorus au refrain; ils ne connaissent que de rares bribes de

l'hymne national français, ils répètent ce qu'ils savent et sifflent le reste. Et la nuit tombe : le voisinage rentre sous son toit ; les Anglais s'allongent tant bien que mal, à l'intérieur ou sous leurs camions, voire sur la terre, sur la bordure d'un trottoir ; tout le monde s'endort avec quiétude, avec la certitude que l'Allemand ne tiendra pas longtemps. A peine reste-t-il debout, à veiller, un soldat posté en sentinelle, l'arme sur l'épaule gauche ou le plus souvent à la bretelle, sinon au pied.

La consigne est peu sévère. On laisse approcher le noctambule attardé dans ces parages ; la sentinelle n'hésite pas à lier conversation avec lui, par monosyllabes, par phrases hachées, autant que le permettent la science en langue anglaise de l'un et la connaissance du français de l'autre.

Les navires se succèdent. Ils apportent des officiers, des hommes de troupe, des chevaux, des fourragères, des automobiles, des motocyclettes, de l'artillerie, du matériel télégraphique, des chariots de pontonniers avec des carcasses de bateaux, et jusqu'à des voitures automobiles de livraison, lourdes, parfois grises, mais plutôt du jaune le plus vif ou d'un rouge cru, bardées de réclames géantes préconisant les biscuits, marmelades, savons, pâtes, de firmes commerciales de Londres, Bury, Manchester, Kent, Liverpool auxquelles elles furent réquisitionnées.

Tout à coup, les consignes devinrent plus strictes ; les sentinelles refoulèrent les curieux au large ; on planta des palissades sur les quais, pour isoler les espaces consacrés au débarquement de troupes et à l'embarquement des blessés : des rumeurs faisaient connaître que la guerre n'était pas une simple promenade à la frontière. Des navires tout blancs, ceinturés d'une large bande verte, écussonnés d'une immense croix rouge, remplacent les transports ; et voici des autos légères, rapides, marquées également de croix rouges, qui font



la navette entre les gares et les navires tout blancs. Ces navires, le *Saint-Andrew*, le *Saint-Patrick*, que suivront demain le *Saint-George* et le *Saint-David* ont été détachés des services de paquebots pour lesquels ils avaient été créés. Ils sont à deux cheminées et mesurent près de cent cinq mètres de longueur; excellents marcheurs, ils filent de vingt à vingt-trois nœuds, soit environ quarante kilomètres à l'heure, ce qui leur donne la possibilité de traverser la Manche, du Havre à Southampton, en trois heures. Leurs deux mâts portent des antennes de T. S. F. A bord est installée l'électricité; aussi le soir, s'illuminent-ils de vert, à la hauteur de la ligne des hublots, et d'une croix rouge médiane, qu'ils éteindront, pour ne jamais plus la rallumer, lorsque l'Allemagne aura renié la dernière convention dont elle n'avait pas encore dénoncé les obligations.

A ces quatre bâtiments de même type se joindront le *Saint-Denis*, un paquebot de cent mètres de longueur, à turbines et à trois hélices, qui avait été le *Munich* de la Great Eastern Railway C<sup>o</sup>; le *Copenhagen* de la même Compagnie, dont le nom n'avait pas dû subir le sort imposé à son frère de chantier et de navigation; le *Western Australian* et l'*Aberdonian*, d'une classe inférieure aux précédents, etc.

Il était monté de dix à quinze navires, par jour, durant la période du 15 au 20 août 1914; mais à l'exception de deux ou trois pétroliers et quelques autres bateaux de commerce, ces montées ne comprenaient guère que des transports de l'armée britannique: du 21 au 31 août, le nombre des navires de commerce ne dépassa pas dix-huit, et celui des transports, y compris les navires-hôpitaux qui faisaient pour la première fois leur apparition, était descendu à vingt-neuf.

Nous traversons une période d'anxiété. Le mois d'août n'inscrivait à son actif que 87.761 tonnes de marchandises importées, alors que le port en avait reçu 490.000 en juillet,

et s'il avait été enregistré cent quatre-vingt-onze navires à l'entrée, au lieu de deux cent soixante-treize en juillet, on n'en comptait que soixante-sept seulement de commerce.

Le mois de septembre devait être encore moins bon. Il ne vient plus de navires de commerce, il ne vient plus de transports : l'armée britannique se replie sur ses bases de l'embouchure de la Loire. Le dernier dimanche d'août, nous assistons au spectacle tragique des Alliés abandonnant la cité. Les tentes sont repliées ; on hisse sur des camions les fourneaux avec les cuves dans lesquelles bouillaient les tranches de bœuf ou le thé. Les Britanniques évacuent les hôpitaux qu'ils avaient aménagés aux quatre coins de la ville, jusque dans les bâtiments de Join-Lambert à Boisguillaume, jusque dans ceux du Grand-Séminaire réservé aux officiers. Deux navires allemands, le *Neptun* et l'*Adrana*, saisis dans le port où ils se trouvaient, le jour de l'ouverture des hostilités, sont dirigés sur le Havre.

Les dernières voitures automobiles de la Croix-Rouge emportent les dernières « nurses », dont la tenue austère avait tant fait impression, au jour de l'arrivée. Le Post-Office, les services téléphoniques quittent avec leur matériel le Palais-des-Consuls, dont la grande salle des pas-perdus et une partie des dépendances louées aux P. T. T. français leur avaient été concédées. Le mardi, il ne subsiste plus rien de ce qui avait constitué la base anglaise de Rouen.

Comme un souffle de mort avait passé sur la ville, sur le port. On embarquait sur de vieux bateaux à aubes, dans des bateaux parisiens, les derniers soldats de la territoriale restés dans la région. Un jour, le samedi 5 septembre, on a la surprise de revoir une dizaine de navires, tels que l'*Emma*, le *Haut-Brion*, le *Pontet-Canet* ; les quais de la rive droite se retrouvent garnis jusqu'au Mont-Riboudet ; mais ces navires ne séjourneront que le temps de charger des marchandises,

des essences, des approvisionnements à sauver d'une réquisition possible de l'ennemi, que l'on sait à peu de distance de la ville.

De nouveau, les quais sont vides, de même que paraît vide également la cité, quoique la majorité de ses habitants soit demeurée à son foyer. La vie n'est plus dans la rue; on semble hésiter à sortir de chez soi, comme si l'on redoutait de se heurter, à un tournant, aux automobiles d'une avant-garde allemande.

Puis la vie renaît. Il ressort des soldats et des soldats de partout. D'où viennent-ils ? On n'en rencontre pas deux se suivant avec le même numéro de régiment au col de la capote: il y a des 28, des 11, des 207, des 6, des 21 et d'autres encore. Ce ne sont plus qu'uniformes; la plupart des hommes de vingt-cinq à cinquante ans qui n'en portent pas ont à leur bras un insigne les rattachant à une formation militaire. On attend les Russes soi-disant signalés venant d'Arkhangel, viâ un port d'Ecosse. Le *Saint-David* et le *Saint-Patrick* reparaissent, les hôpitaux anglais se rétablissent; mais les transports britanniques se font toujours attendre; on n'autorise à monter en fait de navires de commerce, que les charbonniers avec deux ou trois vapeurs de grains en provenance de la Nouvelle-Orléans, et encore ces derniers ont-ils enfreint des ordres qui leur commandaient de relâcher au Havre. Le *Coleby* s'amarre, le 17 septembre, à quatre heures de l'après-midi, à proximité du pont Boïeldieu; il ne lui sera donné que le 19 septembre des tréteaux, des planches, des glissières pour le déchargement du blé qu'il apporte, quand l'Administration du Ravitaillement aura enfin compris qu'il est plus logique de décharger la cargaison directement sur place que de la transborder au Havre sur chalands, pour la déposer ensuite dans les entrepôts de Rouen.

Du 12 septembre 1914, date du retour des deux navires-

hospitaux, au 30 du même mois, il ne sera signalé cependant que dix-sept bâtiments appartenant à l'armée britannique; et pour l'ensemble de septembre, on ne relèvera que soixante-dix-sept navires de commerce. Le trafic total de ce mois, le plus mauvais que l'on n'ait connu, depuis des années et des années, se limitera à 71.134 tonnes, dont seulement 59.459, à l'entrée, comprenant 35.241 tonnes de houille et anthracite, et 12.791 tonnes de céréales.

La phase la plus critique de la guerre était passée. Octobre se présentait sous de plus favorables auspices. Le commerce maritime allait s'intensifier; encore quelques mois, et le port réaliserait, grâce à la houille, un tonnage que l'on n'eût osé escompter à si brève échéance.

Car il fallait du charbon. Il en fallait pour subvenir aux nécessités impérieuses de l'industrie; mais la production nationale réduite, du fait de l'occupation des charbonnages du Nord, ne suffisait plus; et pour suppléer au déficit qui en résultait, pour suppléer aussi aux charbons belges qui ne pouvaient plus parvenir en France, nous avons dû adresser à la Grande-Bretagne un appel auquel celle-ci répondait.

Dans le plus favorisé des mois antérieurs, février 1914, Rouen avait manutentionné 311.444 tonnes de charbon de toute origine, y compris le tonnage venu d'Allemagne, par Rotterdam; dès octobre, il en recevait 312.581 tonnes; et désormais chaque mois marquerait une avance sur le précédent, bien que les Allemands aient pris comme champ d'action de leurs sous-marins la Manche ainsi que la Mer du Nord.

Le lundi 23 novembre, à quatre heures de l'après-midi, le *Malachite* que l'on avait coutume de voir, avant la guerre, à Rouen où il apportait des cargaisons de houille, se voyait arrêté au large de la Hève par un sous-marin. Dix minutes étaient données à l'équipage pour quitter le bord. Le délai

expiré, le navire était incendié à coups de canon; et le sous-marin plongeait pour regagner son repaire, cependant que l'équipage abandonné à son sort, au gré de la lame, faisait route sur le Havre où il abordait, après cinq heures de travail. Le jeudi suivant, c'était le tour du *Primo*, autre habitué du port de Rouen. *L'U-21* le coulait aux abords du cap d'Antifer, dans la matinée, sans avoir donné plus de cinq minutes aux marins de l'équipage, pour mettre leurs embarcations de sauvetage à la mer.

L'un et l'autre de ces deux navires avaient été coulés par le canon; le 30 janvier 1915, le *Takō-Maru*, chargé de denrées et de viandes frigorifiées, sombrait également en face d'Antifer, mais par une torpille traîtreusement lancée, sans avis préalable. Le même jour, dans les mêmes parages, était torpillé un autre navire, l'*Icaria*, lequel n'ayant pas été atteint dans ses forces vives, fut retrouvé en mer et remorqué au Havre, sous l'escorte de torpilleurs français.

Le *Malachite* et le *Primo* avaient été attaqués à des heures où la luminosité relativement faible de l'atmosphère prêtait à des surprises; la destruction du *Takō-Maru* et de l'*Icaria* s'était accomplie au plein milieu de la journée, révélant un esprit d'audace qui donnait à réfléchir à nos gardiens de la mer. La guerre sous-marine était une réalité sérieuse, non un simple épouvantail. La rade du Havre fut mise en état de défense, par des moyens encore plus énergiques. Les navires à destination de Rouen que l'encombrement du port empêchait de remonter la Seine jetèrent l'ancre, dans la rade, avec ceux qui attendaient une place libre aux quais du Havre. Alors il arriva que ce rassemblement de navires offrit un large champ de tir aux sous-marins. Sans doute, ceux-ci ne pouvaient approcher, mais il suffisait de lancer une torpille au jugé, pour être à peu près certain qu'elle atteindrait un bâtiment. Ainsi se trouvèrent

coulés — avant même que l'Allemagne n'ait décidé la guerre à outrance, dans les eaux frappées d'interdit — des navires neutres ancrés parmi les alliés.

La rade ne présentait qu'une sécurité relative; d'autre part, le stationnement des navires diminuait d'autant le coefficient d'utilisation de ceux-ci; mais le Service de la Navigation ne devait pas être pris au dépourvu. Les ducs d'Albe de l'avant-port furent remis en état et l'on en multiplia le nombre. Ces appareils composés, on le sait, d'un pieu central auquel s'arc-boutent une série d'autres pieux liés ensemble au moyen de ferrures solides, présentaient l'avantage d'une construction facile autant que rapide, et si l'on ne saurait les assimiler à des murs de quais avec leurs terre-pleins en arrière, ils suffirent néanmoins pour tenir les navires, dont la cargaison est à transborder dans les chalands ou les péniches.

Aujourd'hui, dominé par les nécessités de l'heure, on s'empressait de les utiliser, sans tenir compte des difficultés que les dockers avaient soulevées, à cause de leur plantation, dans une partie excentrique du port. Il convient aussi de rappeler que des primes avaient été instituées, pour les manutentions opérées à cet endroit, et payées sur le produit des pénalités que devaient verser, par contre, les importateurs n'ayant pas réalisé le tonnage minimum qu'ils s'étaient engagés à recevoir, pour l'obtention de tours de faveur, dans la montée et le placement des navires affrétés par eux. Les primes avaient triomphé des résistances; parfois même elles eurent pour conséquence de rendre plus profitables, aux entreprises de débarquement, les opérations effectuées dans les zones où s'exerçait leur action que dans les sections centrales du port; elles permirent aussi de réaliser un maximum de rendement aux postes d'amarrage sur bouées nouvellement installés, entre le Petit-Quevilly et le passage d'eau de Petit-Couronne.

La mise en service des anciens ducs d'Albe, l'établis-

sement de nouveaux faisceaux de ce genre, l'installation d'un système de corps morts fortement ancrés, le long du chenal, et complétés par la pose, sur la berge, de bornes en béton armé auxquelles les navires avaient la possibilité de s'amarrer pour s'assurer plus de stabilité, la construction de 400 mètres de quais neufs dans l'ancienne île Elie, devenue la digue du Bassin aux pétroles, eurent pour effet de porter à cent un dès les premiers mois de 1916, le nombre de places offertes aux navires de commerce, indépendamment des appontements, ducs d'Albe et quais réservés à l'Amirauté anglaise, alors qu'au 15 octobre 1914, le port ne comptait que soixante-quinze places de navires dont soixante-huit seulement à la disposition du commerce, les quatorze autres étant affectées aux transports britanniques.

Les déchargements aux ducs d'Albe et aux bouées se chiffèrent par 1.600.000 tonnes, en 1918, quoique opérés surtout par des moyens de fortune, le charbon étant extrait des cales à l'aide de bennes quelconques que hissaient les treuils du bord, et dont le contenu était précipité, par des glissières, dans les allèges accolées aux navires. Le travail exigeait, dans ces conditions, une certaine abondance de main-d'œuvre, pour remplir et servir les bennes, mais il est évident que ce retour à des procédés oubliés depuis longtemps n'eût pas été possible, si l'on n'avait eu l'appoint de réfugiés des Flandres et le concours de plusieurs milliers de prisonniers de guerre.

Ailleurs, de la pointe sud de l'île Rollet au pont Boïeldieu, les déchargements des charbons étaient conduits par des engins mécaniques d'une façon presque automatique. En octobre 1914, il y avait cent soixante-douze grues dans le port, dont quatre-vingt-cinq sur quai et quatre-vingt-sept flottantes; quarante-neuf étaient désarmées, faute de personnel ou pour cause de réparation, et sur les cent vingt-trois

en service, dix se trouvaient retenues par l'Amirauté anglaise; à fin 1915, il avait été installé vingt et une nouvelles grues dont dix-sept flottantes, et l'on attendait des engins commandés par l'initiative privée ou par les Chemins de fer de l'Etat, qui auraient pour effet de porter à deux cent trois le nombre des grues en fonctionnement, au mois de septembre suivant. En outre, deux transbordeurs électriques de grande puissance étaient en construction, à travers l'ancienne île Elie, qu'ils enjamberaient afin de desservir simultanément trois voies de chemin de fer avec un rendement moyen de 2.500 à 3.000 tonnes par jour.

Sans l'existence de cet outillage, l'intensification des importations de charbons eût été certainement irréalisable. La main-d'œuvre civile, dit un rapport des Ingénieurs du Port, se ressentait de ce que la mobilisation avait enlevé les meilleurs dockers, c'est-à-dire ceux dans toute la force de l'âge. Il ne restait que des hommes très jeunes ou âgés, et les réfugiés français ou belges n'avaient pas amélioré notablement la situation à cet égard. Quant aux prisonniers de guerre, répartis par équipes d'environ soixante hommes par navire, ils déchargeaient en moyenne 4 tonnes, par jour et par homme.

C'était donc à l'emploi des engins mécaniques que l'on redevait le meilleur rendement du port. Nombre de ces engins étaient armés de bennes automatiques, dont la lourde masse est familière maintenant, mais qui n'avaient pas été acceptées sans protestation, au début, vers 1908, leur apparition ayant provoqué un mouvement de grève de la part des dockers, ainsi que l'avait fait un siècle auparavant l'invention des métiers à filer mécaniques, ainsi qu'il en avait été, il y a quelques années, lorsque l'introduction de métiers à tisser automatiques suscita des troubles dans l'industrie cotonnière du Nord.

Au lieu des 240 tonnes par jour que déchargeait une



équipe de soixante hommes, la benne automatique saisit dans ses mâchoires, à chaque levée, de 1.200 à 1.500 kilogrammes; d'autres prennent jusqu'à 3 tonnes et demie de charbon à gaz, et pour cette opération elles ne réclament que deux hommes. Il n'est besoin de personne pour remplir la benne; tout au plus exige-t-elle le concours d'un auxiliaire, afin de ramasser en tas le charbon, dans la cale, à la fin du déchargement. Par heure de travail, chaque benne est susceptible de fournir un rendement de 35 à 45 tonnes, ce rendement dépendant aussi de la rapidité de rotation des grues, de l'habileté du conducteur de celles-ci, des dispositions des panneaux d'ouverture des cales.

L'outillage du port s'est enrichi, au cours de la guerre; il ne faudrait cependant pas oublier quelle importance il avait déjà auparavant. Ce n'est point un « nouveau riche », le tonnage des houilles manutentionnées en 1913 (2.817.110 tonnes) suffirait à le démontrer, mais la guerre a prouvé que sa puissance était encore supérieure à ce qu'on lui avait demandé, puisque seraient assurés le transbordement ou la mise à terre de 6.023.565 tonnes de houille, en l'année 1915, et cette quantité atteindrait six millions et demi en 1917, pour être portée à 6.925.212 tonnes en 1918, avec des chiffres mensuels dépassant 600.000, voire même 700.000 tonnes, en août 1918.

Pendant que la houille déversait ses millions de tonnes, les pétroles et essences témoignaient aussi de l'activité. En 1913, il en avait été reçu 211.376 tonnes; en 1916, leurs entrées dépassaient 300.000 tonnes; en 1918, elles se chiffraient par 405.130 tonnes représentant la moitié de l'importation en huiles minérales de toute la France entière. De même que pour ce qui concerne les houilles, le port est spécialement outillé au point de vue des pétroles. Les installations existantes permettent de décharger de 650 à



750 tonnes par heure; Dunkerque, le mieux organisé des autres ports français, pour ce genre de manutention, n'en pouvait décharger que 350 tonnes au temps de la guerre. Les quantités maxima de pétroles déchargées, d'une manière effective, se comptent à Rouen par 9.000 tonnes, alors qu'il n'en fut enregistré que 7.440 à Calais, 5.760 au Havre, 3.700 à Dunkerque. Dans l'espace d'un mois, il a été effectivement déchargé 55.600 tonnes, quantité qui ne fut jamais signalée ailleurs en France; seulement il n'est pas inutile d'expliquer que si de tels résultats ont été obtenus, c'est que les raffineries et entrepôts établis dans le port ont créé deux cent dix-sept réservoirs, d'une capacité globale de deux cent trente-quatre millions de litres, plusieurs de ces réservoirs ayant une jauge supérieure à mille mètres cubes.

Aussi le Bassin aux Pétroles et les tanks groupés à ses abords devaient-ils être le but d'incursions nocturnes des avions ennemis. Cependant le camouflage des réservoirs, sous des revêtements qui pouvaient les faire confondre avec le sol, des hauteurs d'où n'osaient descendre les pirates aériens, ne fut peut-être pas sans effet, car l'on n'eut guère à déplorer que l'incendie par des bombes, une nuit d'août, à la clarté d'une fusée parachute, de fûts d'huile que la Base anglaise avait déposés sur le terre-plein du bassin.

Malgré la répétition des attaques, les navires ancrés dans le port eurent la chance d'échapper aux torpilles incendiaires, quelque nombreux qu'ils se soient trouvés, tant à quai qu'aux bouées. Faut-il attribuer cette immunité à ce que leur pont considéré d'une certaine distance, du haut des airs n'offrait qu'une cible relativement peu facile? Quoi qu'il en fût, il n'était pas rare d'observer des navires dont la longueur atteignait 132 mètres, comme le *Frankmère* affecté aux transports de l'armée anglaise, qui remontait la Seine sans difficulté, bien que naviguant par ses propres moyens, sans

remorqueur, comme le *John-D.-Archbold*, un pétrolier américain de 140 mètres, susceptible de porter 12.000 tonnes et dont l'entrée à Rouen fut enregistrée avec 8.000 tonnes d'huile minérale, en juin 1917.

Combien d'autres unités seraient à citer si nous voulions nommer tous les navires de grandes dimensions qui fréquentèrent le port, de 1914 à 1918 ! Sans doute les pétroliers tiendraient la tête, l'un d'eux l'*Aungban*, entré en avril 1918, n'avait-il pas un tirant d'eau de 7<sup>m</sup> 80 ? Mais nous verrions aussi des greniers de céréales apportant, de la Plata, 7.000 tonnes et davantage avec un tirant d'eau de 7<sup>m</sup> 50, des bateaux d'Algérie et de Tunisie chargés de vins et de phosphates; même des charbonniers, car nous ne sommes plus au jour où l'apparition du *Queensland* venu de Rotterdam, en novembre 1906, avec 5.000 tonnes de charbon allemand, était considéré comme un fait unique. Et certainement notre nomenclature serait incomplète, si nous jugions de la grandeur des navires et de leurs proportions sur l'impression qu'ils ont laissée à notre vue. Le peintre les avait si étrangement camouflés qu'on les eût dit parfois sans proue ni poupe ou bien flanqués d'un chaland. C'était au temps où tout devenait proie pour les sous-marins, où l'on refusait soudainement aux navires prêts à partir, l'autorisation de quitter le port, jusqu'à ce que le pirate signalé, dans les eaux de la Manche, ait été coulé, capturé dans une trappe ou écrasé par un navire de commerce, comme cela se produisit en vue du Havre.

Toutefois, les navires de céréales ne furent pas de ceux que l'on vit le plus souvent. Le port eut à lutter contre l'exclusive de l'Administration du Ravitaillement et contre le « Rouen excluded », que nos importateurs n'ont pas encore réussi à faire rayer les chartes-parties d'Amérique « à ordre », c'est-à-dire dont le port de destination, entre

Hambourg et Bordeaux, n'est pas nommé au moment de la signature du contrat. Il ne fut donc reçu que 100.000 tonnes de grains en moyenne, par année, de 1915 à 1918. Quant aux autres produits, les vins, les bois, les pâtes de bois et les phosphates, dont l'importation par Rouen jouait un rôle prépondérant avec les pétroles et essences, après les houilles, avant que le conflit mondial ne vint bouleverser la vie économique des peuples, ils souffrirent malheureusement des difficultés de la navigation avec l'Algérie et la Scandinavie, et de l'obligation de réserver par préférence les navires au transport des marchandises de première nécessité.

Les vins se virent détournés vers les ports de la Méditerranée, afin de réduire au minimum les risques de pertes, par la diminution du temps de traversée; au lieu des bois, il fut demandé du minerai, des fers et des aciers; les phosphates retombèrent à dix années en arrière; toutefois il ne s'agissait que d'un accident motivé par les circonstances: dès 1919, les vins, les bois, les phosphates améliorèrent leur position avec 220.161 tonnes pour les premiers, 111.510 tonnes pour les bois, et 132.107 tonnes pour les phosphates. En ce qui concerne les pâtes de bois, sollicitées par une consommation de plus en plus exigeante, elles réalisèrent, en 1918, un tonnage égal à celui qu'elles avaient fait enregistrer en 1913, après avoir même atteint, en 1916, une quantité de 312.157 tonnes, supérieure à tout ce qui avait été observé antérieurement.

Nous avons souligné les principaux éléments du trafic de Rouen; mieux vaut ne pas insister sur les sorties: faibles, en temps normal, elles furent tout à fait nulles pendant la guerre; mais une mention est due aux six millions de tonnes (dont 1.850.000, en 1917) débarquées des transports alliés, pour le service des armées, de 1914 à 1918. Et ceci dit, nous constaterons que le mouvement maritime total du

port, après avoir fléchi de 5.761.142 tonnes (entrées et sorties réunies), en 1913, à 5.135.219 tonnes en 1914, se releva tout de suite, rétablissant ainsi sa courbe ascendante :

1915.....	8.175.383 tonnes
1916.....	9.743.801 —
1917.....	9.601.802 —
1918.....	10.109.343 —

Si la réception de ces marchandises avait soulevé bien des questions, provoqué d'exceptionnelles mesures de réglementation, réclamé une intensification des moyens de manutention, il avait fallu aussi résoudre un autre problème : la réexpédition sur les multiples départements de consommation, et de sa solution dépendait le développement même du commerce maritime. La batellerie avec le chemin de fer assumèrent cette tâche.

La houille seule procura à la batellerie un fret de plus de quatre millions de tonnes annuellement, de 1915 à 1918. En 1913, les statistiques du port fluvial avaient annoncé 3.417.000 tonnes remontées de Rouen vers Paris, y compris 337.101 tonnes de transit en provenance du Havre; en 1918, la remonte dépassa sept millions de tonnes. La majeure partie des houilles s'en alla à destination de Paris et de sa banlieue où les usines métallurgiques et autres s'étaient multipliées; une fraction non négligeable des pétroles et essences fut dirigée vers l'au-delà de Paris, jusque dans l'Yonne et plus loin encore; Roanne se fit adresser des pâtes de bois, et Nevers des phosphates. Pour coordonner les efforts et régulariser les évacuations, un règlement d'exploitation avait été établi; et si l'insuffisance du nombre des remorqueurs eut pour conséquence d'immobiliser des chalands, des péniches, dans le port fluvial d'attente constitué à l'amont

du pont Corneille et dont le nombre de places avait été porté de deux cents à cinq cents, on put néanmoins noter des évacuations mensuelles dépassant 730.000 tonnes; dans une journée, il fut même déclaré 45.000 tonnes, c'est-à-dire un poids de marchandises représentant la capacité de cent cinquante trains de composition moyenne.

La batellerie est le précieux auxiliaire de Rouen, elle a permis la réalisation du tonnage maritime effectué; le rail ne se montra pas moins actif, toutes proportions gardées : en 1915, il avait porté 1.370.000 tonnes de charbons; en 1918, il assura l'enlèvement de 1.646.000 tonnes; et pour le mois de juin 1917, il justifia de 552.000 tonnes, soit une moyenne de 18.400 tonnes par jour.

Cependant, si Rouen réexpédie une grande partie des marchandises qu'il reçoit de la mer, et quelquefois si largement que la ville dut s'imposer de sévères restrictions, tant au point de vue du charbon que du pétrole et des céréales, il lui faut conserver des quantités de plus en plus fortes de houille, pour alimenter les usines dont le nombre s'accroît, de jour en jour, dans son hinterland immédiat.

Le travail du coton est toujours l'industrie type de l'agglomération rouennaise. Ses filatures représentent un total de 1.100.000 broches, ses tissages mécaniques possèdent 14.000 métiers, le groupe de ses fabriques de tissus imprimés compte parmi les plus importants.

A côté de cette industrie cotonnière, d'autres se sont créées, mais alors que le coton a choisi de préférence un faubourg et les vallées de petites rivières affluentes de la Seine, les nouvelles entreprises ont recherché le voisinage du port, et cela se comprend puisqu'elles se proposaient précisément de recevoir, à pied d'œuvre, les matières premières apportées de l'étranger, par la voie de la mer.

Les chantiers de construction de navires, les usines de

transformation avec leurs ateliers, leurs cités improvisées, pour le logement d'une population arrachée à l'agriculture ou importée d'Extrême-Orient, de Kabylie, de Maroc, de Portugal, d'Espagne, se pressent le long du fleuve, d'Oissel au Grand-Quevilly et même plus en aval.

La métallurgie, qui avait disparu de la région, renaît avec des fours à coke, des hauts-fourneaux, des aciéries, des fonderies qui livreront des rails et des fers pour les constructions industrielles, des tuyaux pour les entreprises urbaines, des tôles pour les chantiers navals. Quant aux huiles minérales, des canalisations les conduisent directement des navires aux entrepôts et raffineries, d'où elles ressortent après manipulations, sous forme d'essences, pétroles lampants, huiles à graisser.

Les phosphates, les pyrites alimentent les fabriques de produits chimiques, spécialisées surtout dans la production d'acides et de superphosphates; les scieries débitent des bois du Nord en planches aux dimensions du commerce; les rondins apportés par navires entiers de Russie sont transformés en pâte de cellulose ou en papier; les vins d'Algérie et de Tunisie passent aux filteries, qui les distribueront ensuite à la consommation régionale; les grains non utilisés pour l'alimentation sont dépouillés de leur alcool, par distillation, et fournissent des tourteaux pour la nourriture des bestiaux.

Des voies ferrées de raccordement, des transporteurs aériens relient ces usines aux quais, aux appontements, pour la prise des charbons ainsi que des matières premières, et permettent de réexpédier les produits fabriqués, par wagons, ou de les charger, sur péniches et chalands, pour être acheminés vers l'intérieur, en attendant le jour où l'exportation organisée leur donnera les moyens de rendre aux navires un fret de sortie qui fait encore défaut.

Ainsi, développant son rôle économique, le port a contribué à l'industrialisation de centaines d'hectares de terrains ; et cette industrialisation n'a pas encore dit son dernier mot. Rouen veut être autre chose qu'un instrument de transit. La Chambre de Commerce, avec l'Etat et le concours du Département de la Seine-Inférieure a fait adopter, en 1913, un vaste programme de travaux. Trois cents millions seront répartis entre le Port et la Seine maritime, de Rouen à la Risle, pour assurer la montée à toute marée de navires calant huit mètres, et porter à quatorze kilomètres la longueur des quais utilisables par la navigation maritime ; les bassins des prairies Saint-Gervais ont vu poser leur première pierre ; d'autres bassins seront creusés plus tard, vers Petit-Couronne.

Mais pour que l'œuvre ne soit pas imparfaite, les produits bruts devront être retenus, à la sortie du navire de mer. Pourquoi ne transformerait-on pas la houille, ici même, en énergie électrique qu'un fil transporterait à grande distance, au lieu de transborder le charbon sur des bateaux de fleuve ? Ceux-ci seraient affectés à d'autres marchandises, et de même que les endiguements de l'estuaire ont fait apparaître des pâturages, compensant largement ce que le port a pris, des bras pourraient être rendus à l'agriculture, — les grandes usines exigeant proportionnellement moins de main-d'œuvre qu'une multitude de petites, — à cette agriculture qu'il serait déplorable de sacrifier, car c'est elle qui a épargné à la France les convulsions auxquelles les autres nations sont actuellement en proie.

---



CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET DES ARTS



# LE BÉNÉDICTIONNAIRE DE L'ARCHEVÊQUE ROBERT

L'ABBÉ SAAS ET DOM TASSIN

UNE QUERELLE LITTÉRAIRE EN 1747

Par M. HENRI LABROSSE

---

(Lecture faite à l'Académie de Rouen, le 16 avril 1920.)

---

Être justifié par la chimie, au bout de près de deux siècles, d'une grave accusation de grattage intéressé sur un manuscrit, voilà certes un exemple de cette justice immanente et... tardive qui domine et ajuste les choses humaines.

C'est en 1746, à Rouen. Le savant abbé Saas, académicien, qui avait quitté en 1742 la bibliothèque du Chapitre de la Cathédrale de Rouen pour la cure de Saint-Jacques-sur-Darnétal, venait de publier une *Notice des manuscrits de la bibliothèque métropolitaine de Rouen*, dont le *Journal des Sçavans* dans son numéro de novembre (p. 663) avait rendu compte avec éloge.

D'une érudition peu commune et sévère aux autres, cet abbé Saas avait relevé en 1742 les erreurs nombreuses du *Nouveau supplément au Dictionnaire de Moreri* (de l'abbé Goujet). Il avait, en 1742 et 1743, aidé de sa science et de son ironie le chanoine Terrisse, dans sa défense de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux contre les convoitises des bénédictins de Saint-Ouen, et riposté avec verve à la *Défense* de leur champion, dom Tassin, l'érudit collaborateur de dom Toustain.

Dom Tassin, que l'esprit de corps ne devait pas disposer en faveur du curé de Saint-Jacques, ayant relevé quelques erreurs dans la *Notice*, s'empressa de les signaler dans un opuscule de cinquante-huit pages publié chez J.-N. Besongne fils, en 1747 : *La Notice des manuscrits de la bibliothèque de l'Église métropolitaine de Rouen... revue et corrigée par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur* (1).

Il y déclarait, en débutant, que « l'auteur de la *Notice* sembloit n'avoir eu d'autre vüe que d'accumuler les traits d'érudition sans se mettre en peine d'être exact, utile et conséquent... On ne peut lire la brochure de l'académicien de Rouën sans s'apercevoir qu'il est un peu moins infailible que ceux qu'il aime à critiquer... » et il concluait son introduction par cette sage maxime : « Il sera toujours permis aux autres, comme à lui, d'user du droit que donne la critique sur les écrits publics pourvu qu'on ne s'écarte jamais de la modération et de la bienséance qui conviennent singulièrement aux gens de lettres ».

Ses réflexions au sujet de la *Notice* consacrée par l'abbé Saas au *Bénéditionnaire* de l'archevêque Robert suffisent à montrer dans quelle mesure notre excellent religieux mettait cette maxime en pratique.

L'abbé, adoptant l'opinion commune, avait déclaré que ce splendide manuscrit anglo-saxon, actuellement l'orgueil de la Bibliothèque municipale (2) qui le reçut de la Révolution, avait servi à Robert, archevêque de Cantorbéry (1050) (3), et que le Père de Montfaucon, en l'attribuant à Robert, archevêque de Rouen, s'était trompé.

(1) Biblioth. de Rouen, U. 3.859, à la suite de la *Notice* de l'abbé Saas.

Catalogue de M. Omont).

(2) Il y est conservé sous la cote Ms. Y. 7 (n° 369 du

(3) Ce prélat chassé de son siège, mourut à l'abbaye de Jumièges où il s'était réfugié et dont il avait été abbé.

Voici la critique de dom Tassin, page 27 :

« Le plus ancien et le plus précieux manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen est sans contredit le *Benedictionnaire* ou le *Pontifical* de l'archevêque Robert... On lit (1) sur le dos de ce livre *Benedictionarius Roberti archiepiscopi Rotomagensis*. Le frontispice portoit la même inscription mais M. l'abbé Saas, pour telle fin que de raison, ne s'est pas contenté de raturer *Rotomagensis* sur le dos du manuscrit, il a encore raclé le même mot dans l'intérieur pour y substituer de sa propre main *Cantuariensis*... »

Puis suivent des explications sur la calligraphie, la date et le contenu du manuscrit. Page 31, dom Tassin poursuit : « Telle est en général l'idée que l'auteur de la Notice auroit dû donner au public du *Benedictionnaire* de Robert I, archevêque de Rouen, qui mourut en 1037, après avoir jeté les fondements de l'église cathédrale... Quoique le livre porte sur le front le nom de Robert, archevêque de Rouen, il plaît à M. l'abbé Saas de le donner à un Robert qui, de prieur de Saint-Ouen devint abbé de Jumièges, ensuite évêque de Londres et enfin archevêque de Cantorbéry en 1050 !! »

« Encore si l'adversaire du sçavant bénédictin apportoit quelque raison aparente pour colorer le démenti qu'il donne au manuscrit même sur le dos et le premier feuillet duquel on découvre encore *Rotomagensis* à la suite de *Roberti archiepiscopi*. Il a cru aparemment qu'il en seroit quitte pour raturer ce mot en dehors et le racler en dedans; sans penser que si M. Simon (le célèbre Richard Simon) revenoit au monde, il pouroit bien lui donner le nom de grate-parchemin qu'il prodiguoit à des gens qui l'avoient moins mérité ».

Les observations critiques de dom Tassin se terminent au

(1) En 1746, car à la fin du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le manuscrit a été relié. La nouvelle reliure porte : *Benedictionale Roberti Cantuar. Archiepiscopi*.

bout de cinquante-sept pages par ces lignes : « On ne portera pas plus loin la critique du petit ouvrage de M. l'abbé Saas. En voilà assez pour l'engager à faire avec plus de soin le grand catalogue, où la Bibliothèque publique (1) de Rouen sera représentée en entier. S'il n'est pas moins failible que les écrivains qu'il censure avec tant de rigueur, on n'a garde de lui en faire un reproche. C'est un mal inséparable de l'humanité... »

L'abbé Saas n'était pas d'humeur à rester sous le coup de cette critique anonyme, dénuée peut-être de modération, sinon de bienséance, et, sans tarder, la même année (1747), il publiait chez J.-J. Le Boullenger, en révélant le nom de son adversaire et... voisin, une *Réfutation de l'écrit du R. P. Tassin, bénédictin de Saint-Ouen, sur la Notice des manuscrits de l'Eglise métropolitaine de Rouen* (2).

La réfutation ne manque ni de verve ni d'esprit et vaut la peine d'être relue.

Voici ce qui concerne notre *Bénédictionnaire*, page 27. « C'est icy qu'on accuse l'auteur de la Notice d'avoir raturé, raclé le Parchemin (3). Cette accusation ne le fâchera point, il est fort au-dessus d'un pareil reproche. *Le Bénédictionnaire de Robert est un petit in-folio* aux yeux de P. Bénédictin. Si quelqu'autre ne le trouve pas très-haut, il le trouvera du moins raisonnablement gros. *On lit sur le dos de ce livre : Benedictionnarius Roberti Archiepiscopi Rothomagensis. Le frontispice portoit la même inscription. D. TASSIN ne l'a pourtant jamais vüe, ni pû voir entière. Mais M. S. ne s'est pas contenté de raturer Rotomagensis sur le dos du*

(1) La Bibliothèque du Chapitre était en effet libéralement ouverte aux travailleurs.

(2) Biblioth. de Rouen, U. 3859, à la suite de la *Notice* de dom Tassin.

(3) Les mots en italique le sont dans l'édition de l'abbé Saas.

*manuscrit*; D. TASSIN y a pourtant lu ce mot, car il vient de le dire. On a seulement tiré une ligne dessus pour montrer que c'est une impertinence; *Il a encore raclé le même mot dans l'intérieur pour y substituer de sa propre main Cantuariensis* : D. TASSIN qui veut trouver un *racléur* ne trouvera pas aisément celui-ci, car il y a plus de cent ans qu'il est allé rejoindre les anciens *racléurs* dans l'autre monde. Mais comment D. TASSIN a-t-il pû lire son mot favori au dessous du mot substitué ? On a écrit véritablement *Cantuariensis* au commencement de la ligne suivante, mais on n'a fait que copier ce qu'on a trouvé plus haut. Les premiers mots qui se présentent dans le Manuscrit sont ceux-ci : *Robertus Cantuaritarum Archiepiscopus anno Christi 1050*. D. TASSIN qui a vu tant de choses auroit bien dû voir cette Inscription sur la feuille colée au couvert. Il y a certainement plus de cent ans qu'elle y est, et si on a *raclé* le mot *Rotomagensis*, voilà le *racléur* trouvé. D. T. auroit apparemment renoncé aux *ratures* et aux *raclures* s'il eut aperçu ces mots. Ils sont à la vérité postérieurs au tems du Manuscrit, mais l'inscription qu'il cherche ne le seroit qu'un peu moins ».

« Page 28-31. D. T. copie et contredit le P. Morin et l'auteur de la notice. Il n'établit rien, son but est de détruire. Il finit par se complimenter. *Telle est en général, dit-il, l'idée que l'auteur de la Notice auroit dû donner du Bénédictionnaire de Robert I, archevêque de Rouen*. On a sur ce M. S. une autre *idée* que D. Tassin; on s'est bien gardé d'en parler comme lui ».

Puis l'abbé Saas reproduit *in extenso* une lettre d'un « antiquaire » anglais, du 15 janvier 1747, Th. Carte, qui adopte l'attribution à Robert de Cantorbéry, et passe à la page 32. « Il s'agit encore ici de *raturer* et de *racler le Parchemin*. Comme on n'entend point du tout cette matière, on l'abandonne à ceux qui l'entendent. D. T. qui y revient

avec tant de complaisance et qui veut devenir Auteur à quelque prix que ce soit, ne travailleroit-il point à l'Histoire des anciens *Grate-parchemins* ? Ce seroit un morceau curieux et intéressant : Les chartriers Bénédictins fourniroient d'amples Mémoires à l'auteur ».

Je ne prétends point que l'abbé Saas ait toujours raison. Sa critique minutieuse, tatillonne et caustique a dû pécher quelquefois. En tout cas, en ce qui concerne le célèbre Bénédictionnaire, il a le beau rôle. Dom Tassin a manqué de « modération » en accusant gratuitement l'érudit chanoine d'un grattage intéressé. Sur le premier feuillet, il y a bien eu à la suite des mots *Benedictionarius Roberti archiepiscopi* (d'une main du XVII<sup>e</sup> siècle sans doute) un mot gratté; ce n'était pas toutefois comme le supposait D. Tassin, *Rotomagensis*, mais bien *Cantuariensis*.

Une simple goutte de sulfhydrate d'ammoniaque a suffi pour faire revivre le mot aboli par une main trop scrupuleuse. Ce n'était pas celle de l'abbé Saas, dont ce mot confirmait l'hypothèse.

Voilà donc notre bibliothécaire irréfutablement disculpé d'un accusation... injurieuse. Est-ce à dire que sa thèse soit la bonne ! *Adhuc sub judice lis est*. Le dernier travail important consacré à notre manuscrit n'apporte pas de solution définitive. Les présomptions sont en faveur de l'archevêque de Cantorbéry: il n'est pas permis d'être plus affirmatif.

---



# PETITS DIEUX TUTÉLAIRES ROMAINS

Par M. DELABARRE.

---

L'Italie a été de tout temps la terre classique de la superstition.

Craindre des choses qui ne doivent pas être craintes ou mettre sa confiance en d'autres qui sont vaines, telle fut, telle est encore la caractéristique du Romain autrefois, de l'Italien aujourd'hui.

Les auteurs latins nous montrent en effet la constante préoccupation qu'avaient les anciens de se garder contre les mauvais esprits que leur imagination enfantait. Mais, comme l'atmosphère romaine était également encombrée de bons génies, sortes d'anges gardiens derrière lesquels la crédulité païenne abritait ses terreurs, les prières et les offrandes s'adressaient autant aux esprits malfaisants pour les conjurer, qu'aux bons pour s'assurer leur protection.

Comme chacun avait la faculté de s'entourer d'autant de vigilants gardiens qu'il le jugeait convenable, les plus timorés ne manquaient pas d'en prendre assez pour avoir lieu de se croire efficacement protégés. Cependant, malgré tout la crainte l'emportait, et, il n'est pas exagéré de dire que les *grands dieux* sans être tout à fait négligés en étaient arrivés peu à peu à n'être plus l'objet d'un culte aussi minutieux et recherché que celui dont étaient entourées les *petites divinités protectrices* auxquelles chacun, dans toutes les circonstances

de la vie, à tout moment et sous le moindre prétexte, confiait ses inquiétudes et ses intérêts particuliers.

On conçoit aisément de quels troubles les pensées devaient être saisies, lorsque l'on songe à la multitude d'esprits qui, sous la dénomination de *démons*, de *lares*, *pénates* ou *larves*, de *lémures* ou *mânes*, de *génies* ou *junons*, circulaient dans l'éther, l'air et la terre et associés à chacun des actes, à chacune des pensées des mortels, les protégeaient ou les poursuivaient directement ou servaient d'intermédiaires entre eux et les dieux.

Cependant, au milieu de la confusion de sens et d'attributions que donnaient parfois à ces esprits errants aussi bien le peuple que les philosophes ou les écrivains, s'il est difficile d'attribuer à chacun d'eux un rôle précis et exact, on peut, dans une certaine mesure, bien que le temps où les traditions aient aussi contribué à augmenter la confusion, les distinguer les uns des autres en analysant d'assez près les différentes interprétations qui leur ont été données.

C'est ce que nous allons tenter de faire.

Apulée, dans son *de deo Socratis liber*, bien que sa philosophie soit inspirée de la doctrine platonicienne, nous apporte déjà quelque clarté.

« Quoi, dit-il, la nature n'est donc unie à elle-même par aucun lien, mais divisée en partie divine et en partie humaine; elle se serait rendue impuissante par cette scission ? »

« Non, les dieux ne sont pas tellement distincts et séparés des hommes qu'ils ne puissent entendre nos vœux. Ils sont, il est vrai, étrangers au contact, mais non au soin des choses humaines.

« Il y a des divinités intermédiaires qui habitent entre les hauteurs du ciel et l'élément terrestre, dans ce milieu qu'oc-

cupe l'air et qui transmettent aux dieux nos désirs et les mérites de nos actions. Les Grecs les appellent « démons ».

« Messagers de bienfaits et de prières entre les hommes et les dieux, ces démons portent et reportent les uns aux autres, d'un côté les demandes et de l'autre les secours... ».

« Mais de même que nous, ils éprouvent tout ce qui excite les âmes et les adoucit, ils sont irrités par la colère, touchés par la pitié, séduits par les dons, apaisés par les prières, exaspérés par les injures, charmés par les honneurs, enfin semblables aux hommes, ils sont soumis à la diversité des passions. »

Puis, dans un style plus élevé qui nous permettra de mieux comprendre les rapports de chaque individu avec le monde extérieur, Apulée élargissant sa pensée :

« Dans un certain sens, l'âme humaine, même enfermée dans le corps, est appelée *démon*.

« Ainsi, un bon désir de l'âme est un dieu bienfaisant, de là vient que, suivant certains, l'expression grecque de *Eudaimonas* convient aux hommes heureux, c'est-à-dire à ceux dont le démon est bon, dont l'âme est formée par la vertu.

« Dans notre langue, pour hasarder une traduction peut-être impropre, l'expression équivalente sera *génie* parce que le dieu qu'il représente et qui est notre âme, tout en jouissant de l'immortalité, naît en quelque sorte (*gignitur*) avec l'homme.

« Aussi les prières avec lesquelles nous invoquons le génie ou *génita* (*quibus genium et genitam precamur*) me semblent expliquer le nœud et la formation de notre être, lorsqu'ils désignent sous les deux noms l'âme et le *corps* dont l'assemblage constitue l'homme.

« Dans un autre sens, on appelle encore démons les âmes

humaines qui, après avoir payé leur tribut à la vie, se dégagent du corps.

« Dans l'ancienne langue des latins on les appelait *lémures*.

« Parmi les lémures il en est qui, divinités paisibles et bienfaitantes de la famille, sont chargés du soin de la prospérité; ils portent le nom de *lares domestiques* (*lar dicitur familiaris*); d'autres, au contraire, privés du séjour heureux expient les crimes de leur vie dans une sorte d'exil et, vain effroi des bons, fléau des méchants, ils errent au hasard. On les désigne généralement sous le nom de larves.

« Mais quand on n'est pas assuré du sort des uns ou des autres, ni si un génie est lare ou larve, on les nomme *dieux mânes* ».

Ce titre de dieu n'est qu'une marque de respect car on n'appelle véritablement *dieux* que ceux dont la vie fut réglée selon les lois de la justice et de la vertu et qui, divinisés ensuite parmi les hommes, reçurent des temples et des hommages.

Tout ce qui précède touche immédiatement les démons (dans le sens général de bons ou de mauvais démons) issus des hommes. Mais parlant ensuite des démons immatériels ou qui n'ont pas de corps, parmi lesquels il place l'*amour* qui nous tient en éveil, le *sommeil* qui fait dormir, Apulée s'élève jusqu'à l'idéal chrétien.

« C'est dans cet ordre plus élevé que Platon met ces arbitres et ces témoins de nos actions, ces gardiens invisibles à tous, toujours présents, toujours instruits de nos actes et de nos pensées. Lorsque nous quittons la vie, ce génie qui a été donné à chacun de nous, saisit l'homme confié à sa garde et l'entraîne devant le tribunal suprême (*ad judicium*), il l'as-

siste dans sa défense, il rétorque ses mensonges, il confirme ses paroles s'il dit vrai, enfin c'est sur son témoignage que la sentence est prononcée.

« ..... Ce génie est une sentinelle, un génie particulier, un censeur intime, un curateur, un observateur assidu, un témoin inséparable, un juge familial qui improuve le mal, qui applaudit au bien, qui doit être entendu, honoré avec un soin religieux, à qui nous devons l'hommage de notre justice et de notre innocence.

« Car dans l'incertitude des événements, il prévoit pour nous, dans le doute il nous conseille, dans le danger il nous protège, dans la misère il devient notre secours.

« Il peut tantôt par des songes, tantôt par des signes, tantôt par sa présence réelle, lorsqu'elle est nécessaire, éloigner le malheur, appeler le succès, nous relever ou affermir notre fortune, éclaircir les nuages de la vie, nous guider dans le bonheur ou corriger l'adversité... » (1).

Sans doute tous les Romains ne partageaient pas l'opinion d'Apulée et Pline (2) n'hésitait pas à nier la survie de l'âme, « illusions puériles et rêves de l'humanité avide de ne finir jamais »; Sénèque (3) dit également : « Laissons à part l'opinion de quelques-uns qui croient que chacun de nous a un dieu pour pédagogue »; mais pour les masses, la présence des mânes, lares et lémures, l'existence des génies ne faisait pas de doute, au point qu'étendant la conception pré-

(1) C'est ainsi, dans Florus, IV, 7, que nous voyons Brutus, la nuit, en présence d'un fantôme lui demander qui il est et celui-ci lui répondre : « Ton mauvais génie » et disparaître aussitôt.

(2) *Hist. nat.* chap. LVI.

(3) Epître 110.

cédemment développée, les Romains en étaient arrivés à donner aux forces de la nature sous leurs diverses manifestations, aux bois, aux fleuves, aux campagnes, aux pays mêmes et aux villes, aux maisons, aux sociétés et aux groupements d'individus un génie particulier qui les animait et les guidait comme les simples particuliers.

Ne voit-on pas en effet sur de nombreuses médailles ou sur des inscriptions des dédicaces telles que : au génie d'Auguste, au génie du Sénat, au génie du peuple romain ?

Cependant par les citations précédentes il nous est d'ores et déjà possible d'établir que les âmes des morts prenaient, dans un sens général sans distinguer entre les bons ou les méchants le nom de *lémures* ou de *mânes*, le terme de lémure d'après Apulée, appartenant plutôt à l'ancienne langue, et d'autre part que les âmes des bons s'appelaient *lares* tandis que celles des méchants étaient désignées par l'expression de *larves*.

Quant aux *génies*, si Apulée au cours de son étude fixe exactement le sens qu'il convient de leur donner lorsqu'il les considère comme esprits accompagnant et guidant soit les individus, soit les groupements comme le Sénat, le peuple romain, l'armée, les villes, les états, etc., sens en l'espèce très clair et qui n'offrait aucune incertitude dans l'esprit des Romains lorsqu'il était ainsi compris, par contre l'expression de génie en était arrivée pour beaucoup à désigner (et Apulée en offre lui-même l'exemple), tantôt cette sorte d'*ange gardien*, distinct de nous-mêmes qui nous est donné à notre naissance pour nous guider et nous conseiller, tantôt l'*âme vivante* de chacun de nous, immédiatement unie à notre corps.

De telles subtilités offrant déjà une certaine confusion aux

yeux des philosophes, n'étaient évidemment pas accessibles au peuple puisque les questions d'ordre philosophique n'offraient pas à Rome comme en Grèce un attrait bien spécial.

Aussi, nos bons et mauvais penchants ne tardèrent pas, pour beaucoup, à donner naissance à deux génies ou deux démons au lieu d'un seul qui, attachés à chaque individu dès qu'il entra dans le monde, le poussaient soit au bien, soit au mal, et ne se séparaient de lui, leur tâche accomplie, qu'après sa mort.

Il demeurerait cependant établi que l'expression de *génies* s'appliquait aux hommes et celle de *junons* aux femmes.

Cette conception simpliste se rapprochait évidemment de celle que nous avons précédemment donnée de l'*esprit* qui guidait aussi bien que les individus, les groupements d'individus, esprit distinct plutôt que de l'âme même des individus confondue avec eux.

Mais la trop vague conception que pouvaient se faire de l'âme la grande généralité des Romains, devait fatalement amener dans leur pensée une confusion et pour beaucoup les mânes (larves ou lares), les génies ou démons offraient exactement le même sens.

Donc l'interprétation qui fait des âmes ou des génies deux conceptions distinctes doit, selon nous, dans le sens absolu qui leur convient, être plutôt retenue.

Une loi du Code théodosien (1) semble confirmer cette opinion puisqu'elle les distingue par les sacrifices qu'il convient de leur faire.

*Larem igne, mero genium, penates nidore;* le feu convient aux lares, le vin aux génies, l'encens aux pénates.

(1) I, 16, tit. 10 leg. 21.

Cependant quelques auteurs anciens, Censorinus entre autres, ont écrit que le génie est le même que le lare.

On peut d'ailleurs autrement s'expliquer la confusion facile qui s'est introduite dès l'époque romaine entre les âmes et les génies, puisque les âmes après la mort devenaient lares ou larves et remplissaient auprès des vivants en qualité de bons ou mauvais génies le rôle de divinités bienfaisantes ou malfaisantes qu'il était prudent de se rendre propices par des sacrifices.

Il importe de signaler cependant un autre sens que l'antiquité donna aux expressions de mânes ou de génies. Pour certains, en effet, les mânes (lares ou larves) n'étaient que les *âmes des morts*, tandis que les génies ou démons n'étaient que les *âmes des vivants*.

Cette conception, comme on le voit, est bien différente de celle que nous venons d'exposer et qui fait du génie un esprit distinct de l'âme qui animait ou conseillait les vivants, individus ou collectivités, demeurant entendu alors que sous cette dernière interprétation, le génie, nettement distinct, se séparait d'eux et reprenait sa liberté à l'heure de la mort.

Il apparaît en tout cas, et ceci est confirmé par les textes, que le mot *démon*, terme pris dans le sens général et non pas dans le mauvais que nous lui donnons aujourd'hui, mais dans le sens indistinct bon ou mauvais que lui prêtaient les anciens, pouvait s'appliquer aussi bien et avec la même signification, soit aux génies, bons ou mauvais conseillers, donnés à chaque individu à sa naissance, soit aux mânes (lares ou larves), âmes errantes, mais toujours agissantes auprès des vivants et exerçant sur eux leur influence, bonne ou mauvaise, à côté de leurs génies particuliers.

Naturellement la superstition, plus que la religion, incita



de bonne heure les anciens à vouer un culte particulier à tous ces démons présidant à leurs actions et à se les concilier par la prière et les offrandes (1).

A tout instant, invoqués ou consultés par les Romains, ceux-ci tenaient particulièrement à avoir leurs images près d'eux, dans leurs logis, dans un laraire spécial, et, bien que leur culte fût des plus simples, Suétone (2) nous apprend qu'un esclave leur était spécialement attaché.

« Non pas pour s'affranchir en reportant sur un autre une telle obligation », nous dit Denys d'Halicarnasse (3), « mais parce que le ministère des esclaves était plus agréable à ces dieux. »

On sacrifiait plus particulièrement aux lares domestiques, aux calendes, aux ides et aux nones, lorsque ces époques tombaient un jour de fête. « Ces jours-là, dit Caton, dans son livre sur l'agriculture, « on doit couronner le foyer et « sacrifier aux lares familiers chacun selon ses moyens. »

On leur sacrifiait encore le jour anniversaire de la naissance, et particulièrement au génie particulier, mais alors on ne tuait pas d'animaux, car, dit Censorinus, « il ne convient pas d'ôter la vie des animaux le jour où on l'a reçue. »

Mais, en général, même chez les plus riches Romains, les offrandes aux lares se bornaient à peu de chose : des mets offerts dans des plats, explication du nom de dieux patellaires qu'on leur donnait parfois (4), des rameaux ou des feuilles d'acanthé.

(1) L'image du chien souvent accompagnait les lares, la vigilance étant leur qualité principale et le chien en étant le symbole.

(2) Domitien, 17.

(3) IV.

(4) *Dii patellarii*. Plaut-Cistell. II, 1.

« Que sa tête et son cou soient ornés de guirlandes », dit Tibulle en parlant d'un dieu lares.

Pline nous dit par ailleurs (1) : « Dès lors les couronnes étaient employées à honorer les dieux, les lares publics et particuliers, les tombeaux et les mânes — les plus estimées étaient les couronnes tressées. »

Et c'est une raison encore, parce que le culte des lares n'impliquait pas précisément des sacrifices dispendieux, que ce culte fut un des plus répandus et des plus fréquents.

Ovide, d'ailleurs, dans ses fastes (2), précise la simplicité du culte dû aux lares. « Apaisons les mânes de nos pères et portons quelques dons sur les bûchers refroidis. Les mânes se contentent de peu ; ils estiment la piété toute seule à l'égard des plus riches présents, il n'y a pas d'avidité cupide chez les âmes du Styx. »

« C'est assez que la tombe sépulcrale soit cachée sous les couronnes et qu'on y ajoute un peu de blé, quelques grains de sel, quelques brins de violettes épars, tout cela dans un vase abandonné au milieu des chemins.

« Mettez, si vous le voulez, plus de pompe dans vos hommages, mais ceux-là suffisent aux mânes.

« Prononcez encore des prières et les paroles consacrées devant les brasiers de leurs autels.

« O bon roi Latinus ! ce fut le modèle des hommes pieux, ce fut Enée qui introduisit ces usages dans son empire. Le peuple en le voyant offrir des dons solennels au génie de son père adopta cette religion du souvenir. »

(1) *Hist. nat.*, xx-8.

(2) II.

Horace, dans ses odes (1), apporte un témoignage de plus à cette opinion :

« Tu n'as pas besoin d'égorger tant de brebis pour fléchir les humbles dieux que tu couronnes de romarin et de myrthe. Si une main pieuse a touché l'autel, l'orge sacré et le sel pétillant apaiseront les lares irrités mieux que la plus riche offrande. »

Progressivement, le culte des lares se confondit intimement avec les moindres incidents de la vie quotidienne.

C'est que l'orgueil romain ne pouvait concevoir d'autres dieux que des dieux faits à l'image de la vie romaine, faits pour servir l'empire et individuellement les Romains.

Si la civilisation romaine, telle que la proclamaient les Romains fut la civilisation idéale, si les Romains se considéraient comme *peuple élu*, appelé à dominer le monde (2), les dieux ne pouvaient être que le reflet de la civilisation romaine, émaner de Rome et réciproquement.

Aussi, peu à peu, le panthéon romain ne fut que la spiritualisation de Rome et de ses conceptions, le reflet de ses ambitions et de ses aspirations. Toute action romaine avait son parallèle au ciel et se déifiait; un esprit ou un génie l'animait, et les morts divinisés à leur tour contribuaient par leur influence immédiate à l'affirmation et à la consécration de l'idéal du peuple élu.

Chaque action pouvait donc s'accompagner d'une prière à son génie particulier, et cette conception explique encore non seulement le succès du culte des lares et des génies chez les

(1) Liv. III, 23.

(2) Les Allemands au xx<sup>e</sup> siècle ne raisonnent pas autrement.

Romains, mais même le nombre infini des lares dont chacun estimait devoir encombrer son foyer.

En les associant intimement à la vie quotidienne, les Romains se croyaient obligés de réserver régulièrement une part de leurs repas aux lares, et notre *part à Dieu* de la fête des rois semble être une survivance de ce vieux culte.

Ovide, dans ses fastes (1), écrit en effet : « C'est alors que les ombres légères de ceux que la tombe renferme vont errant ça et là ; c'est alors qu'elles viennent se repaître des mets que l'on a déposés pour elles. »

Peut-être pourrait-on considérer le culte des lares à la maison comme une habitude que l'on avait dans les temps anciens d'ensevelir les morts dans les maisons mêmes ; c'est du moins Servius, dans ses commentaires sur *Enéide*, qui nous l'apprend (2). C'est encore aux dieux lares que l'enfant quittant sa robe prétexte venait offrir la bulle qu'il portait depuis sa naissance, préservatif contre les maléfices (3).

\*  
\*\*

A côté du mot lares, on rencontre souvent chez les auteurs anciens, le mot *pénates*, et le sens de ces deux mots y est souvent confondu. Tantôt les deux expressions sont associées et semblent se renforcer ou se compléter : « On vient retrouver ses lares et ses pénates », tantôt elles sont employées sans distinction l'une pour l'autre et considérées comme synonymes.

Bien plus, pour affirmer l'identité des pénates et des lares,

(1) II.

(2) V et VI.

(3) Perse, Sat. V.

certain auteurs tirent l'étymologie du mot pénates de *penus* (aliment), ce qui signifierait à leurs yeux que les pénates étaient les pourvoyeurs du garde-manger. Toutefois, en contradiction avec cette opinion, on ne peut méconnaître que deux fois, dans Festus et dans Lampride, le mot *penus* est pris dans le sens de sanctuaire de Vesta. Or, Vesta était justement considérée à Rome comme un de ses pénates protecteurs.

Si Cicéron, d'autre part (1), fait venir le mot pénates de *penitus*, parce que ceux-ci, dit-il, occupaient le fond des demeures, ceci ne prouve pas cependant que les pénates n'auraient pas été distincts des lares, bien qu'habitant le fond des demeures, comme le dit Cicéron.

Mais là où la confusion peut paraître plus sensible, c'est dans une des formes du culte, qui est la même pour les lares et les pénates, dans l'entretien d'une flamme toujours allumée, flamme de laquelle d'ailleurs le mot foyer tire son origine même.

C'est devant cette flamme du foyer que le chef de famille venait s'incliner respectueusement chaque fois qu'il rentrait au logis.

Nous avons vu également, dans une étude précédente (2), que près des lares dans les maisons ou les carrefours, une lampe demeurait toujours allumée, et le nombre de ces lampes venues jusqu'à nous est si grand, qu'il n'est guère de collection d'objets romains qui n'en compte au moins une, dernier souvenir d'un laraire disparu.

C'est qu'une croyance généralement répandue admettait que les divinités habitant la terre, les mânes entre autres, se

(1) De nat. deor. II, 27.

(2) Nénettes et Rintintins, *Précis acad.*, 1918.

manifestaient par la flamme du foyer. Mais aussi le culte de Vesta, considérée comme pénate de Rome, comportait l'entretien perpétuel d'une flamme sacrée.

Bien que, comme nous le verrons tout à l'heure, au culte des pénates soit immédiatement rattaché celui des divinités de la terre intérieure, on peut être tenté, ainsi que le furent d'ailleurs les Romains, de confondre le culte des pénates et celui des lares dans un seul. Cependant, avec un peu d'attention, il ne fait pas de doute qu'une différence existait entre eux, au moins à l'origine, et si les lares étaient plus spécialement les âmes des morts anoblies par la dignité de leur vie et toujours prêtes à apporter leur assistance aux vivants, les pénates furent d'abord plus spécialement les *protecteurs des villes et des cités*, et ce n'est que plus tard, en se joignant aux lares, qu'on en fit les *protecteurs des foyers*.

Et si, encore primitivement, c'est seulement parmi les dieux du panthéon romain que l'imagination païenne alla chercher ses pénates, la divinisation des âmes des justes assimila bientôt celles-ci à ceux-là, ce qui justifie et explique la confusion qui, par la suite, s'établit naturellement entre eux (1). On a vu, à l'appui de cette opinion, que le Code théodosien, quant aux sacrifices, établissait une distinction entre les lares et les pénates :

*Larem igne, penates nidore...*

En effet, c'est à Lavinium que se trouvaient les pénates de Rome, objets d'une vénération particulière et considérés de tout temps comme ayant été apportés de Troie par Enée.

Les consuls et les dictateurs en entrant en fonctions

(1) Janus est appelé *Lar cunetatis*.

venaient leur apporter des offrandes; ils étaient désignés toujours sous le nom de pénates, jamais sous le nom de lares.

Mais si les dieux pénates peu à peu s'introduisirent dans les foyers à côté des lares, il convient de reconnaître que réciproquement les lares furent comme les pénates l'objet de cultes publics dans les cités, dans les carrefours, à la campagne, dans les forêts, et les lares eurent même des temples élevés à Rome comme les pénates, temples distincts ainsi que le prouvent les textes que nous possédons.

On connaît en effet un premier temple des lares vers le haut de la voie sacrée, au bas du Palatin. Une inscription d'Ancyre (1) porte : « *Ædes larum in summa sacra via... feci* ».

D'autre part, dans les annales de Tacite, à propos du tracé du *Pomœrium* de Romulus, on lit :

« *A foro Boario, ubi æreum tauri simulacrum adspicimus... sulci designandi oppidi cæptus, ut magnam Herculis aram amplecteretur. Inde certis spatiis interjecti lapides, per ima montis Palatim ad aram Consi, mox ad curias veteres, tum ad sacellum larium, Forumque Romanum.* »

On en connaît un deuxième dans le Champs-de-Mars, consacré aux *lares marins*; il fut voué en 562 par Æmilius Regillus en l'honneur d'une victoire navale qu'il remporta et dédié onze ans après, en 573, par M. Æmilius, censeur : « *Item (M. Æmilius, censor) dedicavit ædem larium permarinum in Campo; voverat eam annis undecim ante L. Æmilius Regillus, navali prælio adversus præfectos regis Antiochi* » (2), texte que confirme un autre texte de Macrobe dans ses *Saturnales* (3) :

(1) XII, 24.

(2) Tite-Live XL, 52.

(3) I, 10.

« *Undecimo autem Kalendas feriæ sunt laribus consecratæ, quibus ædem bello Antiochi Æmilius Regillus prætor in Campo Martio curandam vovit.* »

Un autre temple exclusivement consacré à Mania était situé vis-à-vis du pont Janicule.

Par contre, il existait un temple des pénates près de la voie sacrée, mais plus rapproché du Forum, à l'angle du Palatin.

Une inscription d'Ancyre porte :

« *Ædem deum penatium in Velia... feci.* »

Dans le quartier de Velia, au bas du Mont Palatin.

Dans Tite-Live (1), nous voyons :

« *Ædes deorum penatium in Velia, de cælo tacta est.* »

Dans Solin :

« *Tullus Hostilius in Velia, ubi postea Deum penatium ædes facta est... obiit.* »

Dans Suétone (2) :

« *Enatam inter juncturas lapidum ante domum suam palmam, in compluvium deorum penatium transtulit (Augustus).* »

Déjà donc par le Code théodosien, par les distinctions qu'en faisaient les Romains, par les temples consacrés aux lares ou aux pénates, nous pouvons affirmer que malgré la confusion qu'en firent la plupart des auteurs latins, une différence existait entre ces dieux tout au moins à l'origine.

Nous avons précédemment avancé qu'il convenait de ne considérer comme lares que les âmes des justes après leur

(1) XLV, 16.

(2) Auguste, 92.



mort, et comme pénates des grands dieux en tant que protecteurs des cités.

Recherchons dans les auteurs de l'antiquité si nous n'en trouvons pas le témoignage.

Pour Denys d'Halicarnasse, les pénates de Rome (1) sont deux petites statues de dieux troyens, hautes de deux pieds, posées dans des niches et représentant deux jeunes hommes assis, en habit de guerrier, la lance à la main, mais Denys d'Halicarnasse ne dit pas quels étaient ces personnages.

Nigidius, dit Macrobe (2), dans son livre XIX du *Traité des Dieux*, demande si les dieux pénates ne sont point l'Apollon et le Neptune des Troyens qui bâtirent, à ce qu'on dit, les murs de leur ville, et si ce n'est pas Enée qui les apporta en Italie.

Cornelius Labeo exprime la même opinion sur les dieux pénates.

C'est elle que Virgile a suivie lorsqu'il dit : « Anchise ayant ainsi parlé rendit aux autels les honneurs ordinaires, il immola un taureau à Neptune et un autre à toi, ô bel Apollon. »

Il existait une autre version dans Varron, dans son *Traité des choses humaines* (3). Cet auteur en effet rapporte que Dardanus transporta les pénates en Italie. Il ne s'explique pas sur les dieux pénates, dit Macrobe dans son commentaire, mais ceux qui ont fait des recherches plus approfondies disent que les pénates sont les dieux par lesquels nous respirons, par lesquels nous avons un corps et une âme raisonnable. Ils

(1) L, 68.

(2) Saturn., III, 4.

(3) Livre II.

disent, de plus, que Jupiter est l'air mitoyen, Junon la terre et la partie inférieure de l'air et Minerve la partie la plus élevée de l'atmosphère. Ils tirent un argument en faveur de cette opinion que Tarquin, fils de Démarate de Corinthie, instruit des secrets mystères du culte de Samothrace consacra un même temple sous ces noms réunis de trois divinités.

De cette version différente des précédentes, il résulterait dès lors que, à Rome même, on n'était pas fixé sur les noms des grands dieux protégeant la ville ni sur leur nombre, qu'un mystère donc les entourait, grands dieux en tout cas.

Pourquoi ce mystère ?

Macrobe nous le laisse comprendre (1).

« ... Ces expressions de Virgile sont tirées d'une coutume très ancienne des Romains et de leurs mystères sacrés les plus secrets. »

« En effet, il est certain que chaque ville a un dieu sous la tutelle duquel elle est placée et qu'une coutume mystérieuse des Romains, longtemps ignorée de plusieurs, lorsqu'ils assiégeaient une ville ennemie et qu'ils pensaient être sur le point de la prendre, était d'en invoquer les *dieux tutélaires* au moyen d'une certaine formule. Ils ne croyaient pas que sans cela la ville pût être prise, ou du moins ils auraient regardé comme un sacrilège d'en faire ses dieux captifs. C'est pour cette raison que les Romains ont tenu caché le nom du dieu protecteur de Rome, et même le nom latin de leur ville. »

Ainsi donc on craignait, si le nom des pénates de Rome était connu, que les ennemis pussent les attirer chez eux, au moyen d'évocations ou en leur promettant un culte plus grand. Rome aurait été alors privée de ses dieux tutélaires.

(1) Chap. IX, liv. III, *Saturnales*.

A Rome, on ignorait donc le nom et le nombre de ses dieux protecteurs, on ignorait même le véritable nom latin de la ville.

Si un doute subsiste quant à ces noms il paraît certain, en tous cas, nous dit encore Macrobe, que Vesta fut certainement comprise parmi les dieux pénates, ou, à notre avis, qu'elle leur fut au moins associée, comme gardienne du feu et du culte qui leur était réservé.

Virgile, lui-même, confond Vesta avec les pénates de Rome. Quand il fait parler Hector, il dit : « Troie vous recommande son culte et ses pénates », et il ajoute peu après : « Il dit, et aussitôt il enleva du sanctuaire de la puissante *Vesta*, la statue de la déesse, ses ornements et le feu éternel. »

Hégin, dans son *Traité des dieux pénates*, ajoute qu'on les appelait encore *dieux paternels ou de la patrie*.

Des considérations précédentes, il résulte : que la ville même de Rome avait ses pénates et ses lares proprement dits et que parmi ces derniers il convient de ranger, du moins en ce qui concernait la cité, les ombres de ses grands ancêtres ou de ses bienfaiteurs, à leur tour divinisés, et que le culte des pénates a dû précéder celui des lares ; que les Romains ayant inauguré sous le vocable de dieux lares dans leurs maisons le culte de leurs ancêtres immédiats, ne tardèrent pas à adjoindre, mais alors après coup, à leurs lares, des grands dieux protecteurs sous le nom de pénates, comme le faisaient les cités.

De nombreuses inscriptions semblent confirmer cette dernière opinion :

« J. O. M. *domestico Brato veteranus* L. M.. » A Ju-

riter, domestique très bon, très grand, Brato, vétérân, s'est acquitté de son devoir fort volontiers.

On sait encore que Cicéron avait une Minerve chez lui qu'il dédia au Capitole lorsqu'il partit en exil.

Apulée, dans son apologie parle d'un petit Mercure qu'il avait dans son cabinet.

Ainsi donc, malgré la confusion que l'on trouve à Rome même entre les lares et les pénates, on peut arriver à comprendre, par un examen serré des textes, qu'il existait entre eux, du moins à l'origine, une différence et que ce n'est que par une extension du culte des aïeux, à leur tour divinisés, que l'on a été peu à peu conduit à les confondre avec les grands dieux et à leur donner indifféremment le nom de lares ou de pénates.

Pline ne paraît pas s'en étonner par cette phrase qui semble confirmer notre thèse :

« Les particuliers se font eux-mêmes autant de dieux qu'ils veulent et ils adoptent autant de génies et de junons qu'il leur plaît. »

\*  
\*\*

Au sujet d'une interprétation de Macrobe, précédemment exposée, confondant les dieux pénates de Rome avec les dieux de Samothrace, opinion que confirme celle de Cassius Hemina disant que « les dieux de Samothrace, qui sont les mêmes que les pénates des Romains, étaient spécialement qualifiés de dieux grands, dieux bons, dieux puissants », il convient, pour être complet dans cette étude, d'apporter encore quelques éclaircissements :

Qu'étaient en effet ces dieux de Samothrace qui, trans-

portés d'abord en Phrygie, furent ensuite amenés à Rome par Enée ?

A proprement parler, le culte des dieux de Samothrace se confondait avec celui des *Cabires* personnifiant les *forces cosmiques*, et ceci s'explique parce que dans les îles de la mer Egée où leur culte était né, îles volcaniques, la crainte de perpétuelles éruptions avait conduit à considérer parmi les divinités les plus redoutables, celles qui animaient le feu souterrain, c'est-à-dire les Cabires fils ou petits-fils d'Héphaïstos et de la nymphe Cabeiro, fille de Protée, dieu de la mer.

Comme d'autre part le feu intérieur de la terre contribuait à assurer la vie des végétaux et de la vigne en particulier à Lemnos, il s'établit vite une relation entre les dieux du feu et de la vie.

Dieux essentiellement secourables les Cabires étaient invoqués avant les voyages (1); et l'on trouve d'ailleurs à Rome, sous une autre forme, le souvenir de ces dieux marins dans les lares marins pour lesquels nous avons vu Æmilius Regillus, en l'honneur d'une victoire navale, élever un temple, en 562.

Comme on les appelait *Anaïtes* ou *Anaïtes*, c'est-à-dire princes ou héros secourables, on les invoquait dans les tempêtes.

Les dieux de Samothrace, en raison du culte qui leur était voué, avec ce sens, dans un milieu où la navigation était des plus dangeureuses, ne tardèrent pas à être connus sous le nom de *dieux protecteurs*, de *grands dieux* (expressions passées à Rome) et ils finirent même par ne plus être que les seuls dieux de Samothrace.

(1) Diodore fait implorer les Cabires à Samothrace par les Argonautes pour rendre leur voyage favorable.

Dans une inscription découverte en 1860 les dieux de Samothrace sont appelés « dieux grands, dieux puissants et forts », formule adoptée comme nous l'avons vu à Rome pour les pénates et même pour Jupiter seul (nous venons de citer une inscription commençant par : J. O. M. *Jupiter très bon, très grand*), qui nous fait naturellement penser aux inscriptions D. O. M. placées au XVII<sup>e</sup> siècle sur les églises.

Peut-être pourrions-nous dans les dieux de Samothrace trouver une précision sur les noms et le nombre des dieux pénates ? Malheureusement de ce côté tout n'est encore que confusion sur les noms, le nombre et même le sexe des Cabires.

Certains auteurs admettent qu'ils sont trois, avec trois sœurs, les nymphes Cabirides.

Hérodote mêle Hermès aux dieux de Samothrace.

Certains en comptent quatre et les nomment Akieros, Akiokeria, Akiokersos et Casmilos, les deux premiers étant du sexe féminin et correspondant à Demeter et à Proserpine, les deux autres à Hadès et à Hermès.

D'autres encore placent parmi les Cabires, Rhéa-Cybèle, Aphrodite et Athena.

On voit également au musée du Vatican un Hermès triangulaire fixant à trois Akiokersos, Akiokersa et Casmilos, les divinités cabiriques.

En somme, de ces divergences, nous pensons qu'il faut conclure que ces divinités variaient avec les localités et les temps.

En tout état de cause, en établissant leur origine troyenne, les Romains eurent à notre avis vite fait de confondre les Cabires avec les pénates, dieux tutélaires emportés par Enée

à Lavinium, Dardanos les ayant jadis apportés de Samothrace à Troie, sa nouvelle patrie.

D'ailleurs, si légende il y a, les pouvoirs publics s'associèrent à cette légende et déclarèrent les habitants de Samothrace parents des Romains par les Cabires, et Denys d'Halicarnasse qui confirme cette légende, l'appuie sur l'autorité de Satyrus et de Callistrate.

Mais par la suite, on n'hésita pas, à ce qu'il semble, à modifier à Rome le culte des Cabires et, sous le vocable de grands dieux, on confondit diverses trinités, soit celles du Capitole, soit toute autre combinaison telle que celle que nous avons précédemment vue, Jupiter, Junon et Minerve.

Il arriva même quelquefois qu'on les réduisit seulement à deux.

Nous avons par cette étude tenté d'apporter quelque clarté dans une question d'ordre religieux qui, à Rome même, en raison de l'obscurité qui l'enveloppait, offrait matière à de nombreuses controverses.

Elle nous permet de comprendre, en tout cas, nous le pensons du moins, l'expression de « grands dieux » courante à Rome pour désigner les pénates *magnis diis*, expression qui s'applique quelquefois dans les auteurs avec une certaine confusion aux lares.

« *Et diis magnis id est laribus urbis Romæ* » et qui s'étend sous ce vocable à la fois aux lares publics, aux lares des chênes, aux lares permarins, aux lares des chemins, aux lares des champs, des logis, aux pénates familiaux, paternels et publics.

Il nous est possible de saisir dans une certaine mesure les diverses interprétations qu'en donnaient les auteurs, interpré-

tations variées dues au mystère qui les enveloppait, porte ouverte naturellement à toutes les fables qu'enfantait leur imagination, telle celle d'Arnobé, par exemple : « Nigidius », dit cet auteur, « Nigidius qui suit la théologie des étrusques explique encore aux livres VI et X qu'il y a quatre genres de pénates : quelques-uns sont du rang de la nature de Jupiter, les autres de Neptune, ceux du troisième ordre conviennent aux enfers et ceux du quatrième aux hommes mortels. »

Est-ce que cette interprétation, en effet, ne renferme pas en résumé et sous une forme simplifiée ce que nous avons dit :

Par Jupiter, l'air ;

Par Neptune, l'eau ;

Par les enfers, la terre ;

trinité de grands dieux renfermant en elle les trois éléments.

Sous la personnification des grands dieux essentiels, nous rencontrons les dieux pénates et par les hommes mortels, du quatrième ordre, les lares divinisés associés aux pénates pour assurer aux vivants tout ce qui leur est nécessaire et en même temps leur protection ; confusion entre les dieux et les humains que nous avons précédemment exposée, en harmonie d'ailleurs avec le sentiment élevé qu'avaient d'eux-mêmes les Romains en leur qualité de peuple élu.

Il nous est encore possible de comprendre comment le mystère qui entourait le culte des pénates, confondu avec celui des Cabires d'Orient, obtint une activité nouvelle sous l'Empire, alors que le christianisme avec ses mystères exerçait son influence sur une société déjà éprise de mysticisme, par une extension du culte des Cabires à des cultes du même ordre tirant leur origine également de l'Orient et des îles de la mer



Egée, ceux de Cybèle, de Dyonisos et surtout celui de Mythra possédant avec le Taurobole l'initiation par le baptême du sang (1).

Enfin on s'explique pourquoi le culte des pénates, *dieux des feux intérieurs et du sous-sol*, pouvait aisément, sous une autre forme, se confondre avec le culte des lares ou des mânes, ombres des morts *vivant dans les enfers* et par suite comment on vit intervenir à Rome le fameux culte de Saturne, fils de Pluton, et en même temps fils de Rhéa-Cybèle, la terre, dieux associés, tantôt aux lares, aux pénates et aux génies dans un sens favorable, tantôt par les incantations des sorcières, aux larves, dans un sens défavorable, et comment toutes ces divinités spéciales pouvaient faire l'objet des principales préoccupations des Romains, constituant en somme leur véritable religion, puisque sous le nom de pénates, de génies ou de lares, les dieux du panthéon romain trouvaient, dans cette religion, leur place, tout en se montrant bienveillants aux humains auxquels une vie juste ici-bas ouvrait la félicité éternelle avec un culte particulier que l'usage éleva à la hauteur de celui qui convenait aux dieux.

« L'usage est très ancien », dit Pline, « de déifier ceux de qui on a reçu des faveurs considérables et de leur témoigner sa gratitude par ce degré d'honneur où on les élève. »

Aussi les empereurs, de leur vivant même, en qualité de bienfaiteurs et de puissants essentiellement secourables, eurent-

(1) Il semblerait plutôt, explique en effet Plutarque, que ce mystère soit la tradition conservée du mystère dont était entouré à Samothrace le culte des Cabires, toujours accompagné d'initiations préalables comme les cultes de Cybèle, de Dyonisos et de Mithra, avec lesquels, avec le temps et certaines analogies, furent établies des confusions.

ils leur culte dans tout l'empire et leur place à côté des lares protecteurs des vivants, sans que cette conception n'eût rien de choquant pour des esprits ainsi préparés par la religion ; et c'est ainsi qu'Horace (1) pouvait dire à Auguste : « Alors dieu des Romains, nous ne t'épargnons ni les prières ni les libations d'un vin pur. Nos tables sont tes autels et ton nom se mêle à ceux des pénates comme dans la Grèce reconnaissante les noms de Castor et d'Hercule. »

(1) Odes V., liv IV.

---

LES SOURCES  
DE  
" L'ANECDOTE ROUENNAISE AU TEMPS DE LOUIS XI "  
D'A. FLOQUET

Par M. HENRI LABROSSE

---

(Lecture faite à l'Académie le 25 juin 1920)

---

En 1832, le savant Floquet contait à l'Académie, en séance privée, puis en séance publique, avec infiniment de verve, la mésaventure survenue au roi Louis XI, dans sa bonne ville de Rouen. Le souverain avait cru pouvoir, par simples lettres missives, disposer en faveur de l'un de ses serviteurs, de la main de la fille d'un riche bourgeois de la ville. Mais la mère de la jeune fille s'en était émue; elle avait écrit au Roi; les conseillers de la Ville avaient été saisis de l'affaire; bref, le mariage n'eut pas lieu.

C'est l'*Anecdote rouennaise au temps de Louis XI*, qu'a publiée votre *Précis* de 1832 et qui parut la même année en plaquette ornée au titre d'une vignette appropriée : d'un bec triomphant, une poule, à la grande joie de ses sœurs, conduit un renard la corde au cou; traduction par le burin de la fable célèbre de notre bon La Fontaine.

En 1838, Floquet que le succès de ce petit chef-d'œuvre littéraire avait incité à vous conter encore d'autres anecdotes non moins savoureuses, les réunissait en un volume, avec une introduction... explicative.

« Un jour, à la Bibliothèque royale, dit-il, quel fut mon  
« étonnement de trouver, non point dans un manuscrit, mais  
« dans les feuillets qui lui servaient de gardes, une délibé-  
« ration authentique de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, écon-  
« duisant bravement Louis XI qui avait voulu contraindre  
« de bons gros marchands de la ville, Jean Le Tellier et  
« dame Estienne, sa femme, à donner leur fille unique en  
« mariage à son chevaucheur Desile...

« Etrange chose, assurément, de trouver, sur les gardes  
« d'un livre manuscrit l'anecdote Louis XI et la Normande;  
« car tout est vrai dans mon récit et les opinions diverses  
« émises par les conseillers de ville et la lettre même de  
« dame Estienne à Louis XI, lettre que je voudrais bien  
« avoir imaginée, mais que je n'ai fait, hélas ! que trans-  
« crire ».

Vous savez qu'en 1883, en raison de la disparition des rares exemplaires des *Anecdotes normandes*, M. Ch. de Beaurepaire en donna une réédition précédée d'une notice sur Floquet et suivie de précieuses notes et pièces justificatives.

A propos de l'anecdote en question, le savant archiviste déclarait n'avoir pu retrouver le document utilisé par son prédécesseur.

Un hasard m'a rendu plus heureux. Délibération des conseillers de ville et lettre de dame Estienne figurent bien dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, recueil d'extraits des archives de la Ville de Rouen, constitué au début du XVII<sup>e</sup> siècle, non toutefois sur les feuillets de garde, mais aux ff. 284-286 de ce manuscrit, coté actuellement n<sup>o</sup> 10057 du fonds latin.

Elles figurent même encore dans un autre manuscrit du même dépôt, fr. 5350, copie du précédent, qui provient de la bibliothèque de Jean Bigot. Je les ai retrouvées enfin

dans deux registres bien connus des Archives municipales, dont l'un antérieur aux précédents, est coté A 38 (1), et l'autre, œuvre (XVII<sup>e</sup> siècle) du procureur de la commune Pierre de Gueudeville (2), est coté S 1.

Naturellement, je me suis empressé d'instituer une comparaison entre le récit si vivant de notre ancien collègue et les documents inspireurs.

J'ai bien vite constaté qu'en dépit de la déclaration formelle consignée par l'auteur dans l'introduction à l'édition de 1838, « ses vieilles habitudes d'élève de l'École des Chartes et d'historien » ne lui avaient pas donné tant de répugnance pour les jeux d'esprit ni ne l'avaient fait inhabile à imaginer et indocile aux suggestions de la folle du logis, cette irréconciliable ennemie de l'histoire.

Vous plaira-t-il de vous en rendre compte ?

Et d'abord, dans l'indication de sa source, je soupçonne fort notre collègue d'avoir, non sans malice, aiguillé les curieux sur une piste imaginaire de feuillets de garde d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Mais, direz-vous, ce n'est peut être ni le manuscrit lat. 10057 ni le fr. 5350 qu'a eu sous les yeux Floquet, mais un autre encore ignoré. C'est possible, évidemment. Mais il y a une grave présomption contre notre archiviste. Le prétendant imposé par Louis XI était, dit-il, Pierre Desile. Or, notre manuscrit rouennais A 38, donne une graphie plus

(1) Au moment de mettre sous presse, je lis dans Périaux, *Hist. de Rouen*, 1874, à l'année 1464, que Chérueil avait rapporté l'événement, d'après un registre des Archives municipales. Après de longues recherches, j'ai fini par découvrir qu'en effet Chérueil, dès 1847 (*Revue de Rouen*, 1847, p. 530), avait en quelques lignes relaté la déconvenue de Louis XI et cité le registre A. 38.

(2) Pierre de Gueudeville fut élu procureur syndic de la commune de Rouen le 13 décembre 1617. Cf. Arch. mun. Rouen. *Délib.*, 1617.

vraisemblable : Pierre de L'Isle, graphie qui existe d'ailleurs dans le fr. 5350 quelques lignes plus loin, où ce prétendant est renommé. Desile semble donc être une faute de scribe, qu'il serait bien étrange de retrouver dans le texte qu'a vu Floquet, s'il n'est ni le lat. 10057 ni sa copie le fr. 5350.

A quoi bon, direz-vous encore, ce petit mensonge ? Mais par amour du pittoresque. N'est-il pas plus piquant de trouver cet épisode d'histoire locale non point dans un manuscrit, mais sur les feuillets qui lui servent de gardes. Et puis, ne faut-il pas, comme je l'ai déjà suggéré, dépister le chercheur ?

Arrivons aux faits eux-mêmes.

Et d'abord, permettez-moi de vous les exposer dans leur réalité toute nue, tels qu'ils ressortent des documents et sans le concours de la « folle du logis ».

Vers la fin de juin 1464, dame Estiennotte Le Tellier, épouse de Jean Le Tellier, commerçant de Rouen, recevait des lettres missives adressées par Louis XI à son mari et à elle, les invitant à donner en mariage leur fille à Pierre de L'Isle, valet de chambre du Roi et grénetier de Sens.

Jean Le Tellier était pour lors absent, s'étant rendu à la foire du Lendit. Fort contrariée de cette royale injonction qui était loin de répondre au désir qu'avaient les parents de donner leur fille à un marchand « qui pût les aider à supporter leur antiquité et leur état et marchandise », dame Estiennotte, sans attendre le retour de son mari, adressa au Roi une lettre respectueuse et habile dans laquelle, tout en le remerciant de l'honneur qui leur était fait et en protestant de leur entier dévouement — corps et biens — elle lui faisait connaître que leur fille, nonobstant de nombreuses demandes en mariage, « n'avoit aucun voulloir de se marier » et, informée de l'ordre du Roi, en avait renouvelé la déclaration en présence de plusieurs personnes, notamment du vicaire de Rouen (sans doute, comme l'indique M. de Beaurepaire, le

vicaire-général du cardinal d'Estouteville, Mezard, doyen-curé de Notre-Dame-de-la-Ronde), de Robert Biote, s<sup>r</sup> de La Roche, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, bailli de Gisors, paroissien de Notre-Dame-de-la-Ronde, qui devait avoir l'honneur de recevoir Louis XI en 1467 (1), et de Pierre de L'Isle lui-même.

C'est la lettre dont Floquet a publié à peu près exactement le texte sauf qu'il n'en a pas — intentionnellement sans doute — donné la date complète.

Sur ces entrefaites, Jean Le Tellier rentrait à Rouen. Il estima sans doute que la lettre de sa femme ne suffirait pas à modifier la volonté de Louis XI, et qu'il y avait lieu de faire intervenir de plus puissants personnages.

En tout cas, le jeudi 28 juin, il se présentait devant les notables de la cité, leur communiquait la lettre de Louis XI et les priait de vouloir bien « pourvoir au cas et en écrire au Roy qu'il luy plaise estre content qu'il puisse marier sa fille à son gré ».

L'assemblée comprenait le lieutenant-général du bailli, Gauvain Mauviel et Guillaume Gombault, vicomte de Rouen, les conseillers de la ville : Guillaume Ango, Robin Le Cornu, Guillaume du Feugueray, Nicolas Poillevilain, (Robert Du Boisc était absent) ; divers notables : Robin et Regnaud de Villeneuve, avocat, paroissien de N.-D.-de-la-Ronde, hôte de la reine d'Angleterre, du fils du duc de Bourgogne, de Louis XI en 1468, Roger Gouel, Caradas Garin, Robert de La Fontaine, Robin Le Lyeur, Michel Boyssel ; trois des quarteniers : Jean Goupil, Jean Mustel, Robert Le Forestier (Michel Le Barrier était absent).

On délibéra sur l'affaire et ce que les manuscrits précités

(1) Cf. Beaurepaire (Ch. de), dans son édition des *Anecdotes*, 1883, p. 353.

nous ont conservé, c'est le procès-verbal des opinions des divers membres de l'Assemblée.

Presque tous furent d'avis d'en référer, avant d'écrire au Roi, au bailli de Rouen, au Patriarche, c'est-à-dire à Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, qui avait son hôtel près de Saint-Godard, rue du Beffroy, dite alors rue du Patriarche, au Chancelier Pierre de Morvilliers, à M. de La Rosière et à Guillaume Picard, s<sup>r</sup> d'Estelan, général des finances, plus tard bailli de Rouen.

Robin de Villeneuve accusa le prétendant, le s<sup>r</sup> de L'Isle, d'agir par convoitise et de n'en être pas à son coup d'essai : « Celuy qui pretend au mariage vient par convoitise et a aultrefois prins profict en tel cas ».

Roger Gouel protesta au nom du droit : « En Normandie nous sommes francs et se seroyt servitude de faire telles choses contre le gré des parents ».

Caradas Garin, Guillaume du Feugueray et Jean Alorge furent d'avis d'attendre de savoir le résultat de la lettre écrite par dame Estiennotte.

Robin Le Cornu demanda si le père J. Le Tellier avait reçu de l'argent du prétendant.

Quelle fut en définitive la décision de l'assemblée ? Comment l'affaire a-t-elle été solutionnée ? La demoiselle Le Tellier est-elle devenue dame de L'Isle ? Les documents conservés ne le disent pas, et l'on en est réduit sur ce point aux hypothèses. J'aime à penser que le grènetier de Cosne n'insista pas, « encore que la prière du Roi valut commandement », comme le fit remarquer Robert de La Fontaine.

Voilà donc, en résumé, ce que l'histoire permet d'affirmer au sujet du mariage de la demoiselle Le Tellier.

Floquet a largement suppléé au silence et aux lacunes des textes qu'il avait rencontrés.

Ce sont d'abord quelques inexactitudes.



Désile semble bien devoir se lire Delisle. Il était valet de chambre du Roi, grènetier de Cosne, et non chevauteur. La lettre de dame Estienneotte est antérieure de quatre jours et non postérieure à l'assemblée des notables de la ville.

Le beau rôle est donné à cette dernière. Femme de cœur, de tête et de résolution, bref la femme forte de l'Écriture, c'est elle qui a tout dirigé, tout inspiré et naturellement le mari est dénigré : « Avec un homme si faible et si peureux tout eût été à l'aventure. Dans une foire, il valait son pesant d'or, mais revenu au logis, il ne savait plus que rester assis tout le long des jours, sur un banc de chêne à accouder, ne bougeant non plus qu'un terme, hormis pour saluer les voisins et les voisines, et ma foi, à tout propos et de quoi qu'il fût question, « parlez à ma femme » c'était tout ce qu'on pouvait avoir du bon marchand ».

N'en déplaise à l'excellent Floquet, les textes ne disent pas que De L'Isle ayant à peine tourné les talons, dame Estienneotte pris cape et patins pour courir à l'Hôtel-de-Ville où elle avait des amis. C'est quatre jours après que Jean Le Tellier, revenu de la foire, vint présenter lui-même au Conseil de la ville sa requête.

La délibération des notables n'est pas très exactement résumée.

Robert de la Fontaine fit bien remarquer que « la prière du Roi vault commandement » mais n'a pas ajouté « qu'il en fallait passer par ou S. M. vouloit », mais il conseilla, comme la plupart, d'écrire non au Roi, mais à l'évêque de Bayeux, au bailli et au garde des Finances.

Certaines précisions de pure imagination ont été ajoutées aux textes.

Floquet sait que Jean Le Tellier était installé dans la rue du Gros-Horloge, que sa fille s'appelait Alice, était fille unique, que son grand-oncle était chanoine, que la nouvelle

fut colportée dans la rue par la chambrière de Jean Le Tellier, qu'un jeune homme de vingt-cinq ans, fils d'un marchand, dont la maison faisait face à celle des Le Tellier, courtisait la jeune fille, que Jean Desile avait « au galop et à grand bruit de coups de fouet » apporté lui-même la lettre du Roi, que dame Estiennotte, à quelques jours de là, le fit avertir pour lui infliger le plus bel affront public que jamais prétendant ait subi, que son rival heureux lui tint l'étrier pour l'aider à décamper plus vite.

Mais surtout reconstituant de toutes pièces un heureux dénouement, il nous fait assister aux noces d'Alice Le Tellier, « à quelques semaines de là, par un beau jour d'été », et nous dépeint le bonheur de la belle épousée, du jeune voisin d'en face, de dame Estiennotte, de Jehan Le Tellier, « revenu depuis quelques temps du Lendit, un peu plus résolu qu'à l'ordinaire ».

« La femme forte est une chose rare et au-dessus de tout prix » répétait, paraît-il, le bon grand-oncle, le chanoine, et cette sentence apparaît à notre ancien collègue comme la moralité de sa charmante histoire. Il nous faut en chercher une autre. Je ne voudrais certes pas diminuer le mérite ou les mérites de dame Estiennotte, mais il n'y a de véritable gloire que celle qui est fondée en justice et la sienne a été établie un peu au détriment de la réalité historique, en dépit des précautions de son galant avocat. M. de Beaurepaire a rendu hommage à la verve, à la gaité, à la parfaite décence des petits contes d'une facture savante et recherchée. Je souscris également à cet hommage. Mais comme lui aussi, nous devons reconnaître qu'un fonds sérieux a servi de thème à une mise en scène de pure imagination et qu'il y a quelque inconvenient à broder sur les textes sans en donner de référence précise.

## DOCUMENTS (1)

## I

« Du jeudi 28<sup>e</sup> de juing 1464, presens les personnes aprez nommez, Jehan Le Tellier apporta certaines lettres missives escriptes par le Roy nostre sire aud. Tellier et sa fille touchant le mariage de sa fille, requerant que en vouldist pourvoir au cas et en escrire au Roy qu'il luy plaise estre content qu'il puisse marier sa fille a aucun marchand qui luy puisse aider a supporter son antiquité et son estat et marchandise.

« Robin de Villeneuve dict que celluy qui pretend au mariage vient par convoitise et a autrefois prins proffict en tel cas et semble que Jehan Le Tellier doibt bailler par escript ce qu'il requert et apres escrire à Mons<sup>r</sup> le Bailly et avoir son conseil, scavoir s'il conseilleroit qu'on escrivist au Roy touchant la matière et sy on pourroit l'en escrire à Mons<sup>r</sup> le Patriarche, à Mons<sup>r</sup> le Chancelier, à Mons<sup>r</sup> de la Rosière, à M<sup>e</sup> Guillaume Picart et qu'on ne baillast pas les lettres au Roy que on escriroit, sans leur conseil.

« Roger Gouel dict qu'en Normendie nous sommes francs et se seroict servitude de faire telle choze contre le gré des parens et n'est pas à entendre que le Roy le vouldist ainsy faire et n'est pas comme se s'estoit pour le bien du royaulme ou de la choze publicque et sera bien de remedier au cas pour la consequence et n'est pas d'opinion qu'on rescrive au Roy, mais on peult bien escrire à Mons<sup>r</sup> le Bailly et

(1) Il n'est pas fait mention de ces faits dans les Délibérations de la commune de Rouen, de l'année 1464, ni dans la Correspondance de Louis XI.

On trouvera le texte de ces documents :

1<sup>o</sup> Arch. mun., Rouen. Reg. A. 38 (début xvii<sup>e</sup> s.), fol. 255-256.

2<sup>o</sup> Bibl. nat., Paris. Lat. 10057 (xvii<sup>e</sup> s.), fol. 284 et 286.

3<sup>o</sup> Bibl. nat., Paris. Fr. 5350 (copie du précédent), pp. 52-55.

4<sup>o</sup> Arch. mun., Rouen. Reg. S. 1 (xvii<sup>e</sup> s., copie de A. 38), ff. 475-477.

La présente édition est faite d'après l'A 38 qui paraît avoir été la source des trois autres manuscrits.

Mons<sup>r</sup> le Patriarche seulement, se n'estoit a maistre G. Picart et que on n'escrie choze qu'on ne veille bien que le Roy sache et touchant le cas de celluy qui le demande et aussy qu'il vouldroict marier sa fille a homme qui feust de son estat, se marier se vouloit et que le plaisir du Roy soit en estre content ce qu'on n'a pas voulu escrire au Roy. Item dict qu'on doit escrire à Mons<sup>r</sup> le Chancelier qu'il ne veuille bailler duplicata de l'université de Caen.

« M<sup>e</sup> Regnaud (1) de Villeneuve dict que Le Tellier doit bailler requeste et la signer et doit l'en escrire au Roy veu le cas et qu'on ne baille pas les lettres sans le conseil de Mons<sup>r</sup> le Bailly et aussy escrire à Mons<sup>r</sup> le Patriarche et mesmement à M<sup>e</sup> Guillaume Picart.

« Caradas Garin dict que bien sera d'escrire non pas au Roy, veu ce qui fait a esté, mais à Mess. le Patriarche et le Bailly et que ainçois qu'on baille les lettres, on sache ce qui aura esté fait sur les lettres escriptes par la femme et aussy que on escrive aud. Picart.

« M<sup>e</sup> Robert de La Fontaine (2) dict que la prière du Roy vault commandement et n'est pas d'opinion qu'on escrive au Roy, mais a autres et doit l'en dire parquoy la choze n'est pas raisonnable et doit l'en escrire ausdictz sieurs et aud. Picart ».

« Guill<sup>e</sup> Ango dict que Le Tellier doit bailler requeste et doit l'en rescrire aux dessusd. Patriarche, Bailly et Picart.

« Robin Le Cornu dict qu'on ne doit escrire au Roy, mais ausd. seigneurs et doit l'en scavoit sy le demandeur a receu argent et, s'il est ainsy, l'escrire à Mons. le Bailly et ausd. Patriarche et Picart et scavoit ce qui a esté fait et que requeste soit baillée par Le Tellier.

« Guill<sup>e</sup> Feugueray dict qu'on doit attendre qu'on sache ce qui a esté fait des lettres, devant que bailler lettres et escrire ausd. seigneurs.

« Jehan Allorge dict qu'on escrie aux trois dessusd. sans escrire au Roy (3) tant qu'on sache ce qui a esté fait sur les lettres.

(1) Le ms. porte « Roger ». Mais il s'agit bien sans doute de Regnaud de Villeneuve que la Délibération du 13 juillet 1462 signale comme ayant reçu dans son logis au *Lion d'Or* (paroisse de la Ronde), la reine d'Angleterre.

(2) A 38 porte « Robert de La Fonds ».

(3) A 38 et S 1 portent — lapsus évident — « au Bailly ».

« Nicollas Poillevilain  
 « Jehan Goupil pareillement.

« Guill<sup>e</sup> Gombault dict que Le Tellier doibt faire diligence des lettres portés ausd. sieurs.

« Robin Le Lieur dict qu'on se peult bien passer d'escripre au Roy, mais on doibt escrire ausd. seigneurs.

« Jehan Mustel.

« Robert Le Forestier.

« Michel Boissel.

« Gauvain Mauviel dict que qui pourroict es lettres toucher autres matieres bien seroict, et se l'argent a esté baillé on le peult bien toucher et peult bien l'en escrire ausd. sieurs ».

## II

[Lettres escriptes au Roy par Estiennotte, femme de Jehan Le Tellier, touchant le mariage de sa fille] (1).

« Mon souverain seigneur, je me recomande à vostre bonne grace tant et sy humblement que je puis et vous plaise scavoir, mon souverain seigneur, que j'ay receu unes lettres qu'il vous a plu escripre a mon mary et a moy, par lesquelles nous mandez que avez entendu que avons une fille preste à marier et pour ce, que icelle veuillions donner a mariage a Pierre de L'Isle vostre vallet de chambre, grenestier de Cosne. Sur quoy, sire, vous plaise scavoir que mondict mary pour le present et par avant la reception de vosd. lettres est a la foire du Lendi, par quoy bonnement sur ce ne sçauois faire responce fors que les corps et biens de mondict mary et de moy sont vostres pour en faire et ordonner a vostre plaisir et vous mercie tres humblement que je puis de ce qu'il vous a plu nous escripre de l'avancement de nostred. fille. Toutteffois, sire, il a ja longtemps que par plusieurs ce diverses fois, en a fait requerir icelle nostre fille pour avoir en mariage; a quoy tousjours elle a fait responce qu'elle n'avoit aucun voulloir de soy marier, et de present [luy] ay parlé sur le contenu de vosd. lettres; laquelle derechef en la presence de messieurs le vicaire de Rouen, M<sup>e</sup> Robert Biote (2), dud. Pierres de L'Isle et autres,

(1) Ce titre qui manque à A. 38 figure en manchette dans S. 1.

(2) Lecture proposée par M. de Beaurepaire. Les mss. portent « Viote ».

a faict response que encores ne se veult marier; et pour ce, sire, se vostre plaisir est, auries mond. mary et moy et nostred. fille pour excusez. Mon souverain sire, je prie a nostre Seigneur qu'il vous donne tres bonne vie et longue. Escrip a Rouen le 24<sup>e</sup> jour de juing.

Vostre tres humble et tres obeissante subjecte et servante,

Estiennotte, femme de Jehan Le Tellier.

---

# LETTRES DE NORMANDIE

Par M. SAMUEL FRÈRE

---

Eprécourt-sur-Mer, 17 juin 1918.

Mon cher Jacques, cette année, tu chercherais en vain sur l'enveloppe de mes lettres le timbre de Trégastel-Primel (1). J'ai quitté Rouen lundi dernier sans désertier la Seine-Inférieure, et voici mon adresse : Maison Dubois, à Eprécourt-sur-Mer, par Valmont.

C'est, tu le vois, une émigration anodine dont tu ne trouveras pas la trace dans la presse fashionable à la colonne « Déplacements ». Mais, outre l'avantage de procurer à mes proches un repos mérité, notre fugue à la côte me permettra d'exercer près d'ici ce genre de fonctions qu'un euphémisme banal appelait hier « l'art d'être grand-père ».

Après tout, c'est bien le moins qu'on aspire à vivre là où on aime, quand on n'est plus d'âge à souffrir là où on se bat.

Là où on se bat, c'est surtout ce coin de France où se décident les destinées de la Patrie : notre pensée continue à l'habiter quand même, nous y vivons par l'esprit et par le cœur, à côté de nos admirables soldats.

Sans le laisser voir, comme nous étions inquiets, toi et moi, dans les premières semaines de ce présent mois ! — Du 27 mai au 4 juin, prise de Soissons, prise de Château-Thierry; 9 juin, second acte de l'offensive; 11 juin, arrêt,

(1) L'ami Jacques avait, en 1906, reçu des lettres analogues, datées de Trégastel-Primel (Finistère). Ces lettres ont paru dans le *Précis de l'Académie* de 1908.

enfin, de la poussée allemande. Triste quinzaine, mon pauvre ami !

Que va durer l'accalmie ? Ludendorff médite un dernier effort ; cependant depuis quelques jours, nous condensons nos réserves, nous venons même de tâter les lignes de l'ennemi par des coups de main dénonçant les points faibles de l'offensive. Malgré tout, ayons donc confiance. La patience, disent les Sages, est la vraie force de l'arrière.

Assez longtemps, cette terrible guerre aura dispersé aux quatre vents du ciel nos fils, nos amis : Tassons-nous plus étroitement autour de ceux qui nous restent. Ils ont droit plus que jamais au contact de notre affection ; gardons-leur le sourire qui calme l'angoisse ; même aux jours noirs, montrons-leur visage serein et regard impavide.

Bien entendu, nous comptons sur ta prochaine venue. Quand je fréquentais l'Armor (où est ce beau temps !), tu refusais de te déplacer à cause des distances. Membre intrépidement résidant de la Société de Géographie, Monsieur préférait la sécurité des atlas aux risques des locomotions. De pareilles défaites ne sont plus de mise, mon camarade. A vol d'oiseau, je perche à seize lieues de ton clocher. Prends donc ton élan une bonne fois et arrive-nous d'un seul coup d'aile.

Ceci, j'en conviens, est une figure plus littéraire que véridique. Aujourd'hui, à défaut d'auto ou d'avion, on est toujours loin de quelqu'un. L'Ouest-Etat prend son temps pour nous véhiculer posément jusqu'à Fécamp, notre port d'attache, et de Fécamp à Eprécourt-sur-Mer, c'est deux lieues, deux grosses heures de voiture, si le courrier de Ponthieux ou celui de Saint-Georges-le-Grinchard consent à nous prendre dans sa guimbarde essoufflée. J'ai dû m'adresser au début, à ces personnages légendaires ; ce sont deux fonctionnaires taciturnes que je te recommande pour ne pas t'en



servir. Si tu fais appel à leur ministère, ils ne manqueront pas de protester préalablement qu'ils sont « complets ». C'est leur mot. Déjà complets avant de partir, ils n'ont plus au moins, comme tant d'autres, à « se compléter » dans les débits de la route sous couleur de paquets à déposer. Ton filleul Maurice, qui dessine à souhait, a fait, l'autre jour, sur un coin de mon album, le portrait du plus jeune avec cette épigraphe vengeresse : « Ceci est le vilin coché de Saint-Georges-le-Grincheux ».

Ne t'attends pas à nous trouver logés princièrement ; nous sommes de simples réfugiés. Il n'y a ici, ni hôtel, ni auberge, et il a fallu intriguer pour décider la bonne M<sup>me</sup> Dubois à nous louer sa petite maison de la rue de l'Eglise. On y parvient par un perron de cinq marches où se rencontre vers midi le chat du voisin flairant l'approche de nos maigres menus. La cuisine et la salle à manger constituent le rez-de-chaussée ; au premier, les chambres ; au-dessus, un vaste grenier plein de provisions réservées par la propriétaire.

Ce grenier est à lui seul une épopée. M<sup>me</sup> Dubois, qui est veuve et réside présentement chez sa tante, a déposé dans ce capharnaüm son bois, ses oignons, ses cages à serins, ses vieux parapluies et les engins de pêche de son défunt. Hier soir, Pierre y était monté sans lumière entre chien et loup ; mon gaillard s'est hâté d'en redescendre quatre à quatre : « Grand-père », s'écriait-il en dégringolant, « il y a un homme pendu là-haut, viens voir !... » En effet, c'était un pendu et, tu me croiras, il y est encore. Dans un renforcement obscur, on distingue surtout, à deux pieds du sol, ses grosses bottes de marin : colossales et inélégantes, on dirait un monument symbolique édifié par une cervelle boche. Une fois pendu sans doute, le malheureux a eu la pudeur de ressusciter pour cacher sa dépouille sous un drap dont les plis dessinent une robuste charpente. Par-dessus le drap, sur le

clou qui soutient l'ensemble, il y a le chapeau penché en avant ; par exemple, sous le chapeau, pas l'ombre de tête. Ce pendu serait-il en plus un décapité ? Rassure-toi, mon ami, et salue le vestiaire de feu M. Dubois, fixé au mur par son épouse aujourd'hui consolée. Elle veut bien nous en constituer les gardiens, ce dont nous sommes médiocrement touchés.

Heureusement, mon cher Jacques, dans la chambre à toi réservée, il n'y a ni défroque, ni fantôme. En revanche, les photographies de la famille Dubois ornent les lambris. Au milieu du panneau, une chromo : deux mariés, aux pieds d'un prêtre à cheveux verts, c'est la bénédiction nuptiale. La dame porte des dentelles et le monsieur des gants violets. L'un et l'autre tournent prudemment le dos au spectateur, système ingénieux, car la ressemblance des intéressés n'étant point ainsi susceptible d'être garantie, chacun désormais est libre de se reconnaître dans ces individualités anonymes. Le ménage remplira à loisir les blancs de la légende et constituera de cette façon à ses descendants futurs des portraits de famille plus ou moins authentiques. Dieu me garde de médire des images naïves destinées à nous rappeler les grandes époques de notre vie religieuse, mais anathème à ces chromos fulgurantes dont les colporteurs inondent les campagnes et qui passent ensuite, à cause de la sainteté du sujet, de famille en famille, dans les mains de générations inclinées devant la nuque de parents quelconques et outrageusement enluminés.

Ah, je sais ! Si la page n'est pas ultra-coloriée, les clients la refusent, car le peuple n'est sensible qu'à la couleur forte dans les représentations de la nature. Par contre, ce même peuple devinerait-il l'attrait des couleurs rompues et des couleurs harmonieuses dans l'agencement de ses propres vêtements ? A Eprécourt, par exemple (un vrai trou perdu, avouons-le), les femmes et les filles qui consentent à rester

paysannes du lundi au samedi, entendent, à la grand'messe du dimanche, se transformer en dames et demoiselles, et elles se montrent alors parées avec un instinct évident de la juste alliance des colorations : azurs éteints, roses pâlis, gris délicats ; c'est très convenable, très correct, et j'ose dire, en ce lieu, passablement étonnant. Bien plus, quand passe sur nos routes quelque baigneuse égarée des Petites-Dalles, vêtue d'un de ces golfs jaune indien ou rouge écarlate, encore de mode dans un certain monde, les filles d'Eprécourt entrent en gaieté railleuse et jugent sévèrement ces fautes de goût. Je les en félicite, mais encore une fois, si elles jugeaient la même dame, jouant un rôle d'art dans un tableau, elles estimeraient ce jaune admirable et ce vermillon supérieur. Concilie, si tu peux, une pareille anomalie. Démontre-nous pourquoi le mal dans la réalité devient le bien esthétique sur la toile, pourquoi le couturier a des devoirs que n'ont ni le peintre, ni le fabricant de chromos.

En voilà trop, mon ami, sur un sujet puéril assez peu conforme à tes préoccupations. J'ai voulu te distraire et je n'ai plus qu'à t'envoyer le lourd paquet de tendresses dont on me charge pour ta Seigneurie, à la condition que tu nous paies de la même monnaie.

23 juin.

Nous commençons à nous adapter à notre milieu. Peu à peu, à l'abri de ce locatis vulgaire, nous nous prenons à suivre comme chez nous certains courants d'idées en présence des mêmes faits, c'est-à-dire tout ce qui constitue l'empire des habitudes. Quoi qu'en dise ton cher Montaigne en son chapitre de *l'Accoutumance qui hébète nos sens* l'homme est bâti pour vivre ainsi. Il aime au fond le recommencement pondéré de chaque journée sous la poussée des mêmes événements domestiques, à la vue des mêmes visages rencontrés

dans les mêmes sentiers, au bruit des mêmes brises chantant les mêmes airs dans les frondaisons prochaines. Est-ce là paresse de caractère ? Une personnalité indépendante et vraiment maîtresse d'elle-même ne fera-t-elle pas plutôt plier les contingences matérielles de son existence à l'usage dominant de son immuable volonté ?... A quoi bon ! J'ai tendance, quant à moi, à me laisser impregnier par l'ambiance des choses présentes et à conduire mon esprit en conformité.

Après tout, si le système a ses dangers, et si l'ennui vient à naître, en face de ces redites quotidiennes normalement acceptées, il y a tant de moyens agréables de guérir le mal, qu'on voudrait le gagner pour avoir à le combattre.

Tu me demandes si nous recevons régulièrement nos journaux. Nous avons bien mieux, mon cher Jacques, nous jouissons d'une cabine téléphonique publique gérée par la femme du serrurier. Chaque matin, à dix heures, arrive à Eprécourt le communiqué de la nuit. On ne l'affiche pas. Je suis libre d'entrer dans la cuisine de la serrurière, où je trouve l'excellente femme en train d'habiller ses poulots. Elle tient à lire elle-même à haute voix les textes officiels en écorchant le nom des localités. C'est une vraie patriote ; elle a donné au serrurier onze enfants tous vivants : au besoin elle cause politique. Or, depuis quelques jours, ces textes sont décidément beaucoup meilleurs, les Américains affluent dans nos ports et les Allemands demeurent stabilisés. Maintenant nous collectionnons les prisonniers, et les munitions abondent. Te rappelles-tu 70, mon vieux, alors que nous servions ensemble dans les mobilisés de la Seine-Inférieure ? Quelle pitié ! Ce combat de Gainneville où nous mettions en ligne quatre malheureux canons et au cours duquel, pour illusionner les Prussiens, nous tirions nos coups à blanc avec des gargousses vides, comme au 14 Juillet, en produisant beaucoup de bruit sans égratigner personne ! Tu te souviens,

n'est-ce pas ? A présent tout est changé, nos bons 75 tapent dans le tas ! « Nous les aurons », mon Jacques, et tu pourras donner carrière à tes prophéties optimistes.

Les journaux, eux aussi, ont un accent plus rassurant depuis huit jours. A Eprécourt, il est vrai, ils se font plutôt attendre. Le *Journal de Rouen* nous parvient avec le courrier sur les cinq heures du soir ; notre facteur est la fantaisie personnifiée, une fantaisie toujours assoiffée. Il y a cinq cafés dans Eprécourt, le brave homme n'en manque pas un, chaque après-midi, et, généralement, j'empoche mes lettres au café Sadot. Lui, s'excuse comme il peut, en gascon bonasse. C'est la pluie ! C'est la chaleur ! Son pneu s'est crevé, le train était en retard. Quelquefois nous prenons le parti d'aller le surprendre sur la grand'route en avant de la zone des petits verres et quand ils l'aperçoivent de loin avec la lorgnette, les enfants poussent des cris de joie qui le font sourire. Alors, très obligeamment, il descend de sa bécane, fouille dans sa musette, nous distribue notre lot et nous salue invariablement par un sonore « à bientôt » que nous traduisons *in petto* par son contraire : « A bien tard ».

Tu veux savoir en plus si je travaille. Je le crois, cher ami. Le temps est trop beau pour permettre aux peintres de paresser. Je ne fais ni de bien belles choses, ni de bien grandes choses, des pochades larges comme les deux mains et des études sur carton au fond de ma boîte. Ça ne me mènera pas au Louvre, je le sais, mais je n'y peux rien, et puisque, grâce à tes questions, me voilà obligé de parler de moi en qualité de très petit peintre, je te dirai que j'estime mes jouissances personnelles devant la belle nature aussi vives, aussi satisfaisantes pour moi-même que si je m'appelais « un Illustre ». Du reste, tous les artistes en sont là. Sans avoir besoin de se prendre pour des génies, sans nécessité d'escompter chaque fois le résultat possible de gloire ou d'argent à eux réservé

par leur agréable besogne, ils la mènent allègrement, je t'en répons, et ils l'aiment pour elle. Il y a d'abord le grand plaisir offert à nos yeux, et si nous ne sommes pas trop bêtes, à notre esprit, en regardant un peu plus longtemps que le public la mer, la plaine, les bois, les coteaux, l'espace se vêtissant de manteaux de lumières ou d'ombres, se parant de robes d'aurore ou de crépuscule s'endeuillant de brume comme une âme triste victime de sa destinée.

Resterons-nous insensibles, dis-moi, à la suggestion de ces visions ? Les passionnés connaîtront alors l'émotion énergique et féconde; les calmes vibreront plus pacifiquement : leur sang-froid n'excluera pas l'admiration concentrée et fructueuse aussi, bien que procédant d'une incubation plus lente. Sonne enfin l'heure de la réalisation. Oh ! les premiers coups de la brosse sur la toile vierge ! les premiers balbutiements de la mise en page. Comme elle sera la meilleure qu'on aura jamais faite, cette œuvre rêvée depuis des années ! Illusion dis-tu ! C'est possible. Mais que cette illusion m'est chère ! qu'elle donne du ressort à ma volonté. Il sera toujours temps, au jour de la signature, de me dire tout bas, comme ces mères déçues dans l'orgueil de leur enfantement : « J'espérais un fils, ce n'est encore qu'une fille ! »

Mon cher, tu es cause que je m'oublie; dans tous les cas, il est une chose que je suis sûr de réussir à tout coup, chaque fois que je la fais, c'est quand je t'embrasse comme dans ce moment sur tes bonnes grosses joues en t'expédiant pour ta fête les amitiés de la maisonnée. Ton filleul exige une mention à part. Quand il parle de toi, son enthousiasme déborde ! Un peu plus et il t'adresserait ce vers de Dante à Virgile, dont je ne sais que la traduction :

Tu es mon guide, tu es mon seigneur, tu es mon maître.

28 juin.

Il y a dans un vieux roman de Feuillet un bien joli passage dont nous fîmes jadis nos délices, toi et moi. M. de Camors est arrivé la veille à Reuillon, un désert à cent lieues de Paris. Sa première promenade du soir le mène près d'une maison inconnue d'où s'échappe par la fenêtre ouverte un chant de femme soutenu par un piano et un violoncelle. Très intrigué, M. de Camors veut connaître la chanteuse et, monté dans un arbre, de niveau avec la fenêtre, il aperçoit l'intérieur du salon de M<sup>me</sup> de Tècle et de sa fille, les futures héroïnes du livre. La suite n'a rien à voir ici, mais la semaine dernière (et c'est là où j'en veux venir), l'incident a failli se reproduire, en toute réalité cette fois, à Eprecourt-sur-Mer, par Valmont (Seine-Inférieure). Comme M. de Camors, je déambulais assez tard dans les chemins du pays, quand, derrière une barrière à claire-voie, j'entendis le son d'un piano sur lequel, d'une allure très soutenue, quatre mains adroites enlevaient la *Symphonie écossaise*, de Mendelssohn. Dans ce village isolé, où il n'y a que des ruraux, et où tout dort à neuf heures, ce phénomène avait de quoi surprendre. Le piano n'était point faux, l'exécution annonçait un tempérament d'artistes; seulement je ne voyais rien. Ces musiciens, qui étaient-ils ? Deux vieux professeurs, deux jeunes gens, deux femmes, deux esprits, deux revenants comme le pendu de notre grenier ? C'était à donner sa langue aux chiens. Ainsi que le marquis d'Octave Feuillet, j'aurais pu monter dans un chêne, juste sur le talus du fossé, j'aurais même pu choisir mon arbre, car il y en avait plusieurs, mais, à mon âge, on ne réalise plus de ces extravagances, et, d'ailleurs, je le savais, je me serais jeté par terre dès la première branche; ma découverte eût ainsi débuté par une chute, triste posture pour un prologue. J'attendis donc patiemment dans le noir la fin de l'*Écossaise*. Je repris le chemin de la maison Dubois

et le lendemain j'en fus quitte pour intenter à ma propriétaire quelques questions insidieuses.

Les deux pianistes sont deux jeunes filles vivant avec leur père, M. Boursol, dans une maison blanche, entourée d'un verger où paît un âne noir. Ce sont les propres paroles de M<sup>me</sup> Dubois. Je m'en voudrais d'y rien changer. Le père élève des pigeons et cultive son jardin; M<sup>lles</sup> Boursol s'occupent des gamines du pays et leur enseignent le Catéchisme. Toutes deux sont personnes pieuses et modestes. On me les a montrées depuis. Sans être jolies, elles semblent avenantes, avec un grain de sérieux dans le regard. Comme elles ont perdu leur mère, qui pourrait leur reprocher de ne pas être gaies. Elles se consolent en lisant, en déchiffrant force musique, de sorte qu'à tout point de vue, mes petites pianistes dépassent de beaucoup par la culture de leur esprit le niveau de la population d'Eprécourt.

Cependant, ne t'y trompes pas, le monde d'ici a de la physionomie. Nous sommes au village, en pleine campagne. Comme partout, en ce moment, les femmes remplacent les hommes partis au front, et dans une certaine mesure, elles me paraissent assez fières d'exercer librement l'autorité, en ne manquant pas de s'en plaindre. Les enfants sont légion : sur sept cents habitants, on compte à l'école plus de cent gamins. Si les familles françaises prenaient exemple sur Eprécourt, on ne parlerait plus de dépopulation rurale. A Eprécourt, une femme de quarante-deux ans trouve encore moyen et satisfaction de donner à la Patrie un futur soldat, à l'heure où servent les aînés. On a donc ici beaucoup d'enfants parce qu'on veut en avoir beaucoup et on veut en avoir, disons-le, parce qu'on sait pouvoir les élever, à la condition de les maintenir soit aux champs, soit à la mer. Laboureurs ou terreneuvas, ils ne sortent pas de là. Ceux qui partent sur la flotte de Fécamp ont assez bonne paie,



ceux qui restent cumulent parfois plusieurs métiers. Un menuisier rafistoque les horloges, un cordonnier s'adonne à la pêche, l'épicier vend les légumes de son jardin. Comme dans tous les pays proximes de la Manche, ils trouvent mille ressources dans la fréquentation des grèves : bois d'épave, homards, tourteaux, crabes, salicoques, vignaux. De plus, ils savent s'entr'aider, et grâce à cet esprit de concorde, on peut le dire, il n'y a pas de pauvres à Eprécourt. Tout se tient dans une organisation sociale petite ou grande, procédant du respect instinctif des traditions, renforcé par le sens de la vie, par l'utilisation volontaire des efforts communs, en face des communes nécessités. Ayant pu parer aux exigences de celles-ci, ces ruraux mènent une existence relativement assurée et sans autres émotions que celles provoquées par l'arrivée des lettres des absents.

Veux-tu la preuve par contre-coup de cet état d'âme moins rare qu'on ne le croit. Vois ces tout petits flânant dans les venelles ; ils te saluent, mon cher, geste peu commun de nos jours, soit parce que tes cheveux ont blanchi, soit que tu portes sur le front la marque du travail corporel ou spéculatif, soit seulement parce que l'éducation leur en fait un devoir approuvé par leur raison naissante.

Ah, par exemple, leurs mères sont brouillées avec la syntaxe. Elles ont un jargon inénarrable : elles parlent vite avec un accent mi-normand mi-faubourien : quand elles appellent *Roland*, elles disent *Rolain* ; elle disent aussi *Anaïte* pour *Annette* ; « D'o qu'vos êtes, vos aut' » nous a demandé la boulangère le jour de notre installation. Vingt fois par heure nous entendons ceci : « Tu vas vai un peu ». Les vieux sont plus intéressants. Ils colorent leur langage, et parfois ils ont du trait. Tantôt les nuages s'amoncelaient à l'Ouest : « Craignez rien, dit le bedeau, ça va s'évader », n'est-ce pas charmant ? Un autre que je complimentais sur la mine

de son petit-fils : « Ça, c'est vrai, il a l'œil frais ». Ainsi se vérifie l'aphorisme de Toppfer : « Tous les paysans ont du style ».

Reste à savoir ce que deviendra l'individualité purement paysanne. Finira-t-elle par disparaître ? Je le crains. Déjà les gros cultivateurs ont un lexique quasi-scientifique d'où le pittoresque est banni. L'emploi de la machine agricole les rend ajusteurs, l'usage des phosphates et des azotes les fait chimistes, l'entretien de la semeuse, de la lieuse, de la faucheuse, du malaxeur, des tracteurs à charbon ou à pétrole, leurs rapports fréquents avec les constructeurs donnent à leur vocabulaire une allure spéciale confinant à celui de l'industriel : ils raisonnent sinon mieux, du moins plus loin, mais ils ne considèrent plus la terre, le soleil et la pluie du même œil ému que leurs pères. Leur langage y perd en originalité et en imprévu.

En même temps que le paysan, disparaîtra le personnage du paysage. Les artistes peuvent en prendre le deuil. Ce beau geste du semeur, cette agreste silhouette de la charrue à main, ces mouvements penchés du laboureur conduisant le sillon droit jusqu'au bout de la pièce, la grâce involontaire des femmes maniant la faucille, nos enfants verront cela seulement dans les musées.

Jouissons donc, cher ami, des derniers jours de notre vieille campagne normande et si nous en sommes capables, emboîtons de près notre chevalet derrière Breton, derrière Lhermite, derrière Millet, ces chanteurs inspirés de nos paysanneries françaises.

*P. S.* — Croirais-tu que ta dernière lettre a été ouverte par le contrôle militaire. Ne te compromets donc pas et continue à nous raconter les raids d'avions en langage symbolique. Ces récits imagés, tombant dans le labyrinthe des charades, intrigueront fortement ceux de nos descendants qui nous reliront en l'an 2000.

2 juillet.

Mon cher, il y a une révolution dans le pays ! Notre curé, un fort bon prêtre, soucieux, j'en suis sûr, de ses devoirs sacerdotaux, a la main un peu dure vis-à-vis de ses ouailles. En chaire, à tort ou à raison, il n'hésite pas à les cingler. Là-dessus les chantres et l'ophicléide leur compère, se sont fâchés : on a fait dire au presbytère qu'on ne viendrait plus au chœur. C'était le samedi. Comment célébrer la grand-messe le lendemain ? Vite, on court chez MM<sup>11es</sup> Boursol, on transporte leur harmonium à l'église; et hier dimanche, au grand ébahissement de l'insurrection, nous avons eu un office des plus décents. M<sup>11e</sup> Jeanne, l'aînée, a tenu le clavier à merveille, et M<sup>11e</sup> Madeleine, la cadette, a chanté le plainchant de sa jolie petite voix de menu-soprane. A l'Offertoire, un morceau un peu trop moderne pour les oreilles des fidèles; ça passait tout de même. Enfin, les principes ont été sauvés grâce à ces deux excellentes et dignes filles que Dieu conserve à la paroisse et à la muse Euterpe.

L'après-midi, nous sommes allés rejoindre mes petits-enfants dans la plaine où la jeunesse a bousculé les foins loin de l'œil du garde-champêtre. On est revenu chargé de pâquerettes et de chèvrefeuille sauvage. Le canon retentissait dans l'Est sous un ciel bleu tissé d'étamine rose; sur le haut d'un mulon, à deux pas de la route, une alouette s'était perchée face au soleil couchant et chantait à perdre haleine. Plus le canon tonnait, plus l'alouette exhalait sa joie de vivre et son ivresse d'espace. Il a fallu s'arrêter pour l'écouter de près. Elle a dédaigné l'approche des gêneurs et repris l'hymne commencé, en l'enjolivant de variations innotables. Entre le tragique appel de la mort en armes et la lumineuse expansion d'allégresse du petit oiseau grisé d'azur et de paix, l'étrange duo s'est longtemps continué, comme si l'une des voix voulait, sans y parvenir, imposer silence à l'autre. Hélas

nous ne pouvions prendre parti pour l'alouette, c'était sûrement le canon français qui parlait. On est rentré songeur, à l'heure où le soleil, en se penchant sur la mer, l'illuminait au loin d'un long reflet d'or.

Ce matin, il vente ferme, pas moyen de peindre; de ma fenêtre, je domine les environs immédiats et j'observe. C'est le centre du bourg, là où il se tasse le plus avant de se transformer en vallon, puis en vallée profonde jusqu'à Saint-Pierre.

Les héritages sont petits : une maison, un carré de jardin, un semblant de verger où dort l'unique vache, cela suffit au bonheur de mes voisins; des haies, mais pas de clôtures, tout le monde passe chez tout le monde. Ainsi que je te l'indiquais dans ma dernière, on pratique dans mon quartier une sorte de communauté tacite respectée comme par l'effet d'une loi écrite. On se querelle rarement à moins que les poules de l'un ne gabejillent scandaleusement les haricots de l'autre, encore est-il que ces algarades produisent du bruit sans causer de mal, comme nos canons de Gainneville. Ni coups, ni batailles, ni injures méchantes. D'ailleurs les gens d'Eprécourt sont parents entre eux plus ou moins, ils s'appellent par leur petit nom, ils se prêtent leurs outils et se portent des remèdes en cas de maladie; s'ils consentaient à crier moins fort, et selon leur curé, à penser un peu plus aux devoirs de leur religion, ils seraient parfaits.

En face de moi, loge un brave homme qui m'amuse. Du matin au soir, il vaque devant sa porte les mains dans les poches sans jamais rien faire. Sa femme et sa fille défrichent le potager; il les contemple, et quand elles jouent de la bêche, il s'essuie le front, comme si c'était lui qui peinait. Il s'est cependant réservé une mission de confiance. Deux fois par jour, il apporte l'eau nécessaire au ménage. Maintenant, d'où vient cette eau ? tu le devines. En vertu des principes de

mutualité expliqués plus haut, ma citerne à moi ne m'appartient pas en propre, elle est à tous comme ma cour, comme les sentiers y conduisant. La première fois que j'aperçus ce nonchalant personnage se servir de mon seau et de mon broc sans la moindre permission, je levai la tête un peu surpris. Il fut interloqué à son tour et demanda un commentaire. Ne connaissant pas son état civil, je l'appelai alors mon cher Monsieur, et dans le petit monde de grand-père, le nom lui est resté. « Mon cher Monsieur » est donc un type pas méchant, un peu primitif, dont s'amuse à l'occasion et tout bas les frères de ton préféré Maurice. Du reste, nous sommes devenus bons amis par la suite; je partage avec lui désormais mon eau et mes ustensiles à la condition qu'il sache modérer ses ablutions personnelles et les savonnages de son épouse.

Pour les savonnages, la clause se justifiait d'elle-même. Pour ses ablutions privées, à voir la couleur de la peau de « Mon cher Monsieur » elle était, suivant cette futée d'Yvonne, absolument superflue.

A deux pas de « Mon cher Monsieur » s'élève la Mairie où habite le secrétaire qui, comme partout, se trouve être l'instituteur; celui-là travaille dur et grâce à son zèle, la commune marche sur des roulettes. Nous avons à peu près tout ce qu'il nous faut : sucre, pétrole, charbon de temps en temps, le pain tantôt bon, tantôt passable, tantôt immangeable, tantôt si rationné que nous en conservons les miettes comme des perles, nous pratiquons l'abus du riz fourni par l'épicier bien monté aussi en pruneaux, les fermes nous donnent le cidre, le beurre, le lait et les œufs, un pêcheur du pays qui est en même temps perruquier, ou si tu préfères, un perruquier qui est en même temps pêcheur, possède un parc sous la falaise; il nous régale de morues fraîches et d'excellents tourteaux pas chers, le boucher de Saint-Pierre vient

le samedi, les légumes frais foisonnent dans les jardins; quand les enfants vont à Fécamp, ils nous rapportent même du chocolat.

Ah, le chocolat ! C'était jadis ton péché mignon, mon cher Jacques; cette nouvelle est-elle capable de vaincre ta puissance d'inertie ? Oui, n'est-ce pas. Embarque-toi donc du coup, je te prépare la chambre des portraits. Le soir, en te couchant, tu apercevras de ta fenêtre la lampe du tabernacle brûlant solitaire et constante, derrière le vitrail de notre église. Tu feras ainsi des rêves édifiants.

3 juillet.

Mon cher ami, tu réponds à mes lettres, je t'en sais gré, mais tu as tort de me reprocher mes défaillances artistiques. Il va falloir que je fasse « grand » dis-tu... Peste !

D'abord retorquerai-je, les temps ne sont pas par eux-mêmes tellement réjouissants qu'on ait cœur aux grandes entreprises. Ensuite, véhiculer sur le dos à travers monts et vaux l'appareil nécessaire à la confection d'un vaste tableau (boîte compliquée, chevalet belge, pliant, pique, parasol, toile de cent) constituerait une corvée de portefaix dépassant présentement mes facultés musculaires. J'aurais besoin de l'âne noir de M. Boursol pour promener ce bagage. Les gamins fréquentent l'école, ils refusent leur aide, de sorte que j'en suis réduit à rester mon propre baudet. Je simplifie donc le chargement de la seule bête sur laquelle je puisse compter, laquelle bête me ressemble comme un frère, et c'est là au fond la raison pratique qui m'amène au médiocre format de mes chefs-d'œuvre ! Te voilà documenté.

Tu prétends, il est vrai, que je suis resté plus jeune que toi. Erreur, mon Jacques. Ecoutes plutôt ceci : Samedi, j'ai su que vu ma longue expérience de la vie, j'avais droit à une demi-livre de sucre de supplément pour mon mois. Je

cours à la Mairie et je réclame ma carte. Sais-tu ce qu'on m'offre ? Un carré rouge avec ces mots en grosses lettres : « Ticket de vieillard ! »

Ainsi, cher, de gré ou de force, nous voilà étiquetés septuagénaires ! à nous de ne pas oublier que nous sommes de la classe 1865.

En résultera-t-il pour moi la nécessité de remiser mes brosses ? Nenni, je vais toujours et je jouis royalement, je te l'ai dit, de mes tâtonnements quotidiens. J'aime à peindre bien ou mal ces retraites cachées où sous l'ombre des fossés plantés de vieux hêtres, à l'abri de talus riches en scolopendres, en fougères, en violettes sauvages, dorment des toits de chaume couronnés d'iris. Le sujet n'est pas des plus neufs, il n'a été traité que quelques milliers de fois. Quand on n'a pas sous la main la chute du Niagara ou les environs de Tombouctou, on prend ce qu'on trouve.

Ce qui est désespérant, c'est que, entre mes frondaisons d'un vert jeune et ardent, j'entrevois le ciel d'un bleu cru et acide. Ces tonalités brutales jurent entre elles. Elles m'imposent un effet d'inharmonie insolente qui déconcerte la vue. Nonobstant, je m'humilie devant la nature et j'essaie de reproduire ce que je vois en oubliant les lois de la théorie. Je me réserve seulement une fois rentré chez moi de reprendre en dedans, puisque tu n'es pas là pour me contredire, mon sempiternel procès contre la Normandie dans le soleil de juin.

Au fond, va, je ne suis pas fier et si j'avais seulement quelques prétentions, les moindres remarques des villageois en béate contemplation derrière mon dos ne tarderaient guère à me rabattre la caquet. Vendredi, je travaillais un coin rustique embelli par un pigeonnier. La fille de ferme était à mes côtés et suivait mes laborieux efforts en grignotant une croûte de pain. Un moment, elle me regarde d'un œil de

commisération et laisse aller cette réflexion saugrenue mais profonde que maintes fois, déjà, j'avais entendu tomber de la bouche des simples : « Ça, c'est encore un métier de patience ».

La patience ! quelle critique sévèrement involontaire je subissais là. Alors, c'est sûr, je pignochais mon affaire à la sueur de mon front ? Je m'attardais sous prétexte d'exactitude à soigner les détails ? Sans le vouloir je me laissais aller à filer les moindres branches de mes pommiers, à compter mes brins d'herbe, au lieu de traiter les masses franchement, allègrement, d'une touche solide, osée et indépendante comme doit procéder tout vrai peintre de nom et de caractère ; d'un seul mot « métier de patience » la fille venait de me river mon clou.

Mais, bon Dieu, comment s'y prendre pour plaire à la galerie. Les jours où je peins à la diable, par larges plans d'exécution, les paysans m'injurient encore !

Il y a de cela des lustres (et j'ai dû te raconter cette autre infortune au moins une douzaine de fois) j'enlevais plutôt de verve, étant pressé par l'heure, une grande pochade à Ploumanach, une vieille femme en coiffe s'approche de ma toile sommairement indiquée mais déjà parlante et s'écrie en breton : « Flear ! » Mes connaissances linguistiques étant sommaires, j'appelle à mon secours Jean-Pierre, mon porteur de sac ; l'enfant hésite à traduire, j'insiste : « Ne l'écoutez pas, monsieur, « Flear » ça veut dire ordure ».

Ordure ! Eh bien franchement, j'aime encore mieux ordure que métier de patience. En temps que critique artistique, l'une implique la pitié, l'autre est franchement agressive. Je préfère un bon coup de poing à une caresse dédaigneuse, sans compter finalement qu'on se passerait bien des deux.

Je ne t'ai pas encore parlé de la mer. Elle s'étale à trois



cents mètres de la maison. Nous ne la délaissions pas, tu t'en doutes, et perchés comme nous sommes à quatre-vingts mètres au-dessus de la plage, nous pratiquons deux façons d'entrer en rapport avec elle. Ou descendre sur le bord par la vailleuse, ou rester en haut, sur la limite du vide et mesurer du regard l'immense cuvette au fond de laquelle, pour le moment, elle semble dormir. Les deux systèmes ont leur valeur. Le premier constitue un petit voyage, le second nous maintient presque à notre porte. L'un mène aux aspects plats, l'autre aux vues plongeantes. Pour moi, il est une troisième manière de jouir de la mer, c'est de l'apercevoir plutôt que de la voir. Maintenons-la seulement dans le champ de notre vision à l'état d'horizon. Reculons-nous dans les terres : entre elle et nous, laissons de vastes plans de moissons ou de landes : qu'elle t'apparaisse alors comme un rêve bleu ou gris par une échancrure de la côte, comme la lueur d'une espérance finale vers laquelle tend ton désir secret. Ce désir, ne veuille pas l'assouvir, tu romprais le charme. Chercher à posséder l'objet aimé dans la plénitude de sa glorieuse beauté, serait de l'outrecuidance. Il semble que de près, tu profanerais l'image d'une étreinte trop matériellement ardente. Contemples-la donc à distance, en amant respectueux et pudique. Elle t'en saura gré et t'accordera de loin des faveurs exquisés qu'elle craindrait de t'offrir à ses pieds. Voilà, cher ami, ma mythologie d'artiste ; au fond ce peut bien être de la haute philosophie, comme aussi un aimable badinage sans portée. Tu feras donc de ma troisième manière ce que tu voudras, je t'autorise à l'utiliser pour allumer ta bonne pipe de Kummel si, contrairement à moi, tu sais te procurer du tabac.

Quand on descend par la vailleuse, on peut se dispenser d'emmener sa muse ; elle ferait chou-blanc. Le sentier comporte d'abord d'assez gentilles ornières. Il commence honnê-

tement comme un sentier qui promet. Des frênes l'ombragent par places, des pentes incultes l'encaissent des deux côtés; plus loin, il court s'encanailler dans des carrés de pommes de terre amoureusement cultivées par les gens d'en haut. Médisons du sentier mais ne médisons pas des pommes de terre. Qui sait si nous en mangerons cet hiver.

Enfin, de pommes de terre en pommes de terre, on aboutit au raidillon de craie festonnant en blanc dans la coupure de la falaise, et dès qu'on est en bas, on foule cet abominable galet qui provoque l'entorse en ruinant la chaussure.

Les peintres établissent alors le chevalet à la lisière des varechs et s'évertuent à faire entrer dans un petit cadre beaucoup de ciel, beaucoup de cailloux, quelques roches éboulées, force flaques miroitantes et la bande de la mer là-bas qui monte ou descend sur le vert des goémons. Les malins se tournent de préférence du côté des échelles de Senneville où le sujet se compose à souhait.

Tu vois ça d'ici. A gauche, le grand mur de la falaise se dessinant par ses sommets selon un régime de perspectives uniformément fuyantes. Au fond, le haut promontoire de Fécamp piquant droit dans la mer, et conduisant d'un trait horizontal au profil ferme et simple du « Trou-au-Chien », deux étages de précipices en façade séparés par une corniche de plaques vertes, misérables touffes d'herbes accrochées plutôt que plantées. En haut, comme couronnement de la masse, la note blanche du sémaphore, et la note sombre de la chapelle du Salut. L'ensemble forme un groupe noble et sévère : quand le soleil de cinq heures colore de lâque les buées s'élevant du remous de la marée montante, le site se voile d'une gaze transparente qui recule les dernières silhouettes en camouflant les distances.

Aux pieds du peintre, les verts clairs du varech s'opposent aux bruns et aux gris des silex maculés par le va-et-vient du

flot, il y a de quoi réaliser une page intéressante à contre-jour, si l'on a un sou de talent et des yeux sincères.

Voilà pour les artistes, quant aux autres, ils s'emploient plus pratiquement à longer la grève pour arriver, un kilomètre plus loin, aux sources émergeant du galet. Passer sous les contreforts surplombant de leur haute stature les pygmées trottant en dessous, constitue même une entreprise un peu risquée car, sans parler des éboulements imprévus, on peut recevoir sur la tête les cailloux sans cesse déchaussés par le bec des corneilles de falaise, on va quand même et c'est grand'joie pour mes petits enfants de choisir parmi les filets d'eau douce sourdant de ci de là, l'afflux limpide où l'on emplira les brocs. « — Par ici — à droite — non à gauche — Là, là, elle est bonne — Là-dessous elle est meilleure — ». L'écho grossit l'éclat des controverses. On se croirait à la Chambre des Députés un jour de grippe socialiste.

Cependant grand-père reste un digne M. Deschanel. On vient de lui offrir le goblet d'argent rempli jusqu'au bord, et il déguste avec conviction comme s'il s'agissait d'un certain Chambertin de l'ami Jacques.

— Mes enfants, dit-il enfin en prononçant l'arrêt attendu, elle est plus que parfaite.

Cette eau qui donne soif, rien qu'avec son bruit clair,  
Si légère qu'elle est comme une liqueur d'air.

Creusez donc là et dépêchons-nous, la mer remonte.

Dépêchons-nous ? Ah bien oui. Josué a arrêté le soleil. Yvonne saura bien arrêter la mer. Et puis il y a tant à faire. Il faut draguer le galet pour établir un bassin, il faut vider le broc dix fois pour avoir à le remplir une onzième et dernière, seul moyen paraît-il d'obtenir un pur cristal. Il faut clapoter, mouiller ses manchettes, asperger la figure de ses

petites sœurs. « Ça prend du temps, grand-père, d'ailleurs, tu nous l'as dit souvent, on doit travailler posément ! »

Remarque-le, mon Jacques, je ne te demande pas ce que tu ferais à ma place en pareil cas; moi, je me soumets, je m'humilie comme devant la nature, quand je peins des feuilles vertes sur un ciel bleu. Au besoin, tu le vois, je cite du Rostand. Je ne suis ni la mère, ni le père : à eux de gronder, grand-père rit et cède. C'est lâche, j'en conviens, mais ça lui réussit toujours..., ça et les pièces de dix sous passant de son gousset dans la poche de ces chers gueux !

Nous remontons de nos escapades chargés comme des dromadaires africains sortant de l'oasis où la provision des outres a été renouvelée. Pour gagner Eprécourt, nous choisissons d'ordinaire le chemin des douaniers, à peine indiqué dans des fourrés d'herbes desséchées, pareilles à des joncs. En haut, on souffle, on se retourne vers le large; s'il est jasant, nous sommes sûrs d'apercevoir presque à nos pieds l'escadrille des cargos boats venant du Havre et transportant chaque jour d'innombrables marchandises dans les ports du Nord. La flottille marche sur deux files en ordre d'escadre. Elle est convoyée par des patrouilleurs, des vedettes, et par un gros dirigeable jaune qui, évoluant en l'air plus vite que les navires, exécute un perpétuel va-et-vient comme un chien de berger de la tête à la queue, en fouillant des yeux les profondeurs avoisinantes.

Chaque vapeur garde ses distances, le meilleur marcheur subordonnant sa vitesse à celle du plus mauvais pour empêcher l'éparpillement des forces. J'ai compté ainsi plusieurs fois vingt-cinq cargos passant ensemble majestueusement et fumant de conserve — heureux privilégiés — en suivant la côte.

Dans les très beaux jours, ce ne sont plus des cargos, mais de simples chalands, traînés par des remorqueurs. Le

spectacle n'y gagne pas. Il est mesquin, d'une tournure plus fluviale que maritime; par contre, en pratique, l'idée est bonne, parce qu'alors on peut longer le rivage de plus près encore et avoir chance ainsi d'éviter les sous-marins.

Ces parages, au surplus, sont sérieusement surveillés par les hydravions patrouillant de Fécamp à Cherbourg et de Fécamp à Boulogne : quant aux vapeurs de fort tonnage, ils se montrent plus isolément, et beaucoup plus loin de nous. De temps en temps, la nuit ou le jour, nous entendons en pleine mer de sourdes canonnades révélant leur démêlé avec quelque submersible boche.

Jamais, d'ailleurs, nous n'avons rencontré sur la plage d'importants débris. Quand on interroge les éprécourtois sur la question des épaves, ils se montrent assez réservés, et sans les comparer aux bretons du Léonnais, je m'imagine qu'ils ne se font pas faute en allant « à la rocaille » de recueillir quelques bons morceaux, quelques caisses intéressantes, cachées ensuite hâtivement dans leur cellier. Autrement, je ne m'expliquerais guère la rencontre faite par moi le mois dernier dans le chemin de Senneville.

Vêtu ce jour-là plus correctement que d'habitude et portant par hasard sous le bras une serviette en chagrin noir d'où sortaient des papiers, je pouvais passer, à la rigueur, pour un fonctionnaire en tournée, un peu comme le Sous-Préfet aux champs du joli conte de Daudet, moins les violettes et moins les sonnets.

En sens inverse, deux gamins du pays s'avançaient sur la route isolée en cet endroit. J'allais les croiser, quand soudain le plus petit arrête le plus grand, me désigne du doigt, parle avec son camarade et prend finalement la fuite en retournant sur ses pas. L'aîné le rappelle, l'autre continue à fuir. Je m'approche. — Eh bien quoi ? — C'est qu'il a pur ed'vous ! — Peur ! Ah ça, je ne suis pas un voleur de

grand chemin. — Mais il vous prend pour qu'équ'un de la Douane. — Et après ? — P't'être bien à cause de ce qu'il a trouvé hier sul' gal, je sais ty mé. — C'est ton frère ? — Ben sûr que non. J'ai rien fait moi. Et pis vous, vous n'êtes pas un homme à embêter l'monde.

Telle est mon histoire, cher ami, et comme quoi en effet, je n'embête volontairement personne excepté les amis auxquels j'envoie d'interminables lettres pareilles à celle-ci... Un mot encore pourtant et je termine. Tu sais, mes jeunes musiciennes de la « Symphonie écossaise » eh bien, elles sont aussi gentilles de près que de loin. On a fait connaissance l'autre jour chez M<sup>me</sup> Dubois. Elles parlent bien, sans prétention, sans aplomb. Elles ont du bon sens et des idées. Leur seul tort, c'est d'aimer un peu trop les inspirations de M. de Bussy. M<sup>lle</sup> Madeleine est fiancée à un lieutenant de chasseurs alpins, et l'on attend la fin de la guerre pour les marier. Que la Providence veille bien sur cet heureux lieutenant !

Je ne te parle pas du temps qui est magnifique et prodigieusement sec, les blés poussent à vue d'œil, en se nuançant d'or bruni, la récolte s'annonce superbe. On est content, bien qu'on appelle la pluie avec impatience. Vous ne vous figurez pas, vous autres citadins, la place considérable que tiennent ces problèmes d'hygrométrie dans l'existence du campagnard. A la ville, parler de la pluie et du beau temps constitue, dans le langage sélect, l'état typique des esprits vides. Ici, on apprend aux enfants à étudier le pied du vent comme ailleurs la grammaire.

« Mon cher Monsieur » se promenait vendredi dans la vailleuse, toujours les mains dans les poches, en ruminant peut-être à sa façon les vers de Zamacoïs dans les *Bouffons* :

Salut métier charmant, métier soporifère,  
Travail qui consistait à ne jamais rien faire.

Du plus loin qu'il m'aperçut, il s'imposa l'effort de me faire signe. A son air grave, je m'attendais à quelque communication considérable..., la mort du kaiser..., la prise de Berlin par nos avions... Quand il fut à ma portée, il laissa non sans fatigue, tomber de but en blanc ces paroles mémorables : « Monsieur, si cette chaleur-là continue un jour de plus, la pomme de terre est compromise ».

Venant d'un autre, cette sentencieuse apostrophe m'eût laissé sérieux en dépit de sa forme emphatique car, aujourd'hui, encore un coup, les problèmes de l'alimentation n'ont rien de plaisant. J'ai ri tout de même en pensant que si quelqu'un avait pu au moins l'arroser de ses sueurs, cette infortunée pomme de terre, ce n'avait été à aucun moment l'inactif bonhomme que j'avais sous les yeux.

Voilà les nouvelles du pays, mon cher Jacques. Elles te trouveront insensible, je me plais à le supposer. Ici, à ne consulter que les dehors, on continue à vivre en temps de guerre de la même façon bénigne qu'en temps de paix. Heureusement, j'ose le dire, le canon du front fait constamment entendre sa voix grave au-dessus de ces contingences routinières. Il a le don de rappeler aux endormis enclins à l'oublier et à soigner outre mesure leurs intérêts personnels que l'ennemi foule encore de son pas brutal, d'autres vergers, d'autres moissons, d'autres villages qui sont aussi les campagnes de la Patrie. Dans ces régions-là, on souffre, on attend, on espère sans thésauriser. Encaissons donc moins, braves éprécourtois, et pensons un peu plus à nos frères de France pressés de coudre les étendards dont s'orneront leurs demeures à l'heure de la délivrance.

12 juillet.

Nous avons eu ces jours derniers un changement de temps. Dès le matin, des nuées couleur de suie accouraient du fond de la vallée de Valmont et prenaient leur course désordonnée

vers la mer en se plafonnant sous un ciel blême. Le vent d'Ouest les attendait à l'affût derrière la falaise de Fécamp, les bousculait tout à coup d'un souffle irrésistible, et les déchirait comme une main rageuse cardant les laines d'un gigantesque matelas. Des flocons plus gris s'envolaient alors au hasard, ne sachant où aller, cherchant à tâtons à se rallier aux groupes résistants, ou fuyant à ras de terre, ou s'échappant vers le zénith sur les cimes duquel une lueur les surprenant, ces fuyards maladroits se signalaient d'eux-mêmes à l'ennemi. Un tonnerre lointain servait de musique à la bataille, puis une ondée diluvienne vint tirer le rideau sur la scène, et nous fûmes sous l'eau à tout jamais, en dépit des prédictions météorologistes de M<sup>me</sup> Dubois. Quant à « Mon cher Monsieur » il est aux anges et la pomme de terre est sauvée !

Nous en profitons pour gâter nos études en chambre, sous prétexte de les parfaire et pour lire autre chose que ces fastidieux journaux. J'ai repris les volumes du capitaine Baratier que tu m'as prêtés. Les expéditions en pirogue par les rapides d'une part, et le marais africain central de l'autre m'ont redonné la chair de poule. Ces luttes contre les sauvages, les hippopotames, les caïmans, les tornades, les moustiques, avec la faim, la soif, et la dysenterie en plus me stupéfient et me remplissent de confusion. Je serais si peu capable d'en faire autant; nous sommes, toi et moi, désormais si peu outillés physiquement et moralement pour réaliser de pareils exploits: à côté de ces intrépides, on se sent si paresseux, si jouisseurs, si douillets ! Cette petite tasse de thé le matin en sortant du lit, avec un doigt de beurre fleurant la noisette sur un tantinet de pain grillé ! Je voudrais en rougir ! Déjà en pensant à nos poilus qui, eux aussi, à leur manière, domptent des sauvages et musèlent des bêtes puantes, je m'en voulais du calme dont on jouit ici, parmi ces bonnes âmes villageoises un peu somnolentes !



Sans transition, j'ai dû passer à d'autres sujets et j'ai rouvert quelques vieux ouvrages délaissés par nos enfants : les *Mémoires de M<sup>me</sup> Campan* qui m'agacent, les *Maîtres d'autrefois*, de Fromentin, qui m'enchantent, et la charmante histoire de *Colette Baudoche* où Maurice Barrès oppose au lourd pangermanisme berlinois la finesse délicate et souriante, le besoin d'idéal de l'esprit messin.

A propos de *Colette Baudoche*, connais-tu le joli pataqués de ce citoyen de Royat qui, flatté de recevoir à sa table les personnages en vue, de passage dans le Puy-de-Dôme, fêtait un jour Barrès en compagnie de deux ou trois sommités. « Ah, Monsieur, s'écrie-t-il au dessert, vous êtes populaire ici. Tout le monde a lu votre colonel Baudoche ! »

Au fait ! Colette, Colonel. Pourquoi y regarder de si près ? Quand nous allons avoir repris la Lorraine, il en poussera aussi des dynasties de colonels Baudoche ou autres dans les vieilles rues de Metz retrouvée, et Dieu merci, ce seront des colonels français.

Enfin, ce matin, le soleil est revenu, j'ai fermé les bouquins pour respirer au dehors.

Les foins sont coupés, les seigles passent du jaune au suède, les blés et les avoines se laissent conter fleurette par les coquelicots, les lins se piquent d'étoiles bleues d'une douceur soyeuse, et l'on parle de récolter les colzas. Quand je suis arrivé ils avaient déjà perdu leurs torches et je n'ai pu en jouir. On voudrait connaître un peintre essayant de dégager une bonne fois dans de larges proportions la beauté triomphante des colzas normands d'une couleur si sonore, si puissante sous le ciel sans nuage.

J'admets que les campagnes du pays de Caux n'ont pas par elles-mêmes une signification esthétique accusée, les lignes sont pauvres, les premiers plans font défaut, le style manque. Comme tous les pays plats, elles ne prennent de l'éloquence

que sous certains angles de lumière, à certaines heures, fin matin ou tombée du jour. Il est bon de ne pas exagérer. Si les vues panoramiques de ces plateaux monotones et grands sans grandeur endorment nos facultés d'émotion, en revanche des motifs isolés dans ces mêmes aspects sont loin de mériter le dédain. Un champ de colza en pleine floraison, sous le soleil de midi, jouant sa fanfare jaune (nos yeux aussi ont des oreilles) est en soi, par exemple, d'une véritable signification artistique, par l'exubérance même de sa tonalité impérieuse. Eloignez le sujet de contacts verts trop proximes, placez-y deux ou trois figures d'une coloration complémentaire; cette bonne femme qui passe avec son tablier bleu, profitez-en, le bleu, à défaut de violet fait chanter le jaune; ne dédaignez pas la ligne d'horizon, si seulement elle est mauve, si quelque filet de brume a été oublié par les doigts du matin sur le moindre pli de l'arrière-plan. Vous aurez ainsi une belle étude très normande, très autochtone et qui sera en même temps œuvre d'art.

Un autre élément non moins aborigène du paysage de Haute-Normandie aux environs de la mer, c'est la ferme de la falaise.

A Eprécourt, la ferme de maître Legentil peut servir de modèle à l'espèce et par là je n'entends pas ces domaines maquillés au gré des Parisiens : vieux arbres ébranchés en conséquence, vieilles mesures savamment ruinées dont le pittoresque organisé manque de saveur. La ferme dite des artistes qui fut célèbre à Etretat dans la même proportion que la belle Ernestine à Saint-Jouin, finit par devenir le prototype de ce genre artificiel. C'était un véritable atelier en plein air. On y retenait son arbre, on y organisait des rendez-vous de noble compagnie comme dans le décor de la *Dame blanche*; la ferme Legentil à Eprécourt est ignorée au contraire; je n'y ai jamais rencontré d'autres peintres que

nous-mêmes, personne ne l'a truquée. Elle est à l'état nature, et je m'en réjouis.

La première du village en venant de la mer, elle a dû se défendre des vents du large. De ce côté, c'est-à-dire au Nord-Ouest, le talus de son fossé atteint près de cinq mètres de hauteur. Sur ce talus, deux rangs de trembles ramassés sur eux-mêmes, poussant tout en bois, gardant peu longtemps le vert de leurs feuilles, et tordant leurs branches inférieures d'une façon maladive, comme si ces malheureux sapeurs d'avant-garde étaient perclus de rhumatismes... A l'abri du talus et à l'intérieur changement de décor, un véritable bosquet de hêtres, grands aujourd'hui, et plantés soi-disant en quinconce sans aucune réalisation de symétrie. Rien n'est joli le matin comme ces beaux arbres aussi bien portants que ceux du talus sont rachitiques; ils semblent nourris de la lumière joyeuse dont les inonde le soleil encore frissonnant des molles tendresses de l'aurore humide. Les troncs blancs tachés de mousses à la base dessinent en clair, à la Puvis de Chavanne, la nudité de leur écorce sans nœuds, presque sans ramure jusqu'à l'ultime coupole des frondaisons plafonnantes.

Au centre, emprisonnée sous ces verdure, une mare grande comme un étang prolonge dans ses eaux dormantes les perspectives de la colonnade, en doublant les lignes verticales et en exagérant ses profondeurs renversées. Sans métaphore, cette eau est un miroir. L'intransigeance de ses reflets est telle que la moindre branche s'y reproduit identiquement comme si le Créateur eût superposé dans le même cadre deux paysages semblables, l'un la tête en haut, l'autre la tête en bas. La réplique du premier sur le second est à ce point écrite que le spectateur troublé par ce mirage de kaléidoscope en vient à souhaiter quelque ride propice sur le tain de la glace ou la présence de quelque intelligent

canard rendant distincte la substance du liquide par rapport au solide.

En dehors de la ferme, vers la mer, le même bosquet, vu de loin et de profil, est tout autre. Il revêt, en une vaste synthèse, cette tournure presque classique qui est la marque distinctive des plantations côtières. Sur l'horizontalité du plateau, une masse foncée tirant au brun et avançant son cap dans la plaine unie, la cîme des arbres tondue comme au ciseau par le vent d'Ouest, selon une coupure diagonale sans encoches, sorte d'escarpe dont les premières fortifications auraient déjà subi l'atteinte des béliers ennemis, une forme très fruste, très robuste, donnant l'idée non plus de la grâce comme le paysage intérieur, mais celle de la force défensive concentrée, victorieuse quand même des attaques de l'ouragan, quelque chose qui tient autant de la castrementation que de l'esthétique et que le peintre doit traduire par les vigueurs de sa palette, la fermeté de sa brosse sans fioritures, sans roucoulement intempestifs.

Dis-moi, mon cher ami, le nom de l'artiste capable de chanter aussi ce poème normand. Daubigny, jadis, l'a tenté; Victor Hugo dans ses dessins noircis d'une encre apocalyptique en eût donné la formule en l'enveloppant d'un ciel tapageur, le Devambez des anciens jours avait une manière fougueuse, tragique, une impétuosité de mors aux dents, une vision fantômatique des formes d'ombre qui se fût peut-être adaptée sans défaillances à la traduction peinte de cette image si sérieuse, si expressive dans sa simplicité majestueuse et douloureuse tout ensemble, mais le Devambez des anciens jours est maintenant le Devambez des temps nouveaux. Il faut chercher autre part. Sur ce, bonsoir, je vais dormir.

17 juillet.

As-tu étudié, mon ami, la singulière psychologie de ces bonnes âmes qui n'ayant pu assister à quelque événement « de conséquence » comme on dit ici, se montrent, tout en le regrettant, satisfaits d'avoir « manqué le voir ! »

Ils en étaient à dix mètres ! Seulement un obstacle les en séparait. La chose s'est passée ainsi en dehors de leur vision et ils se consolent tout de même avec un mot « un peu plus, nous voyions tout ». C'est du guignon d'un côté, de la chance de l'autre : s'être adossé au mur derrière lequel se jouait la pièce, avoir passé la langue sur le bord du plat où refroidissait la tarte à la crème ! Les autres consignés loin de l'office pourraient-ils en dire autant ? Par là, les premiers sont supérieurs aux seconds.

*Beati pauperes spiritu*, mon cher ami ; j'appartiens à cette catégorie de déraisonneurs, car si j'ai manqué le combat naval de dimanche devant nos falaises, j'ose le dire, en bonne justice, j'en étais si près que j'aurais dû le voir, ce qui revient au même dans mon système.

Par exemple, j'ai vu ceux qui ont vu, c'est déjà fort. Ensuite, j'ai entendu de mes propres oreilles le bruit de la bataille et je te jure que le fracas de la canonnade répercutée par l'écho n'avait rien de risible.

C'était l'après-midi, on rentrait de promenade. Six heures, premier coup de canon ; six heures deux, deuxième et troisième coup, puis rafale subite sur la mer de trois côtés à la fois, coups à l'Est, coups à l'Ouest, coups en face. Vite on enfile un sentier conduisant aux champs. Les moissons sont hautes, impossible d'apercevoir le large : pas de passage dans les blés et les trèfles ; on court au hasard, le canon redouble. « Mais la lorgnette, Seigneur ! où est la lorgnette ?... Cours la chercher à la maison, mon petit Maurice. — Oui, grand-père — et presse-toi. — Oui, grand-père.

— ... Sur la table, dans ma chambre, à côté de la loupe. Oui, grand-père, je vais prendre la lorgnette pour toi et la loupe pour moi. — Hein ? — Oh, la loupe me suffira bien, je vais courir ! »

Etait-ce assez dépitant, tu m'avoueras ! Avoir là sous la main un épisode comme jamais on n'en surprendra plus tard, et, note-le, dans des conditions de sécurité absolue pour le spectateur ; se dire qu'à huit cents mètres se développe à nos pieds un drame inouï qu'on pourrait plus tard raconter à ses connaissances en les médusant de surprise !

Ah, on nous rendra bien cette justice qu'on ne s'est pas découragé dès la première heure. Nous avançons en zigzag, tâtant d'une luzerne, enjambant les betteraves, essayant d'un carré de lin, fiévreux, ruisselants de sueur ; nous voilà enfin parvenus au bord de l'escarpement.

« Dépêchez-vous, on ne le voit plus ! » nous crie de loin le vacher de M<sup>e</sup> Legentil qui, forcé de changer le tiers de ses bêtes, s'est trouvé tout porté pour suivre la rencontre.

« On ne le voit plus ! ». *Le*, sûrement, c'est le sous-marin boche, auteur de l'algarade. « — Au moins, raconte ce qui s'est passé, gamin de quatre sous, que le hasard a favorisé ». « — Eh bien, le boche est sorti de l'eau peu à peu avec une espèce de tube sur le dos ; il a tiré, sans les atteindre, sur les deux vapeurs que vous voyez sur la droite, en face les Petites-Dalles, les derniers d'une file qui s'en va dans l'Est, là-bas, qui fume noir. Les deux vapeurs se sont arrêtés et ont riposté, puis les patrouilleurs de Fécamp sont arrivés et le bombardement a passé à l'Ouest : quand il a vu ça, le sous-marin s'est muché dans l'eau. Il n'y a pas seulement deux minutes qu'on voyait encore sa figure ».

Deux minutes ! Une pièce de blé de moins à enlever et nous arrivions à temps ! Pas même une tache d'huile pour nous consoler.

Te dirais-je la suite, mon cher Jacques. Longtemps les cargos et les patrouilleurs se démènent dans la zone suspecte, quelques derniers coups partent en haute-mer, le boche reste invisible; il ne paraît y avoir ni blessés, ni avaries, grâce à Dieu.

En rentrant au pays, nous dépassons trois aliborons parlant de six submersibles. « Six, au moins, s'écrie le plus jeune! ». Gageons que si nous poussions jusqu'à Sainte-Hélène, nous en trouverions douze... « au moins ». Quelle belle figure de rhétorique que l'amplification ! mon ami.

En attendant, voici l'infortuné Maurice avec la lorgnette et la loupe ! Il est navré. Lui, non seulement il n'a rien vu, mais il a manqué de manquer voir. C'est un comble.

A huit heures du soir le ciel se peuple d'hydravions. Trop tard Messieurs les Carabiniers. Etiez-vous donc tellement occupés à fêter le 14 Juillet que vous en oubliiez le service. — Pas le moins du monde, Messieurs les Bourgeois. La mer étant au plus bas à six heures, il nous était impossible de nous mettre à l'eau dans l'avant-port. Adressez vos reproches aux aéroplanes.

26 juillet.

Il fallait s'y attendre, mon ami; nous étions trop muets depuis le 15 juin. Ludendorff manœuvrait dans l'ombre et le voilà remis en selle, affublant sa nouvelle ruade d'un mot atroce qui, comme toute parole sortie d'une mentalité allemande, constitue en plus un mensonge de pleutre : « *Friedensturm*, offensive pour la paix, offensive d'ami ! ». Ces gens-là ont dans les veines le sang de Judas !

Heureusement Foch veillait au grain : à surprise, surprise et demie. Dans cette fameuse nuit du 14 juillet, il éventait leur complot en contre-préparant deux heures avant eux; puis le 18, seconde édition considérablement augmentée ! Il tombe

sur leur flanc entre la Marne et l'Aisne et administre une maîtresse volée à l'auteur du *Friedensturm*. C'est parfait, et ces pauvres Boches en sont restés stupides. Je te raconte ça comme si tu ne le savais pas. Je suis sûr au contraire que tu collectionnes les dépêches en vibrant à l'unisson. Remercions Dieu et vive la France !

Ces bonnes nouvelles nous ont remis du beaume au cœur et on a rouvert la boîte à couleurs. De la même place, je mène deux études qui se tournent le dos ; de sorte que pour passer de la première à la seconde, j'effectue un simple demi-tour sur moi-même.

Bien que tu ne sois pas « du bâtiment » je t'offre le sujet de mon étude matinale. Ne me lis pas si ça t'ennuie.

Dans un pli de vailleuse, apparaît, les pieds sur le varech des laisses, un coin de falaise dont l'abrupte rempart se dresse de trois quarts. C'est un solide morceau, d'une architecture sobrement établie, dans le sens d'une pérennité contre laquelle la main de l'homme demeure impuissante. Le pâturage s'y adapte dans le haut par des lignes brisées qu'accusent des bourrelets de terres rouges prêtes à s'ébouler ou des traînées d'argile glissant sur la craie du précipice. Dans ces parages, le vent a courbé les herbes desséchées, mais déjà à quelques mètres du bord, la fertilité du sol s'annonce par des tons plus nourris sur lesquels éclate la robe blanche d'une vache ruminant en paix.

De cette maîtresse falaise sort, dans les fonds, le promontoire de Fécamp à peine indiqué en bleu tendre sur un ciel admirable plutôt lilas qu'azur et vêtu dans le bas d'une robe rosâtre estompant à ce point l'horizon qu'on ne sait plus où finit la mer. Dans cette substance indécise une petite voile blanche flotte en plein vide, comme un avion endormi. Le cap lui-même n'a plus d'assises terrestres, il est suspendu dans un orbe de chimère.



La pente où j'ai planté le chevalet est une sorte de jardin en fleur; les chardons violets, les mauves sauvages, les scabieuses à peine ouvertes y poussent à souhait. Des buissons de ciguës s'y panachent d'ombelles foisonnantes, si touffues, si plantureuses, qu'on les prendrait de loin pour des plates-bandes d'hortensias défraîchis. Jusqu'à midi, ce paradou est le lieu de rendez-vous de toutes les abeilles du canton. Le soleil met en liesse ce petit monde d'élytres et sous le parasol, dont la sécheresse fait craquer les coutures, on sent la chaleur monter comme d'un brasier invisible. Quand sonne l'Angélus, on sort de là ivre de lumière et de beauté.

10 août.

J'ignore ce qui se passe chez les Boursol. J'ai rencontré tantôt les deux sœurs : à peine m'ont-elles salué : M<sup>lle</sup> Madeleine surtout avait les yeux rouges et semblait absente d'elle-même. Aurait-on reçu de mauvaises nouvelles du fiancé ? Bien entendu, je me suis tenu coi, n'ayant avec le père aucune relation me permettant de questionner.

Mon petit Maurice m'accompagnait; il n'y comprenait rien et voulait savoir. « Elle a pleuré, la demoiselle, n'est-ce pas grand-père ? — Peut-être que son père l'a grondée ? — Jusqu'à quel âge gronde-t-on les personnes, dis ? »

Pour l'intelligence cet enfant fait décidément honneur à sa famille, mais quand tu lui écriras, conseille-lui de respecter les lois l'orthographe et de ne pas écrire tableau avec un o.

En fait de tableau, j'en ai vu un bien joli cette semaine chez les Legentil. Les colzas sont coupés : depuis huit jours, la graine est mûre. On battait donc mardi dans la plaine.

As-tu jamais assisté, mon cher Jacques, au battage du colza ? C'est délicieux. D'abord on étend sur l'herbe un prélat transformant le pré en aire : on y place cinquante

brassées de la récolte en donnant à l'amoncellement la forme d'une butte allongée. L'équipe, hommes vieilliss, femmes de tout âge, enfants insoucians se lancent là-dedans, à grandes enjambées comme en un maquis, et des bras, des coudes, des pieds et du dos abattent les sommités. Ça ne suffit pas. On va chercher les quatre plus gros percherons de la ferme, on les pousse sur l'aire et on les fait caracoler en place comme des chevaux de cirque. Les belles bêtes écrasent à plein ventre la souple colline : sous le chatouillement des cosses sèches, elles se rebiffent, en hennissant, la tête en l'air. Elles cherchent à se dérober, le valet les ramène à grands coups de fouet en les appelant par leur nom, et la danse reprend de plus belle.

Cette gymnastique ne s'effectue pas dans le silence, je te prie de le croire ; l'atmosphère fume sous le soleil qui paraît, lui aussi, demander sa part de gaité, et comme les travailleurs de maître Legentil ont eu la bonne idée de se vêtir de vestes bigarées l'ensemble forme une scène aussi colorée que vivante. Un grand gars, ancien soldat d'Afrique, s'est mis à nu sur le thorax un maillot du plus beau vermillon ; il semble pavoisé, et quand les hasards de la mêlée le poussent en avant, on reçoit dans l'œil comme un coup de lancette. Les femmes, ici, s'enveloppent la tête d'un mouchoir blanc pour garantir leurs cheveux pendant la corvée ; elles en nouent deux bouts sous la nuque en faisant brider la lisière à plat sur le front, un peu comme les nurses de nos hôpitaux : sans le vouloir (qui sait, en le voulant peut-être) les moins jeunes et les moins jolies deviennent ainsi très plaisantes. Ma foi, par ce beau temps, par ce beau ciel, en vue de la mer prochaine, c'est un spectacle que ne désavouerait pas un descendant de Léopold Robert.

Le reste de l'opération est moins pittoresque. Le battage fini et les cosses vidées, on enlève les tiges sèches qu'on

appelle le *rapti* et on le dispose en tas un peu plus loin. D'autre part, on ratisse la graine sur le prélat, on la nettoie et on l'ensaque. Legentil qui dirigeait l'exécution était enchanté. « Il y a quatorze ans, disait-il, que je n'ai eu si beau rendement. Et les blés s'annoncent encore mieux. »

Maintenant, sais-tu ce qu'on fera du *rapti* ? Le *rapti*, on le brûle dans les hautes cheminées de la ferme : au fond des âtres, il jette en pétillant une flamme claire et fourchue où jouent les flammèches embrasées. Les cultivateurs généreux l'offrent volontiers aux familles peu fortunées, et les ménagères allument ainsi à peu de frais leurs « bouillons » les jours de lessive. Quant aux racines restées en terre, c'est-à-dire les « cannebaux », on les arrachera à la main dans huit jours et on les partagera entre les travailleurs de l'équipe. C'est une coutume du code rural d'Eprécourt.

Tu vois, mon ami, si je suis ferré sur les manipulations agricoles ! Ayant jusqu'ici vécu plutôt à la ville, je m'avise sur le tard d'ouvrir les yeux sur des faits vieux comme le monde mais un peu étrangers à mon entendement. Pardonne à mes naïvetés et ne vas pas supposer que je me prenne pour une doublure de Christophe Colomb.

25 août.

Un mot seulement avant de partir pour Colleville où m'attend un colis postal. Pas grand chose de neuf d'ailleurs. La moisson finit en beauté. Les blés et les avoines sont rentrés sans pluie. Les grands chariots à quatre chevaux pomponnés de rouge ont amené à la grange des montagnes d'or pâle, et les greniers débordent. Il a fallu construire en plaine ces hautes meules de chaume, dernière parure des campagnes rasées. Les aoûtteux ont eu chaud et soif : ils ont besoin sous les ardeurs d'un soleil propice ; ils sont brunis, contents, légitimement fiers de nous avoir apporté l'abondance.

La mère Dubois qu'on sait fort peu dénuée à tenu à s'engager dans une équipe. Elle a bien gagné ses soixante francs. Comme nous nous étonnions auprès de sa tante de sa courageuse détermination : « Ça été ainsi de mère en fille dans not' monde, dit-elle, nous ne faillirons pas à nos habitudes : riches ou pauvres, nos parents ont toujours travaillé à la moisson ».

Entendue ainsi, la moisson prend l'aspect d'une sorte de devoir sacré. Aussi bien, il y a dans l'appareil dont elle s'entoure quelque chose d'un cérémonial qui, vu de haut et en dehors des détails purement pratiques, imprime à la matérialité de l'acte accompli, un caractère de véritable dignité.

Sans se donner le mot, les cultivateurs commencent le travail presque le même jour et au moins par ici, à quelques exceptions près, ils ne sortent la faucheuse qu'après s'être préparés, comme il convient, par un certain déploiement de formalités coutumières.

C'est pourquoi, le dimanche 11 août, nous avons voulu assister, dans une commune voisine, à ce jour de fête où la religion trouve une juste place.

De bonne heure, nous prenons par les sentiers des blés dont les hautes tiges nous frôlent le visage, comme si nous attendions d'elles une dernière caresse avant de les voir mourir sous la faux. A perte de vue, s'étagent les épis lourds et fournis. C'est un océan ondulant dont nous surnageons, pareils à des naufragés de la terre. Nous, les aînés, nous subissons le charme de l'immersion, sans l'analyser, mais les petits, à l'humeur papillonnante, les petits, plus quotidiennement saturés peut-être des bruits de la guerre, se plaisent à imaginer dans ces espaces des spectacles conformes à leur constante pensée.

« Vois, grand-père, ici les troupes de Gouraud, derrière, les Allemands; là, les batteries de 75, un groupe de pri-

sonniers serbes, regarde, ils nous font des signes; à droite, les Anglais; les Américains à gauche et Foch qui passe la revue... Foch, c'est moi, comprends-tu ? »

Heureux enfants, qu'il faut peu de choses pour leur suggérer des extases et pourquoi souffler sur ces évocations comme on éteint un inutile flambeau. Nonobstant, l'heure presse, la cloche de l'église sonne son troisième coup. Allons-nous pas manquer la messe ?

Dans la nef, tous les bancs occupés; au chœur, drapeaux et bannières, en avant, les demoiselles en blanc. Le curé, très aimé de ses paroissiens, monte en chaire et parle simplement, amicalement, en pasteur conscient des facultés du troupeau. Il l'invite à mêler à ses prières la pensée de la Patrie et aussi la pensée du Dieu qui a mûri ces blés superbes, a béni ses travaux et lui continuera demain le rayon de soleil qui transformera la gerbe en pain de vie.

Puis, dans le cimetière, à l'abri du clocher, parmi les tombes des aïeux, le ruban de la procession chantante. C'est l'*Alleluia* des espoirs, les saintes litanies de la Vierge. Emus, ils sont à leur façon ces ruraux qui demain vont, dès l'aube, faire tomber dans leurs bras cette richesse offerte par une Providence fidèle à ses promesses.

Tout cela est fini depuis une huitaine. A présent, voici les champs pleins de glaneuses. Eprécourt est dehors. Nous croisons des bandes de paysannes court vêtues, penchées sur le sol, en bombant les reins, et dans un geste équilibré, avançant le bras droit vers l'épi abandonné pendant que le bras gauche, retenant le tablier qui fait poche, enveloppe la provision déjà rassemblée sous l'aisselle.

Pendant ce temps, dans le vallon de Saint-Pierre et sur la côte, c'est l'armée des enfants commençant la cueillette des mûres. Beaucoup de chaumières ont des ruches et, plus heureux que toi, elles peuvent ainsi se procurer le sucre

nécessaire à la confection des confitures. Filles et garçons reviennent de ces grapillages dans les ronces, chargés de brocs, de vieilles cafetières, de paniers rafistoqués avec des ficelles, de casseroles sans queue, pleins jusqu'au bord. Leur mine joufflue, maculée de plaques rouges comme des traînées de sang figé, décèle que la cueillette n'est pas entrée intacte dans les corbeilles. Les petits goulus en ont mangé la moitié sur la branche.

Je ne m'étais pas trompé, mon cher Jacques, les Boursol sont inquiets. On n'a plus de nouvelles du lieutenant. Dimanche, M<sup>lle</sup> Madeleine a voulu remplir quand même ses devoirs d'organiste. Elle n'avait pas l'esprit à la fonction, je l'apercevais de mon banc, ses doigts tremblaient sur le clavier. Mes filles ont essayé, à la sortie de l'office, de la consoler tant bien que mal, en lui citant nombre d'exemples de soldats momentanément disparus, ou appartenant à des camps de prisonniers d'où ne partent pas les correspondances. Tous nos discours s'effeuillaient en pure perte, et comme on dit ici, ils restent « butés ».

« Nous étions trop heureux, me disait le père, vous savez que je préparais à ces enfants le second étage de ma maison. Eh bien, en commençant le travail, j'avais le pressentiment qu'ils ne l'habiteraient pas. Le malheur est arrivé ! je m'y attendais, nous n'y pouvons rien : à présent, voyez dans quel état est ma chère fille ».

Pauvres gens ! pauvre Madeleine ! Un peu fatalistes peut-être à leur manière, mais ils sont si bouleversés ! Combien, à l'heure présente, restent ainsi blessés au cœur ! Dieu fasse que leurs pressentiments les abusent : en tout cas, ma petite musicienne d'Eprécourt ne méritait pas pareille détresse.

16 septembre.

Mon Jacques, il est temps de rentrer chez nous. La grippe plus ou moins espagnole a fait son apparition dans notre voisinage. Nuit et jour on entend tousser les petits neveux de la mère Dubois, de sorte que nous en sommes à défigurer à leur intention la fable de La Fontaine :

Il n'en mourait aucun, mais tous étaient frappés.

L'automne annonce sa venue par des coups de vent qui brûlent les frondaisons sans les jaunir : ameutées par le sorouest, les feuilles flétries tourbillonnent au-dessus des ornières inondées, où l'on dirait qu'elles se suicident. Quand j'ouvre ma fenêtre, j'entends la mer ronchonner sous la falaise. Plus de longues promenades, les albums sont clos ; à peine osons-nous aller aux sources. Tu as appris par les journaux le malheur survenu à Fécamp : un pan de roches écroulé, et trois victimes ensevelies. Cette nouvelle a singulièrement refroidi le zèle de mes petit-fils.

Le ciel est passé du bleu au gris souris. Le soir, il essaie de se dérider, alors il se troue au hasard, de cavités rousâtres, comme un pourpoint crevassé, laissant voir la doublure. Aux bords de nuées d'encre se dessinent des festons de flamme, ou bien par-dessous s'échappent en éventail ces rayons de gloires appelés si justement par les marins bretons, des haubans.

Du seuil de sa maison, « Mon cher Monsieur » assiste à ces transformations dans un calme olympien troublé seulement par de violents éternuements qui l'obligent à ôter les mains de ses poches pour se moucher. Ceci distrait de cela, bien qu'en vérité, on en soit réduit quand on l'observe à tomber ainsi sans transition du très haut au très bas.

Si, après une soirée de pluie, le soleil attend la dernière

heure de son déclin pour se montrer à nu, je jouis d'une fantasmagorie mirifique. Les terres sont uniformément enveloppées d'ombre, on y devine à peine la place des toits et des jardins; en haut, même tristesse, même assoupissement; des quatre points cardinaux, un seul à l'Ouest s'illuminant au ras de l'horizon; avant de gagner le grand lit des vagues lointaines, l'astre royal semble fermer jalousement son alcôve et tendre autour de son futur sommeil de vastes rideaux dont il consent à entr'ouvrir les courtines pour fixer une dernière fois le monde enténébré; les arbres du domaine voisin qui masquent l'Occident se pictent ça et là de pointes de feu comme des projections derrière les déchirures d'un écran. Le vent agite les feuillages et en déplace sans cesse les vides et les pleins. Il émiette ainsi les aveuglantes clartés, il les divise à l'infini en atomes de petits soleils dansant en ronde folle. « Voilà la sarabande des lutins qui commence », disait hier Yvonne dont l'imagination éveillée chevauche volontiers les féeries.

Nous avons beau secouer le baromètre, son aiguille se fixe à tempête. Il y a des marécages dans les chaumes, et on fait flamber comme on peut les bûchers d'herbes arrachées par la herse; de longues fumées traînantes se couchent sur les guérets. Enfin M<sup>e</sup> Legentil a commencé ce matin ses labours.

Je suivais de loin son travail dans la plaine attristée et je m'étonnais de voir la charrue escortée de tant de pigeons voisinant avec les corbeaux. En m'approchant, je vis que ces pigeons étaient des mouettes, ma surprise s'en augmenta. « C'est ainsi, me dit-il, les mouettes partagent leurs nids de falaise avec les corneilles. Elles en prennent les mœurs, les accompagnent aux labours, et cherchent des vers en société ». Longtemps je m'attardai devant ces envolées noires et blanches avançant par étapes successives derrière les sillons



ouverts comme des maraudeurs pillards à la suite d'une armée en marche, et je revins m'enfermer au logis pendant que des filets de brume se glissaient dans la cime des ormeaux, pareils à des lambeaux de mousseline arrachés à la parure de quelque vierge de la mer.

Nous bouclons nos malles. Demain nous partons. Nous avons fait nos adieux aux Boursol, toujours sans nouvelles, les pauvres ! En nous associant à leur peine, nous nous sommes inclinés une dernière fois dans l'hospitale église d'Eprécourt où nous avons tant prié pour la France. Ne t'illusionne pas, cher ami, cette dernière journée n'apporte pas, malgré tout, la mélancolie des départs et des regrets. L'avenir s'annonce si beau.

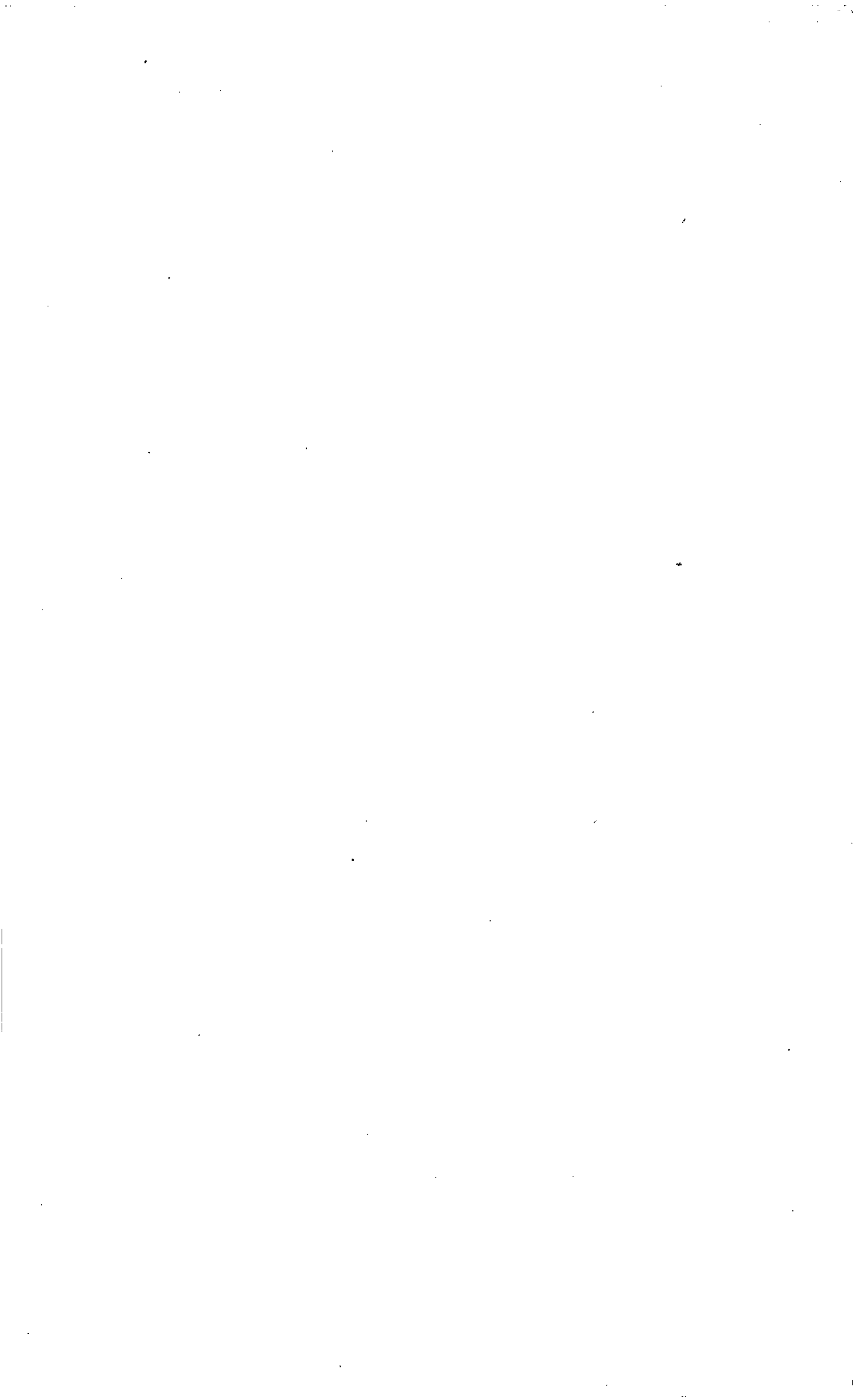
Ses présages nous saturent d'éblouissements précurseurs comme l'aube d'un jour d'été. Nos armées forcent la bête dans sa bauge, et déjà la cloche de la Revanche sonne le glas de l'Allemagne agonisante.

De quelle plume acérée rayerons-nous dans nos livres d'histoire 1870 et le traité de Francfort. Car, nous les anciens, nous les battus d'il y a quarante-huit ans, nous avons à venger la Patrie d'abord et nous-mêmes ensuite. Ils nous ont assez spoliés, assez humiliés, ces apaches déguisés en soldats ! Wissembourg, Werth, Forbach, Sedan, Metz, Chatillon, le Mans ! Toujours frappés, toujours en retraite ! Crois-moi, la marche au Calvaire de l'année terrible n'est plus qu'un songe effacé par le réveil d'une auguste Rédemption. Avant six mois, ami très cher, nous nous asseoirons chez toi au banquet de la Victoire finale pour fêter ensemble la Lorraine et l'Alsace, ces nobles filles de France, rendues à leur mère. A côté du *Gloria victis*, dont les statuaires de nos Louvres consolait le cœur meurtri de la Gaule, elles inscriront cette autre et non moins fière sentence :

*Victoris gloria legionibus !*



**HOMMAGES A NOS MORTS**



# ALLOCATION

PRONONCÉE AUX

OBSÈQUES DE M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE NEVEU

15 AVRIL 1920

Par M. le Commandant QUENEDEY,

Président de l'Académie.

---

MESSIEURS,

La mort impitoyable vient encore de frapper et ce n'est pas sans émotion qu'en qualité de Président de l'Académie de Rouen je viens ici saluer la dépouille mortelle de M. le Commissaire général de la Marine Neveu, commandeur de la Légion d'honneur.

Il est des hommes dont la vie entière s'est passée dans l'action et dont on pourrait compter les rares instants de repos. M. Neveu était un de ces hommes. Entré dans l'Administration de la Marine, il y a servi pendant quarante-cinq ans, se consacrant uniquement à ses fonctions qu'il a remplies partout où il y avait du travail à brasser, dans les ports ou sur les escadres et particulièrement dans de nombreuses croisières. Il y a apporté cette clairvoyance si fine et ce jugement si sûr que nous lui avons connus à l'Académie et qui lui ont fait confier des postes de premier plan : Directeur de l'École du Commissariat à Brest, Chef du Quartier d'inscription maritime de Marseille, Commissaire général de la Marine au port de Cherbourg, 1<sup>er</sup> arrondissement maritime.

M. Neveu a laissé un nom dans la Marine, où il était très apprécié. Son expérience et sa connaissance approfondie des questions administratives lui ont valu une juste réputation et ses principaux ouvrages, le *Manuel du Commandant-Comptable et du Commissaire administratif* et surtout le *Traité d'administration de la Marine* sont universellement consultés et ont force de loi.

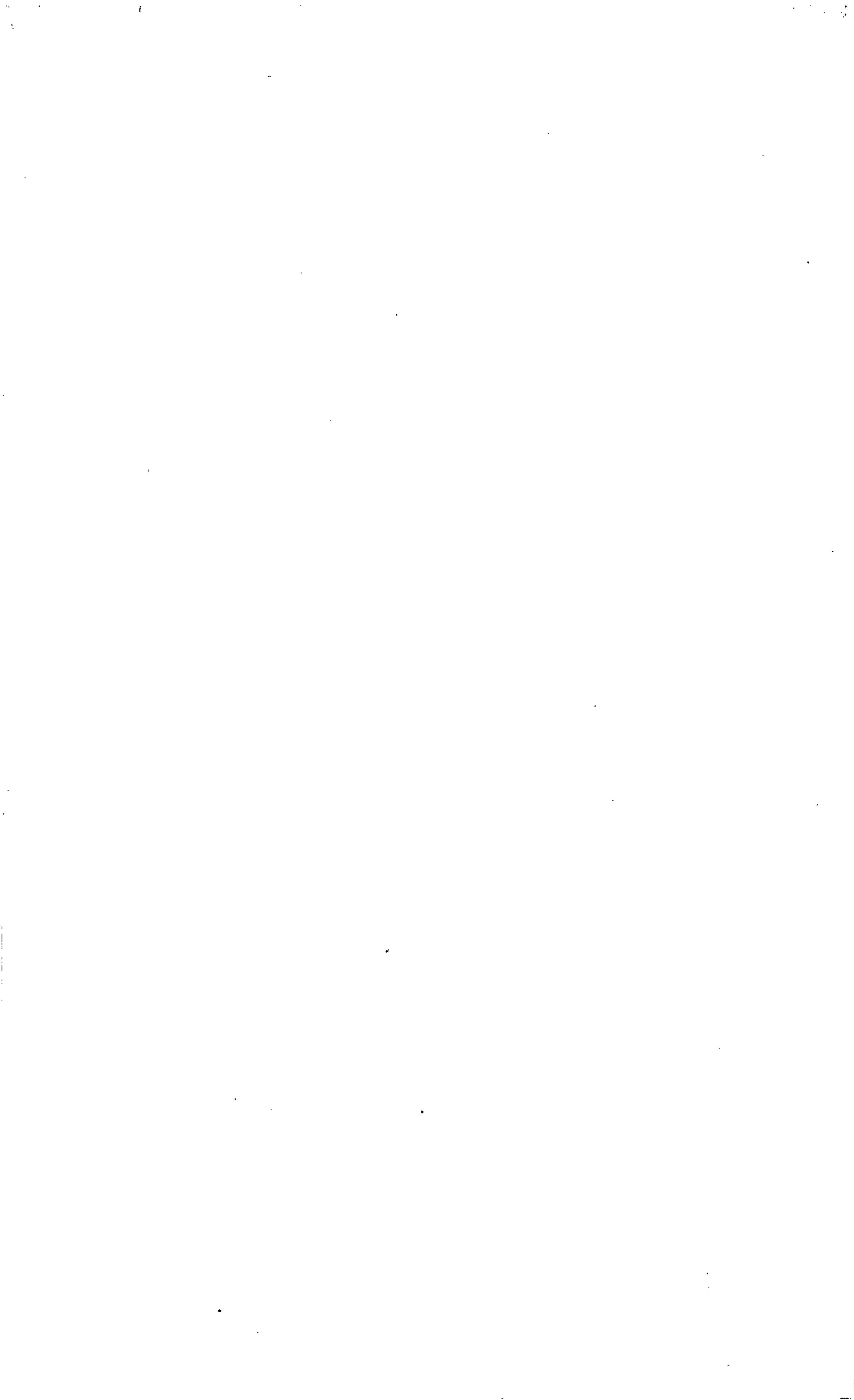
Entré à l'Académie le 7 avril 1916, M. Neveu fut un de nos confrères les plus assidus. Pendant l'année 1918, il exerça les fonctions de président avec ce souci d'ordre et d'exactitude qu'il avait conservé de sa carrière d'administrateur et de marin. Il était très attaché à l'Académie et avait également gardé un grand amour pour la Marine. Il se plaisait, dans ses communications, à faire revivre le souvenir de ses anciennes croisières au Brésil, au Paraguay, à La Plata. Il le faisait avec une simplicité et une aisance où sa finesse naturelle s'enveloppait d'une bonhomie familière et charmante.

Il possédait le don précieux de voir les choses avec netteté et précision et sa parole était claire parce que sa conception était claire. La simplicité élégante de la forme répondait à la lucidité du fond. Dans le domaine moral, la même netteté dans le sentiment du devoir engendrait cette droiture et cette conscience qui, jointes à un ardent patriotisme, lui donnaient une auréole de vertus antiques rappelant les héros de Plutarque. Un semblable caractère, qu'embellissait encore une grande affabilité, faisait de M. le Commissaire général de la Marine Neveu un homme d'un commerce plein de charme et que, pour ma part, j'appréciais d'autant plus qu'il existait de lui à moi ce lien de confraternité qui unit le marin au soldat. Avec sa bonté naturelle, il était un chef de famille aussi aimé que respecté et sa fin, bien que prévue, jette la désolation dans cette famille si tendrement chérie.

Mais ce qui caractérise essentiellement M. le Commissaire général de la Marine Neveu est la prodigieuse activité qu'il a déployée dans ses quarante-cinq ans de services comme marin, dans sa participation active aux travaux de l'Académie et dans la consécration de ses dernières années à la Ligue maritime et à la Société immobilière des petits logements, dont il était président. Il n'a renoncé à l'action que lorsque la vie a commencé à se retirer de son corps affaibli; mais, alors même que ses membres se glaciaient peu à peu, son esprit restait jusqu'à la dernière heure d'une lucidité parfaite; il s'est éteint, surpris un beau jour par le sommeil éternel. Mais chez lui le père de famille et le chrétien ne s'étaient pas laissé surprendre et il nous donne ce bel exemple de l'homme comptant avec sa propre mort.

Qu'il dorme en paix ! Après une vie si remplie, il a bien gagné le repos des justes. Mais les regrets de sa famille et les nôtres montent comme une fumée d'encens avec son esprit frémissant dégagé des liens terrestres et s'élèvent avec lui vers l'au delà mystérieux où plane désormais son âme immortelle.

---





# NOTICE SUR M. LECHALAS

Par M. L. CLÉRY

---

Pendant fort longtemps, je n'ai connu que de nom et de réputation l'Académicien dont je voudrais, au cours de ces quelques pages, vous retracer la sympathique autant qu'originale physionomie. Nous nous rencontrâmes, en effet, pour la première fois, il y a une quinzaine d'années seulement, pendant un voyage d'études organisé par l'Association professionnelle dont, l'un et l'autre, nous faisons partie, et je me sentis promptement attiré vers ce camarade, à l'allure discrète et un peu effacée, qui devait solliciter le secours de quelque voisin obligeant pour prendre part aux discussions techniques ou aux gais propos, mais qui voyait tout, se rendait compte de tout et s'aventurait sur les échafaudages branlants, descendait dans les fouilles profondes avec une intrépidité devenue rapidement légendaire chez la jeunesse qui l'entourait. Depuis lors, nos relations se resserrèrent et, lorsque je fus appelé à le remplacer, comme il me le disait un jour, dans l'alvéole qu'il avait occupée pendant près de quarante ans, je me plaisais à espérer que je ne verrais pas s'éloigner l'ami et le conseiller dont l'affection et l'expérience ne manqueraient pas d'aider mes débuts dans la direction du service qu'il remettait entre mes mains. Hélas ! il devait en être autrement !

Georges Lechalas naquit le 1<sup>er</sup> juin 1851, à Nantes, où son père était lui-même Ingénieur des Ponts et Chaussées, et,

dès son enfance, trouva dans la famille bretonne et angevine à laquelle il appartenait l'exemple des grandes vertus familiales auxquelles il devait, pendant toute sa vie, rester immuablement fidèle. Il fit ses études à l'externat des Enfants-Nantais, puis à l'Ecole Sainte-Geneviève, plus généralement connue sous le nom de « Ecole de la rue des Postes » où, désireux de continuer la tradition paternelle, il vint se préparer aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique. Il y entra en 1870, à l'âge de dix-neuf ans, devenant ainsi le « conscrit » du Maréchal Joffre et l'« ancien » du Maréchal Foch; à sa sortie, il passa trois ans à l'Ecole des Ponts et Chaussées et, en 1875, débutait comme Ingénieur dans le département de l'Ille-et-Vilaine où il était chargé, à la résidence de Rennes, d'un service de navigation et de chemins de fer. Mais son séjour en Bretagne ne devait être que de courte durée et dès l'année suivante, il venait à Rouen où il se mariait peu de temps après et où, par une fortune aussi inappréciable que rare, il allait pour toujours fixer sa demeure et parcourir les diverses étapes de sa longue et belle carrière.

Pendant les trente-sept années qu'il consacra à l'Administration des Ponts et Chaussées dans son pays d'élection, aucune des branches diverses de l'art de l'Ingénieur ne devait lui rester étrangère : navigation, chemins de fer, routes, tramways, distributions d'énergie électrique, service hydraulique, et partout il fit preuve de connaissances techniques et d'une expérience administrative qui s'alliaient chez lui à un jugement d'une rectitude remarquable et à une puissance de travail qui ne faiblit jamais un seul instant. Mais c'est surtout aux ports de Dieppe et du Tréport que son nom restera attaché; les longues années passées dans un même service lui valurent la satisfaction, la plus grande peut-être que puisse éprouver un Ingénieur, de réaliser à peu près en entier les

œuvres qu'il avait conçues, et avec un talent auquel chefs et camarades devaient rendre un juste et légitime hommage, il sut mener à bien la construction d'une nouvelle entrée dans le premier de ces établissements maritimes et la transformation du second qui n'était jadis qu'un petit port à marée, les préparant ainsi, à la veille de la guerre, à concourir au ravitaillement des armées et du pays au cours de la terrible crise qui, pendant plus de quatre ans, devait absorber toutes les forces vives de la nation.

Mais les devoirs professionnels, quelque intéressants et absorbants qu'ils fussent, ne suffisaient pas à l'activité de M. Lechalas, et quel est l'Ingénieur qui ne consulte jamais sans un profond sentiment de reconnaissance pour le guide éclairé et averti qui lui apporte avec tant de sollicitude son aide dans ses travaux et recherches, son *Dictionnaire de Droit administratif*, malheureusement inachevé et surtout la vaste *Encyclopédie des Travaux publics*, fondée par son père, *Exegi monumentum*, et à laquelle les savants et les techniciens les plus réputés ont tenu à honneur de collaborer. Sans relâche, il poursuivit la tâche dont il avait hérité et à laquelle la maladie ne l'empêcha pas de consacrer jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Par la courtoisie et la bienveillance dont il ne se départait jamais, par sa bonté à laquelle on n'aurait pu reprocher parfois que d'être trop grande, il s'était acquis l'estime et la respectueuse affection de son personnel qui sut lui en donner, au moment où sonna l'heure de la retraite, de touchants témoignages. Lui-même ne voulut pas se séparer de ses fidèles collaborateurs, même les plus humbles, sans leur laisser un souvenir qui leur rappelât le chef dont la carrière s'était écoulée au milieu d'eux, et il remit à chacun, sans oublier le modeste cantonnier, une médaille commémorative représentant un coq gaulois surmonté de la devise : *Pro*

*Patria*. Ne dirait-on pas que, mû par je ne sais quel pressentiment, il avait voulu, dans son adieu à son ancien personnel, évoquer la fière image de la France, à la veille du jour où, se voyant en danger de mort, elle allait demander à tous ses fils d'accourir à son secours !

M. Lechalias était effectivement atteint par l'impitoyable limite d'âge au cours de l'année 1913 ; mais, auparavant, le Gouvernement, soucieux de reconnaître le mérite et les services de l'éminent Ingénieur qu'il allait perdre, l'élevait au grade d'Officier de la Légion d'honneur et, quelques mois après, lui décernait le titre d'Inspecteur-général honoraire, marquant ainsi son regret de ne pouvoir lui confier, au sommet de la hiérarchie, des fonctions dont l'infirmité qui l'affectait depuis bien longtemps lui eût rendu l'exercice trop difficile.

Mais M. Lechalias ne devait pas seulement faire honneur au corps auquel il appartenait et les portes de notre Compagnie devaient, sans beaucoup tarder, s'ouvrir devant lui.

Pour louer l'Académicien, je trouve, je dois le confesser, la tâche quelque peu malaisée ; car l'Ingénieur fait place au penseur, au philosophe, à l'artiste même. Aussi est-il singulier de voir ce mathématicien traiter dans son discours de réception en 1882, avec une hauteur de vue servie par une parfaite élégance de formes : *Du rôle de l'Intelligence et de la Sensibilité dans l'appréciation du Beau* si bien que ce fut au président, M. de Beaurepaire, après s'être modestement excusé de ne pas suivre le récipiendaire sur le terrain de haute critique philosophique qu'il avait choisi, de rappeler les travaux qu'il était chargé d'entretenir et de continuer dans une magistrale histoire des Ponts et Chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789.

La philosophie était, en effet, son passe-temps favori ; il publia de nombreux articles dans les *Annales de Philosophie*

chrétienne et la *Revue de Métaphysique et de Morale* et fit paraître deux ouvrages intitulés : *Etudes sur l'Espace et le Temps* et *Etudes esthétiques*. Comme le laisse entendre ce dernier titre, aussi bien que le sujet de son discours de réception à l'Académie, il se plaisait à rechercher les rapports du Beau avec les vérités éternelles, le Beau, disait-il, étant la splendeur du Vrai. Aussi ne serons-nous pas surpris de voir notre philosophe, bien que séduit de préférence par tout ce qui prenait une forme scientifique ou morale, s'intéresser aux Arts, « par quoi Dieu lui-même nous dévoile son œuvre d'une façon beaucoup plus sensible qu'intellectuelle ». C'est à une page due à la plume étincelante d'Eugène Fromentin dont il fut toute sa vie un fervent admirateur, sur un coucher de soleil sur le Nil, qu'il eut recours pour démontrer l'effet physique et l'effet moral que produisent en nous les vibrations lumineuses, et par ailleurs, je trouve l'explication de son goût pour la musique dans les fortes pensées qu'inspiraient les immenses solitudes de l'Afrique à un héros dont la guerre n'a révélé le talent que pour nous donner la mesure de la perte que faisait la Patrie pour le salut de laquelle il tombait. « La musique », écrivait Ernest Psichari, dans *Les Voix qui crient dans le Désert*, « est le seul art qui  
« puisse retenir un soldat (un mathématicien, ajouterai-je)  
« puisque justement elle dérive de la mathématique. Les  
« combinaisons harmonieuses du nombre, voilà ce qui plaît  
« à l'intelligence, et c'est Platon qui a donné la théorie de  
« la musique ». Peut-être son enthousiasme juvénile l'entraînait-il à des conclusions quelque peu hasardées lorsqu'il affirmait ensuite que les règles de la musique sont immuables au lieu que les autres arts sont libres à l'excès et que toutes les folies y sont permises. Mais retenons que, d'après lui, la musique est la patrie des mystiques auxquels s'apparente M. Lechalas.

L'étendue et la variété des connaissances de notre confrère se sont manifestées d'une façon éclatante dans ses communications à l'Académie, dont le nombre ne s'élève pas à moins de quarante et dans lesquelles il traite des questions les plus diverses. Tout au début, il semble avoir voulu accomplir quelque devoir en mettant la Compagnie qui venait de l'accueillir dans son sein au courant des travaux qui se rapportaient à sa carrière d'Ingénieur. C'est effectivement l'époque de ses notices sur la Seine entre Paris et Rouen, le régime hydraulique de la Seine, les nouveaux travaux projetés dans le port de Dieppe. Puis, d'une étude originale sur les sensations musicales, il passe à des observations sur la théorie des marées de Laplace, marque sa pitié pour les infirmités humaines dans un rapport sur le livre de M. de la Sizeranne : *Les Aveugles par un Aveugle* et dans une note sur les sourds-aveugles, et aussi bien dans un compte rendu sur l'ouvrage de l'auteur d'une méthode pour guérir le bégaiement, puis revient à la science par une étude sur la géométrie générale, l'unification des heures au moyen des fuseaux horaires, les phénomènes magnéto-électriques. Son âme d'artiste se révèle dans l'analyse des réflexions sur l'art des vers de Sully-Prudhomme et des problèmes d'esthétique contemporaine de M. Goyau ou de la prédominance du rythme sur la rime, et le métaphysicien apparaît dans la critique du livre de M. Renouvier : *Les Principes de la Nature*, dans ses études sur la réversibilité des phénomènes qui obéissent aux lois de la mécanique rationnelle, sur le spinosisme et le malbranchisme; sur les idées de M. Poincaré : la science et l'hypothèse.

Je ne saurais, en ces quelques lignes, analyser l'œuvre de M. Lechallas; mais cette simple nomenclature de quelques-uns de ces ouvrages suffit à montrer qu'à cette vaste intelligence tous les sujets étaient familiers et nul doute que, s'il

lui avait été donné de jouir des loisirs que lui promettait une retraite mettant fin à sa vie administrative et non pas à son activité, sa plume experte et féconde n'eût pas manqué de doter encore notre *Précis* de nouvelles et précieuses richesses.

A une telle valeur intellectuelle s'alliait, est-il besoin de le dire, une valeur morale qui venait parfaire la nature d'élite que Dieu s'était plu à orner de si belles qualités. Mais la modestie et la réserve dont il s'est sans cesse entouré commandent elles-mêmes la discrétion, et je veux me borner à vous citer quelques lignes que je dois à une personne chez laquelle une profonde admiration s'unit à la piété filiale et qui me pardonnera certainement de ne pas les garder pour moi seul :

« Ce qui me frappe dans sa personnalité morale, c'est  
« d'abord une acceptation de toutes choses; qu'il s'agisse  
« de petites traverses quotidiennes ou des plus douloureuses  
« épreuves, jamais une plainte n'est sortie de sa bouche.  
« Conduite logique d'un philosophe, dira-t-on; j'ajoute, du  
« chrétien convaincu qu'il était et qui connaissait à fond  
« l'*Évangile* et l'*Imitation*.

« Enfin, ce que beaucoup ont éprouvé dans leurs rapports  
« avec lui, ce fut sa bonté. Dans les derniers temps de sa  
« vie, elle avait survécu aux ravages de la maladie, et dans  
« ses rares paroles, on sentait encore vibrer toute la tendresse  
« de son cœur. »

La retraite ne devait, en effet, lui apporter que pour un court instant le repos auquel il aspirait, non pas, me disait-il un jour, pour s'affranchir de toute occupation, mais pour se consacrer entièrement à ses travaux de prédilection. Après une vie unie et paisible, partagée entre les devoirs de sa profession, ses travaux personnels et le soin de la belle famille que Dieu lui avait envoyée, arrivait le temps de la souffrance

et de l'épreuve. Profondément affecté déjà par la mort prématurée d'un de ses gendres, une maladie aussi subite qu'imprévue lui enlevait la fidèle compagne de sa vie à la veille du jour où sa carrière touchait à son terme. Puis, survint la guerre. Son second gendre succombait à la suite de glorieuses blessures reçues à Verdun, et la France lui demandait encore un suprême sacrifice, celui de son fils, sa joie et sa fierté, qui, après avoir continué les traditions polytechniciennes que lui avaient transmises son grand-père et son père, s'était consacré à Dieu, mais qui, dès l'appel aux armes, avait repris son uniforme d'officier du génie pour trouver sur le champ de bataille la fin d'un héros.

Le pauvre père, lui aussi, fut frappé à mort; sa santé, déjà fort ébranlée, déclina avec une rapidité qui ne laissa bientôt aucun espoir, et il s'éteignit, le 13 avril 1919, assisté des secours de la religion à laquelle toute sa vie il avait été fidèle.

Notre Compagnie qui avait déjà voulu rendre hommage aux mérites de M. Lechallas en le nommant Académicien honoraire au moment où l'état de sa santé vint lui interdire de participer à ses travaux, conservera pieusement le souvenir de l'homme de bien, du savant Ingénieur, du penseur aux vues originales et profondes que, pendant plus de trente ans, elle s'est trouvée justement honorée de compter parmi les siens.

---



## ASSISES DE CAUMONT

---

Par son testament en date du 22 juillet 1872, M. A. de Caumont institua les Villes de Caen et de Rouen, bénéficiaires d'un legs de 1.200 francs de rentes annuelles, dans le but de tenir tous les cinq ans, dans l'une et l'autre ville, alternativement des Assises où seraient présentés des rapports sur l'état moral et intellectuel de la Normandie.

La dernière session était tenue à Caen en 1913. Elle eût dû avoir lieu en 1918 à Rouen, mais la guerre en a suspendu la réalisation.

Aussi, dès que les Sociétés savantes de Rouen furent en mesure, la paix revenue, de reprendre le cours régulier de leurs travaux, l'Académie de Rouen, à laquelle incombait l'organisation des travaux préparatoires, convoqua les représentants des Sociétés.

Une première réunion fut tenue à l'Hôtel des Sociétés savantes, le 28 juin 1919, sous la présidence de M. le commandant Quenedey, président en exercice de l'Académie de Rouen.

Il est apparu à la discussion que la somme disponible, 6.040 fr. 80, était nettement insuffisante pour permettre l'impression de rapports suffisamment développés et présentant comme aux autres sessions un tableau d'ensemble qui répondrait aux intentions du testateur.

D'autre part, on sait que par une disposition destinée à enrayer — si possible — l'esprit d'inertie propre à toute Administration, M. de Caumont a stipulé que dans le cas où les Sociétés de l'une des deux villes ne se mettraient pas

en mesure d'organiser les Assises pendant la période quinquennale précédant la session assignée à la dite ville, le montant des arrérages lui revenant, serait acquis à l'autre ville, désignée pour la période suivante.

Il importait donc de trouver une solution pour permettre à la fois d'obtenir de plus amples ressources et de respecter les intentions du testateur qui voulut partager entre les deux capitales normandes, l'honneur et le profit intellectuel de ces réunions.

Le problème ne pouvait être résolu que par une accumulation plus importante des arrérages, donc par une tenue plus espacée des Assises.

Mais, dans ce cas, ce serait toujours la même ville qui se trouverait désignée par le jeu des décades prévu au testament.

Il y avait donc lieu d'obtenir une dérogation aux clauses insérées dans celui-ci.

Il est apparu, en effet, que la somme de 12.000 francs permettrait de faire face aux dépenses d'impression des rapports et de donner aux enquêteurs, des ressources en harmonie avec le prix de la vie dont nous souffrons actuellement.

Les prochaines Assises auraient lieu à Rouen, en 1923, à Caen, en 1933, et ainsi de suite.

M. le commandant Quedeney ayant communiqué officiellement ce projet, M. le Secrétaire de l'Académie de Caen en reçut, au mois de juillet 1919, une réponse favorable. Toutefois, il fut décidé d'en saisir, à la rentrée des cours de la Faculté, le Comité caennais des Assises, auquel il fut adressé la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire des Assises de Caumont,

« J'ai l'honneur de vous prier de transmettre au Comité caennais des Assises de Caumont les propositions suivantes du Comité rouennais desdites Assises.

« En se basant sur les prix actuels, les frais occasionnés par les Assises peuvent être prévus approximativement ainsi qu'il suit :

« Rapporteurs . . . . .	2.100 fr.	» d'après le testament.
« Frais généraux. . . . .	600	» — —
« Frais divers. . . . .	300	» — —
	<hr/>	
	3.000 fr.	»
	<hr/> <hr/>	

« Sur les 6.000 francs alloués, il resterait donc 3.000 fr. pour les frais de publication. En comptant 300 francs la feuille tout compris, il sera donc possible de donner aux

comptes rendus et rapports  $\frac{3.000}{300} = 10$  feuilles, soit

160 pages. En admettant, même, que les prévisions ci-dessus soient un peu larges, on voit qu'en tout cas, ces 200 pages constitueraient un grand maximum. Or, en 1908, les comptes rendus et rapports ont demandé 845 pages, et en 1913, 725. Il est bien évident, que dans de telles conditions, il est *matériellement impossible* de donner aux publications qui forment la partie essentielle des Assises, *l'importance* que leur assignaient les intentions de M. de Caumont.

« La question apparaît sous un jour différent, en ne tenant les Assises que tous les dix ans. Tout d'abord, il convient d'observer qu'il devient possible de rendre compte d'une période de dix ans en 500 pages, plutôt que de rendre compte d'une période de cinq ans en 200 pages. Mais il y a lieu d'ajouter que les frais généraux restent les mêmes, puisqu'ils ne se produiront qu'une fois, et, d'autre part, le crédit se montant à 12.000 francs, il restera, comme différence 12.000 — 3.000 francs = 9.000 francs, soit à 300 francs la feuille, 30 feuilles donnant 480 ou, en chiffres ronds 500 pages. La réalisation des intentions de M. de Caumont

devient, dès lors, possible, mais en se rapportant à des *périodes décennales*.

« Reste à examiner si cette solution n'est pas contraire au testament. Cet examen appelle deux observations :

« 1° Nous n'avons guère la liberté du choix, la réalisation des intentions de M. de Caumont étant, *tout simplement impossible* actuellement en opérant par *périodes quinquennales*;

« 2° M. de Caumont *a admis*, implicitement, qu'il pouvait devenir impossible de tenir, dans certains cas, les Assises tous les cinq ans, puisqu'il déclare que, dans ces conditions, le crédit afférent aux cinq années sans Assises, serait reporté sur la session suivante. Il est donc logique d'admettre, que si M. de Caumont avait pu prévoir la situation actuelle, il aurait pris des mesures analogues; celles que vous nous proposez, plutôt que de voir la publication restreinte à 160 ou 200 pages.

En conséquence, le Comité rouennais des Assises propose au Comité caennais que les Assises soient tenues dorénavant, *tous les dix ans*; la session de Rouen devant avoir lieu en 1923, celle de Caen en 1933, et ainsi de suite en alternant, les crédits afférents à chaque période devenant égaux :  $6.000 \times 2 = 12.000$  francs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus parfaite.

« Signé : QUENEDEY. »

M. Bigot, doyen de la Faculté des Sciences, répondit par les deux lettres suivantes :

« Monsieur et honoré Confrère,

« Je n'ai pu réunir le Comité caennais des Assises de Caumont, mais j'ai vu individuellement chacun des membres

qui sont d'accord pour accepter la prolongation à dix ans des délais d'intersession des Assises. Veuillez donc considérer cette réponse comme définitive, en attendant que, par voie de circulaire ou de réunion, j'aie pu vous envoyer une délibération officielle.

« Veuillez agréer, Monsieur et honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : A. BIGOT.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les trois Sociétés savantes de Caen, bénéficiaires du testament de M. de Caumont, ont accepté la proposition du Comité rouennais de fixer à dix ans la période séparant deux sessions des Assises de Caumont.

« La prochaine session des Assises de Caumont se tiendra donc à Rouen en 1923 et le Comité rouennais disposera pour l'organisation de cette session des arrérages du titre de rente pour la période 1913-1923.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

« Signé : A. BIGOT.

« P.-S. — Le Comité caennais des Assises est ainsi re-  
« constitué :

« Académie : MM. Villey, Prentout ;

« Antiquaires : MM. Tesnière, Sauvage, de Maulde ;

« Linéenne : MM. Bigot, D<sup>r</sup> Montier, Mercier. »

Les Comités étaient donc tombés d'accord, ainsi qu'il fut officiellement constaté par la réunion du Comité rouennais, le 8 mai 1920, mais il apparaît que leur entente ne saurait être suffisante pour permettre de transformer en période dé-

cennale les réunions quinquennales auxquelles étaient attachées les rentes dont la Ville de Caen possédait les titres. Il était donc nécessaire de faire ratifier par les Conseils municipaux de Caen et de Rouen le règlement élaboré par les Sociétés savantes des deux Cités.

M. le Président de l'Académie de Rouen écrivit à M. le Maire de Caen le 27 juillet 1920 et à M. le Maire de Rouen.

Il reçut les réponses suivantes :

« Caen, 9 août 1920.

« Monsieur le Président du Comité rouennais  
des Assises de Caumont,

« Comme suite à votre lettre en date du 27 juillet 1920, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Commissions réunies du Conseil municipal ont approuvé, au cours de leur dernière réunion, le principe de périodicité décennale des Assises de Caumont.

« Le Conseil municipal sera appelé, dans sa prochaine séance, qui aura lieu dans le courant du mois, à ratifier cette décision.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« LE MAIRE DE CAEN. »

« Monsieur le Président du Comité rouennais  
des Assises de Caumont, à Rouen,

« Monsieur le Président,

« Comme suite à la lettre du 9 août courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal, dans sa séance d'hier, a approuvé le principe de périodicité décennale des Assises de Caumont.

« Vous trouverez, sous ce pli, une copie de la délibération qui a été prise à cette occasion.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« LE MAIRE DE CAEN. »

DÉPARTEMENT  
du  
CALVADOS

VILLE DE CAEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an mil neuf cent vingt, le jeudi dix-neuf août, à quinze heures, le Conseil municipal de la Ville de Caen s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Armand Marie, maire.

Etaient présents : MM. Armand Marie, maire, président; Robillard, Asseline, Husson, adjoints; Toussey, secrétaire; Pelletier, Lecornu, Lacroix, Dumont, Bence, Houdan, Suzanne (Georges), Pichereau, Paghoux, Loudières, Drougard, Séjourné, Frandsart, Le Somptier, Dupont, Dufour, Benoît du Rey, Suzanne (Emile), Guilmard, Guinat, Venise, Gautru, Marguerin, Perrotte (Marcel).

*Demande des Comités caennais et rouennais des Assises de Caumont à ce que ces Assises soient tenues tous les dix ans.*

« Le Conseil municipal,

« Vu le testament olographe de M. Arcisse de Caumont, en date du 22 juillet 1872, contenant legs particulier, au profit des villes de Caen et Rouen, d'une rente sur l'Etat Français 3 0/0 de 1.200 francs, destinés à la fondation

d'une réunion quinquennale d'Assises scientifiques, littéraires et artistiques dans ces deux villes ;

« Vu les délibérations aux termes desquelles le Conseil municipal de Caen, en date du 27 mars 1877, et le Conseil municipal de Rouen, en date du 29 mars 1878, acceptant, chacun en ce qui le concerne, l'attribution dudit legs ;

« Vu la lettre en date du 27 juillet 1920 aux termes de laquelle M. le Président du Comité caennais et M. le Président du Comité rouennais des Assises de Caumont informent M. le Maire de Caen de la décision par leurs Comités respectifs d'adopter la périodicité décennale pour la tenue de leurs Assises et demandent au Conseil municipal de la Ville de Caen d'approuver cette disposition ;

« Considérant que les conditions économiques actuelles ne permettent plus de réaliser la périodicité quinquennale des Assises de Caumont dans l'esprit où le donateur l'avait désiré ;

« Considérant que le donateur a stipulé dans son testament que « dans le cas où les Sociétés de l'une des deux  
« villes ne se mettraient pas en mesure de remplir les obligations indiquées et d'organiser les Assises pendant la période  
« quinquennale précédant la session qui aura été assignée à  
« la dite ville, le montant des arrérages lui revenant sera  
« acquis à la ville chargée des Assises de la période correspondante », qu'on peut en déduire que, dans l'esprit du donateur, la périodicité quinquennale ne constituait pas une obligation exclusive ;

« Sur le rapport de M. Benoit de Rey, au nom de ses Commissions :

« Emet un avis favorable à la proposition des Comités caennais et rouennais des Assises de Caumont tendant à adopter le principe de la périodicité décennale, étant entendu



que les prochaines sessions devront avoir lieu à Rouen, en 1923, et à Caen, en 1933. »

.....

La séance est levée à dix-sept heures.

Pour copie conforme.

Pour le Maire de Caen,

L'ADJOINT.

---

MAIRIE DE ROUEN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une expédition de la délibération du Conseil municipal intervenu le 22 septembre 1920 qui a décidé, d'accord avec la Ville de Caen, le principe de périodicité décennale des Assises de Caumont.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Maire de Rouen,

« *Signature* :

M. le Président du Comité rouennais  
des Assises de Caumont,

M. le commandant QUENEDEY,  
22, rue de la Chaîne, Rouen.

---

MAIRIE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUEN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Séance du Mercredi 22 Septembre 1920.*

Présents : MM. Lucien Valin, maire, président; Néel, Leprince, Boulet, D<sup>r</sup> Cerné et Jean Baudouin, adjoints; Kopp, Robert, Dubreuil, Lancesseur, Charmois, Vallois, Germain, Jacques Toutain, Blanchet, Canonville-Deslys, Bellet, Vaudour, Burel et Rouillard, membres du Conseil.

Absents et excusés : MM. Léon Lenormand, adjoint; Basile, Gustave Marais, D<sup>r</sup> Brunon, Lagarde, Barq, Angot, Tierce, Gallais, Dohet, Peulvé, Morel, Mézaize et Malathiré, membres du Conseil.

ASSISES DE CAUMONT : PÉRIODICITÉ QUINQUENNALE.  
MODIFICATIONS

M. Jacques TOUTAIN, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Par son testament déposé au rang des minutes notariales le 22 juillet 1872, M. Arcisse de Caumont, membre de plusieurs Sociétés savantes, domicilié à Caen, a légué aux deux villes de Rouen et de Caen une rente de 3 0/0 de 1.200 francs à charge par ces deux villes et périodiquement d'organiser des réunions générales ou Assises, au cours desquelles serait retracé, concernant la dernière période, le mouvement scientifique, industriel, artistique et littéraire de la Normandie et de la Mayenne.

« Le testament stipulait :

« 1° Que les Assises auraient lieu tous les cinq ans et alternativement dans les villes de Caen et de Rouen;

« 2° Qu'elles seraient organisées par les soins et avec l'initiative des principales Sociétés savantes de ces deux villes;

« 3° Que sur les 6.000 francs (montant de cinq ans de la rente annuelle de 1.200 francs), 2.100 francs seraient employés aux frais généraux, indemnités aux rapporteurs, frais de voyage, et le surplus, aux frais de publication des rapports;

« 4° Que, suivant les clauses mêmes du legs, dans le cas où les Sociétés de l'une des deux villes ne se mettraient pas en mesure de remplir les obligations indiquées et d'organiser les Assises pendant la période quinquennale précédant la session qui aura été assignée à la ville, le montant des arrérages lui revenant sera acquis à la ville chargée des Assises de la période suivante, ce qui revient à dire que si une ville n'est pas en mesure d'exécuter la réunion quinquennale à la date fixée, ce rôle passe *ipso facto* à l'autre ville, en même temps que le montant non perçu des arrérages.

« Ces réunions célèbres en Normandie sous le nom d'Assises de Caumont, ont eu lieu régulièrement jusqu'en 1908, pour Rouen, et, jusqu'en 1913, pour Caen.

« Le 28 juillet 1920, MM. les Présidents des Comités rouennais et caennais des Assises de Caumont faisaient parvenir à l'Administration municipale la lettre suivante, que je cite par extrait :

« Les Comités caennais et rouennais des Assises de  
« Caumont ont l'honneur de vous demander de vouloir bien  
« donner votre approbation à la motion suivante, tendant à  
« tenir les Assises de Caumont tous les dix ans, alternati-  
« vement à Rouen et à Caen... Sur les 6.000 francs alloués,

« 2.100 francs étant donnés aux rapporteurs et inspecteurs  
« et 900 francs nécessités pour les frais généraux actuels, il  
« ne resterait donc que 3.000 francs pour les frais de publi-  
« cation.

« ... Il ne serait possible, pour ce prix, d'imprimer que  
« 200 pages au maximum au lieu de 800 que comportent  
« normalement les sessions. Il y a donc matériellement im-  
« possibilité de donner aux publications et particulièrement  
« aux rapports qui présentent la partie essentielle des As-  
« sises, l'importance que leur assigneraient les intentions de  
« M. de Caumont.

« En tenant les Assises tous les dix ans au lieu de tous  
« les cinq ans..., les intentions de M. de Caumont deviennent  
« réalisables.

« La solution des sessions décennales s'impose donc en  
« raison de l'impossibilité des sessions quinquennales. Elle  
« n'est d'ailleurs pas en opposition avec le testament: M. de  
« Caumont a, en effet, admis cette solution en déclarant  
« que, dans le cas où les Assises ne pourraient avoir lieu  
« tous les cinq ans, le crédit afférent à cette période serait  
« reporté sur la session suivante. Il est évident que si M. de  
« Caumont avait pu prévoir la situation actuelle, il aurait  
« pris des mesures analogues et adopté, selon toute vrai-  
« semblance, la périodicité décennale comme la règle nor-  
« male.

« En conséquence, les Comités caennais et rouennais sont  
« convenus, d'un commun accord, d'opter pour la périodi-  
« cité décennale pour la tenue des Assises : la prochaine  
« session devant avoir lieu à Rouen en 1923, la suivante à  
« Caen en 1933. Ils ont l'honneur de vous demander de  
« bien vouloir approuver cette disposition. »

« Il semble, Messieurs, qu'en effet, la crise économique  
actuelle dont précisément l'élévation du prix du papier, des

frais d'impression, n'est pas un des moindres signes, constitue jusqu'à nouvel ordre cette impossibilité majeure dont parlait le testateur et dont l'effet est de déposséder la ville organisatrice du soin de faire célébrer les Assises de Caumont et d'en reporter — dès que la période est close — la charge sur l'autre des deux villes, avec bénéfice pour cette dernière des arrérages échus et à échoir.

« De plus, en cas de difficultés dans l'exécution des clauses d'un testament, il est de jurisprudence constante de s'attacher plutôt à l'intention secrète du testateur, qu'à la stricte interprétation des charges et conditions testamentaires. Si M. de Caumont n'a pas prévu les difficultés pécuniaires des temps où nous vivons, il est bien évident que son intention était de glorifier dignement l'expansion, sous toutes ses formes, du régionalisme normand et que sa décision, de son vivant, en présence des contingences économiques actuelles, eût été de réunir moins souvent ces Assises afin de les célébrer mieux et leur éviter une vitalité précaire ou incomplète pour leur donner une notoire et évidente floraison.

« D'ailleurs, on peut en déduire que M. de Caumont, en prévoyant le cas où l'une des deux villes ne serait pas en mesure de remplir les obligations indiquées et d'organiser les Assises, a laissé percevoir que la périodicité quinquennale ne constituait pas une obligation exclusive.

« Egalemeut sollicitée, la Ville de Caen a émis, en séance du Conseil municipal du 19 août 1920, un avis entièrement favorable à la périodicité décennale des Assises de Caumont, en considérant « que les conditions économiques actuelles ne  
« permettent plus de réaliser la périodicité quinquennale de  
« ces Assises, dans l'esprit où le donateur l'avait désiré. »

« M. Paul Baudouin, ancien bâtonnier, l'un des avocats de la Ville de Rouen, consulté sur la question, a déclaré que l'impossibilité majeure où serait une des deux villes de

faire célébrer à la date fixée les Assises de Caumont offrait une analogie suffisante avec la crise économique actuelle pour que la Ville de Rouen puisse suivre la même attitude que la Ville de Caen.

« La solution qui peut se présenter à l'esprit et par laquelle une fois sur deux, en gardant la périodicité quinquennale l'une des deux villes déclarerait n'être pas en mesure d'exécuter la clause du testament, doit être écartée : ce serait en effet l'autre et toujours la même ville dans laquelle seraient célébrées des Assises, solution qui serait tout à fait contraire à l'idée évidente du testateur.

« Votre 6<sup>e</sup> Commission a émis un avis favorable à la périodicité décennale des Assises de Caumont; nous vous proposons, Messieurs, de ratifier cet avis.

« Sur quoi statuant :

« Le Conseil municipal de la Ville de Rouen, sur la demande qui lui en est faite par les Comités rouennais et caennais des Assises de Caumont, en ce qui concerne l'exécution des clauses du legs précité de M. Arcisse de Caumont, désirant assurer une célébration des Assises digne de la pensée du testateur et compatible avec les difficultés économiques actuelles, adopte la disposition par laquelle lesdites Assises auront lieu tous les dix ans (au lieu de tous les cinq ans) et alternativement comme par le passé dans les Villes de Rouen et de Caen; la prochaine de ces Assises devant avoir lieu en 1923 à Rouen.

« Fait à Rouen, en l'Hôtel-de-Ville, les jours, mois et années susdits.

« *Suivent les signatures :*

« Pour extrait conforme :

« LE MAIRE DE ROUEN. »

## ERRATA

---

### AUGUSTE DORCHAIN

Le rapport de M. Henri PAULME sur l'œuvre d'Auguste Dorchain, inséré au *Précis analytique* de l'année 1919, page 305, comporte diverses erreurs typographiques qu'il importe de rectifier et qui sont les suivantes :

Page 9, 6<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : *Breton*, toiles pleines de poésie..., lire :  
aux toiles pleines, etc.

Page 9, 22<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : résumait ainsi le sens *génial*, lire :  
sens *général*.

Page 10, 20<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : Les Poètes ne sont-ils pas des  
« *Vastes* », lire : ne sont-ils pas des *Vates*.

Même ligne, au lieu de : Ecrites *par* les jeunes Français,  
lire : *pour* les jeunes Français.

Page 13, 26<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : Qui ce soir *vous* applaudissez, lire :  
*nous* applaudissez.

Page 14, 2<sup>e</sup> ligne.

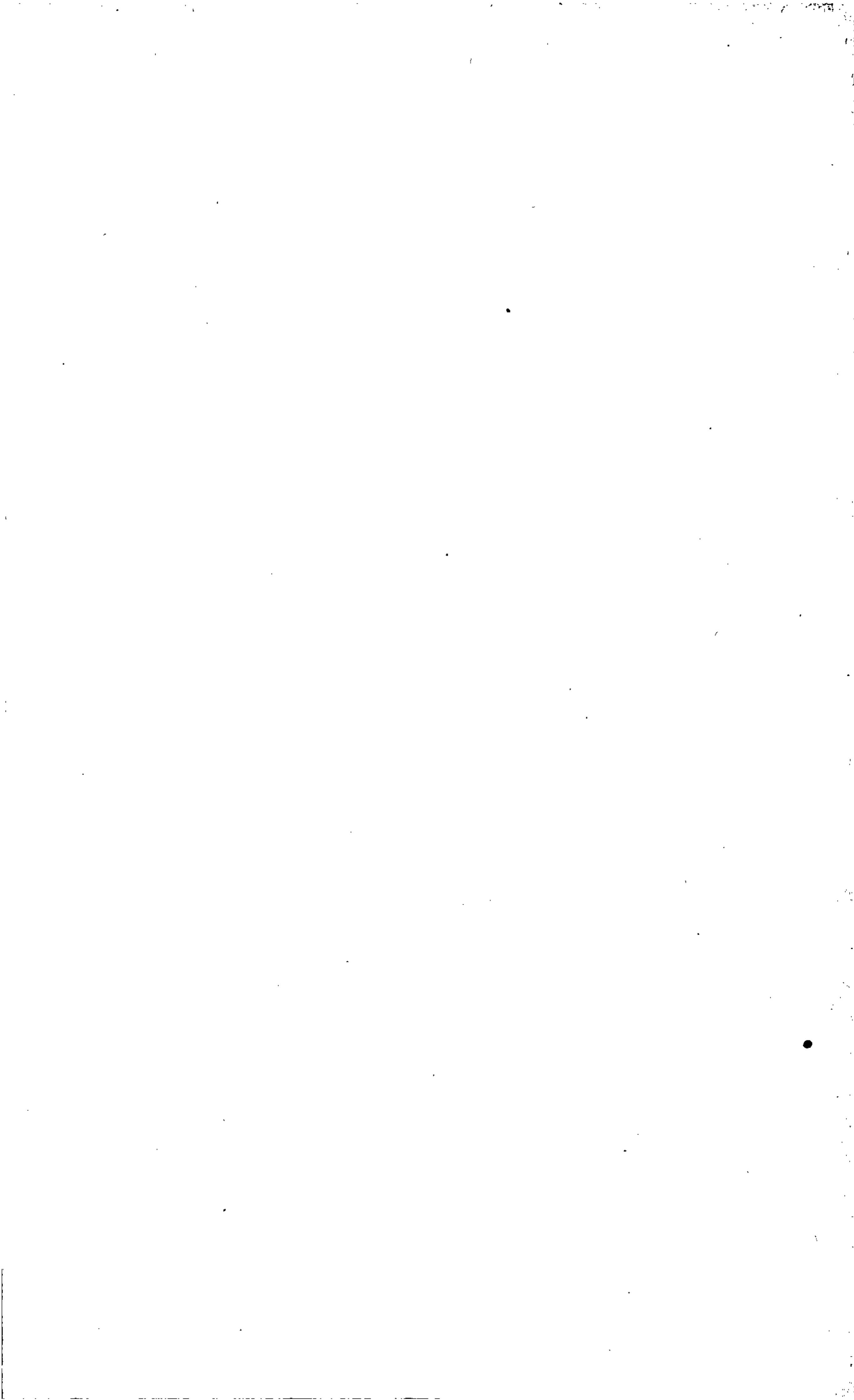
Au lieu de : Et quand les *lieux* sont incléments,  
lire : Et quand les *Cieux*...

Page 15, 27<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : D'une amour, tu l'as dit, plus forte et  
et plus haute, lire : D'une amour, tu l'as dit, *et*  
plus forte et plus haute.

Page 19, 16<sup>e</sup> ligne.

Au lieu de : Ces bons amis, lire : Ses bons amis.





# ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

---

## *PRIX A DÉCERNER EN 1921*

**PRIX BOUCTOT (LETTRES). — 500 francs.**

*Histoire des Hôpitaux militaires et Formations  
sanitaires de Rouen pendant la guerre.*

(Service de santé, Sociétés de Croix-Rouge, Sociétés diverses  
et initiatives privées).

**PRIX GOSSIER (LETTRES). — 700 francs.**

*Histoire de Rouen, de l'origine aux premières  
années du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Retracer les faits militaires, politiques et économiques dont Rouen a été le théâtre, en s'attachant à préciser les emplacements où les événements se sont passés, les modifications qu'ils ont causées dans la ville et les monuments ou parties de monuments datant de l'époque de ces événements.

On pourra s'inspirer de l'esprit du livre de M. Théodore-Andrée Cook, intitulé « The Story of Rouen », London, Dent and Sons, 1917.

Donner les sources du travail et indiquer avec soin les références.

## **PRIX HOUZEAU (1915 et 1918)**

Un prix de 300 francs à l'auteur du meilleur travail ou ouvrage de science pure ou appliquée.

*PRIX ANNUELS*

---

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

**PRIX EUGÈNE PELLECAT**

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

**PRIX BOULET-LEMOINE**

Un prix de 1.000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

**PRIX DUMANOIR**

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

**PRIX OCTAVE ROULAND**

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

**FONDATION A. GUÉROULT**

Grâce à la générosité de M. Aug. Guérault, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

---

*PRIX A DÉCERNER EN 1922***PRIX DE LA REINTY**

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

**PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)**

L'Académie décernera un prix de 500 francs à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

---

*PRIX A DÉCERNER EN 1923*

**PRIX BOUCTOT (SCIENCES). — 500 francs.**

De l'utilisation dans l'industrie des progrès scientifiques dus à la guerre.

## OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1<sup>er</sup> juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, L. CLÉRY, pour la Classe des Sciences, ou Pierre CHIROL, pour la Classe des Lettres et des Arts.

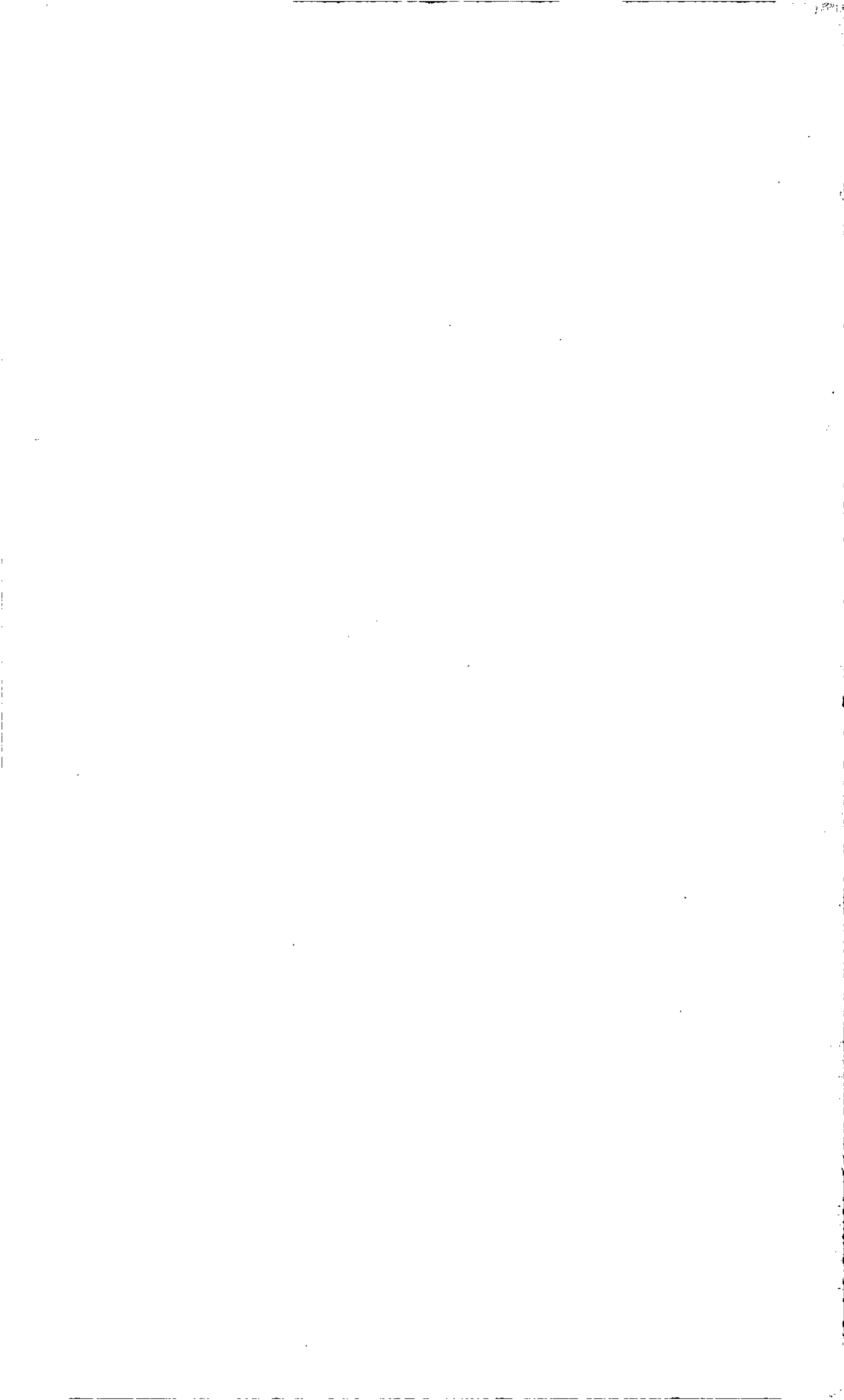
## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

« *Les lauréats des prix Bouctot et Pellecat devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat, Boulet-Lemoine, Dumanoir et Oclave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1<sup>er</sup> juin.



**TABLE BIBLIOGRAPHIQUE**  
**DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE**  
**PENDANT L'ANNÉE 1920**

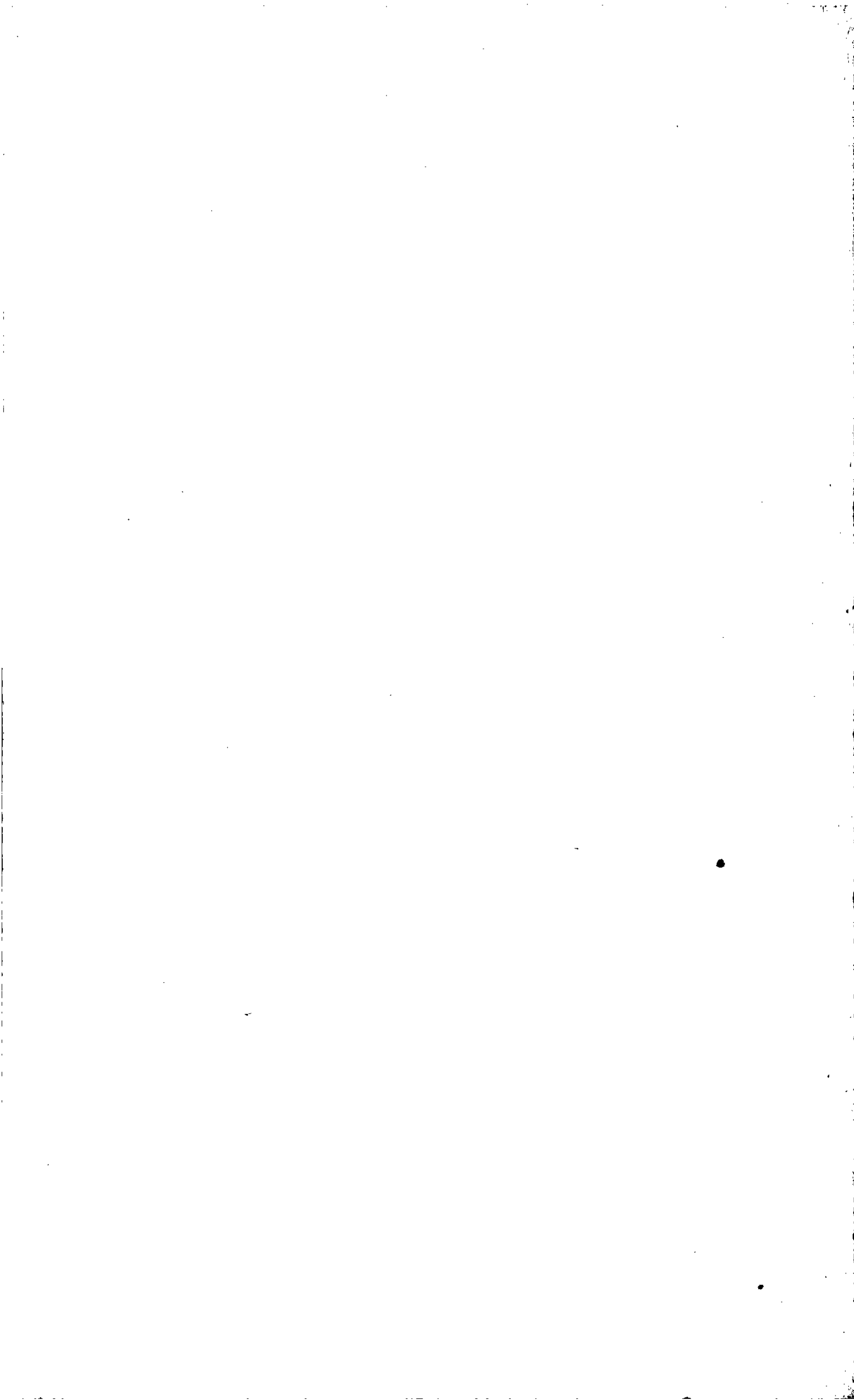
---

- ADAM (Alexandre). — *Economie sociale. Le Travail*. Caen, 1920.
- BORDEAUX (G.). — *Œuvre rouennaise des Prisonniers de guerre. Compte rendu général (1914-1919)*.
- BOURGEOIS (abbé Henri). — *Notre Cathédrale*, poème, Rouen, 1920.
- BOUCHER (D<sup>r</sup> L.). — *Mortalité infantile* (Supplément à la *Normandie Médicale*, n<sup>o</sup> 10 bis. Rouen, 1920.
- CHIROL (Pierre). — *Les Vierges Mères*. Discours prononcé à la séance des Palinods du 7 décembre 1919. Rouen, 1920.
- CLÉRY (L.). — *Observations météorologiques*, année 1919. Rouen 1920.
- FIRMIN-DIDOT et D<sup>r</sup> HOEFER. — *Nouvelle biographie générale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. 46 volumes. Paris, 1861.
- DUBREUIL (L.). — *Nouvelles*. Paris, 1920.
- GASCARD (A.). — *Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Paris*.
- *Chimie organique. — Sur l'alcool cérylique et l'acide cérotique de la cire de Chine*.
- GENSOUL (L.). — *Les Tribunaux mixtes en Egypte*. Discours à l'audience solennelle de rentrée, Cour d'Appel de Grenoble, 1886.
- *Affaire Reséguier : Conclusions*. Tribunal civil de Toulouse, 1896.
- *Le Bandit Renucci : Réquisitoire*. Cour d'Assises de la Corse, 1899.
- *Lycée de jeunes filles de Chambéry*. Discours de distribution de prix, 1901.
- *Procès Crettiez contre la Ville de Cluses : Conclusions*. Cour d'Appel de Chambéry, 1907.
- *Lycée Jeanne-d'Arc de Rouen*. Discours de distribution de prix, 1911.

- *Le Livre d'Or du ressort de Rouen pendant la 2<sup>e</sup> année de guerre (1915-1916)*.
- *Un bataillon de Mobiles pendant la guerre de 1870-1871. Souvenirs de l'armée du Nord, 2<sup>e</sup> édition, 1914.*
- LEGRIS (Abbé). — *L'exode des Corps saints au diocèse de Rouen (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*. Evreux, 1919.
- LEHUCHER (A.). — *Discours prononcé, pour rendre hommage à ses Confrères, du Barreau de Rouen, morts pendant la guerre*. Rouen, 1920.
- LE NAIN (L.). — *Rapport succinct sur l'état du Palais des Académies après le départ des Allemands*. Bruxelles, 1919.
- LEMERCIER (Charles). — *Le Livre d'Heures*. Paris, 1914.
- *Paysages et Tableaux*. Paris, 1911.
- *Nos Mères*. Nouvelle édition. Paris, 1920.
- DU MOTÉY (Vicomte). — *Origine de la Normandie et du diocèse d'Alençon, de l'an 850 à l'an 1005*. Paris, 1920.
- NICOLLE (Marcel). — *Le Musée de Nantes (peintures)*.
- *Le Musée de Rouen (peintures)*.
- REVEL (Jean). — *Histoire des Normands (2 volumes)*. Paris, 1918-1919.
- RÉGNIER (Louis). — *Quelques notes sur Jean Le Boursier, Seigneur d'Esternay*.
- ROBERT (Paul-Louis). — *Boieldieu et la « Dame Blanche »*. Correspondance inédite. Torino, 1915.
- *Une Correspondance inédite de A. Boieldieu, vue d'ensemble*. Rouen, 1916.
- *Hector Berlioz (1803-1869) : « Les Troyens »*. Rouen, 1920.
- SANLAVILLE (Ferdinand). — *Socialisme et Propriété*. Paris, 1920.
- *Des contrats passés en la forme administrative. — Authenticité. — Compétence*. Paris, 1892.
- *Des dommages résultant des travaux publics*. Paris, 1906.
- *Des droits de police de l'Administration sur les étangs*. Paris, 1893.
- *De la représentation de l'Etat en justice*. Paris, 1901.
- *Des voies privées*. Paris, 1899.
- *Les logements insalubres et la loi du 15 avril 1850*. Paris, 1897.
- *De la représentation juridique et de la défense des intérêts communaux*. Paris, 1904.
- *Des actions en reprise, en revendication et en révocation des libéralités faites aux établissements ecclésiastiques supprimés*. Paris, 1907.
- *Molière et le Droit*. Paris, 1913.



- *La délimitation des fleuves et rivières navigables et flottables et la loi du 8 avril 1898.*
- STREENSTRUP (Johannes). — *De Danske folkviers aeldste. Tid og viserues hartionest.* Copenhague, 1919.
- *Le Slesvig.* Hommage du peuple danois aux soldats des Armées alliées. 1920.
- *L'origine des chansons populaires danoises et leur plus ancienne époque.*
- SPALIKOWSKI (Edmond). — *Note sur un groupe sculptural du XVI<sup>e</sup> siècle de l'église de Grugny.*
- *Le Céramiste André Methey.*
- *Une Sculpture romane de la Tour des Archives à Vernon (Eure).*
- *Le vitrail de l'ancienne chapelle de Bosc-Fol-Enfant.* Rouen, 1920.
- *La vieille Hostellerie normande de Tôtes.* Rouen, 1920.
- *L'église de la Houssaye-Béranger (S.-Inf<sup>re</sup>).* Rouen, 1920.
- *Autour de Dieppe.* Croquis pittoresques et archéologiques. Dieppe, 1920.
- *Pour les Morts de chez nous.* Dieppe, 1920.
-



# TABLEAU

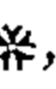
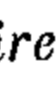
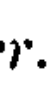
de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1920.

---




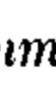
## OFFICIERS EN EXERCICE

- M. le commandant QUENEDEY, O , *Président.*  
M. le chanoine JOUEN, *Vice-Président.*  
M. CLÉRY (Léonce), O , *Secrétaire pour la classe des Sciences.*  
M. CHIROL (Pierre), *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts.*  
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste.*  
M. LABROSSE (Henri), A , *Trésorier.*


ANNÉE  
de  
réception.

## MEMBRES DÉCÉDÉS

### *Académiciens résidants.*

1881. M. LE BRETON (Gaston), O , I , C , *Membre correspondant de l'Institut, Directeur honoraire des Musées de Rouen.*  
1916. M. Neveu (C), C , *Commissaire de la Marine du cadre de réserve.*

### *Académicien correspondant.*

1878. M. le chanoine Tougard, A .

## MEMBRES NOUVEAUX

*Académicien honoraire.*

M. DESBUISSONS (Raoul), *avocat, ancien Bâtonnier, rue Verte, 109.*

*Académiciens résidents.*

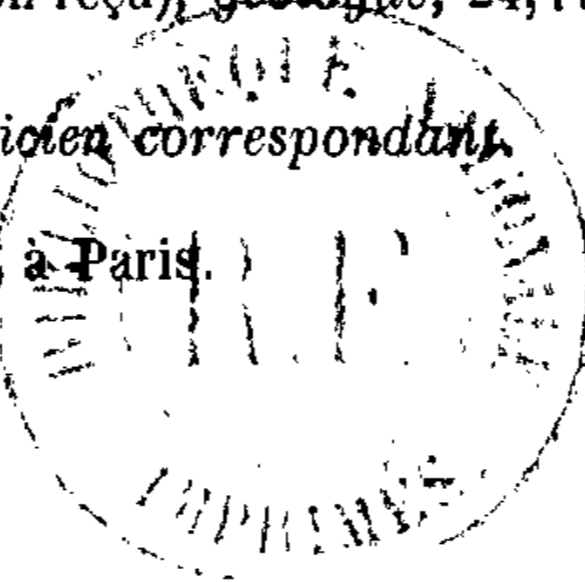
MM.

GENSOUL, ✱, *Premier Président honoraire de la Cour d'Appel, Boisguillaume.*

FORTIN (Raoul) I ✱ (élu, non reçu), *géologue, 24, rue du Pré, Rouen.*

*Académicien correspondant.*

M. BELLEVILLE (Gérald), ✱, *à Paris.*



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 23 DECEMBRE 1920

	Pages
PROCÈS-VERBAL .....	5
DISCOURS ET RAPPORTS :	
<i>Discours de réception de M. Genşoul</i> .....	7
<i>Réponse de M. Quenedey, président</i> .....	21
<i>Rapport sur les prix Pellecat, par M. Pierre Chirol</i> ....	37
<i>Rapport sur les prix de Vertu, par M. Lehucher</i> .....	45

### RAPPORT SUR L'EXERCICE 1920

Par M. CHIROL, secrétaire de la classe des Lettres et Arts.

<i>Bureau</i> .....	55
<i>Membres nouveaux et membres décédés</i> .....	56
<i>Questions financières</i> .....	60
<i>Travaux de l'année</i> .....	63

### DISCOURS ET RAPPORTS IMPRIMES

#### CLASSE DES SCIENCES

<i>De la fabrication des cloches, par M. Cléry</i> .....	77
<i>Le Port de Rouen pendant la guerre, par M. Edmond Perrée</i> .....	83

#### CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Le Bénéditionnaire de l'archevêque Robert, par M. Henri Labrosse</i> .....	107
<i>Petits Dieux tutélaires romains, par M. Delabarre</i> ....	113
<i>Les Sources de l'Anecdote rouennaise au temps de Louis XI, d'A. Floquet, par M. Henri Labrosse</i> ....	139
<i>Lettres de Normandie, par M. Samuel Frère</i> .....	151

HOMMAGES A NOS MORTS	Pages
<i>Allocution prononcée aux obsèques de M. le Commissaire général de la Marine Neveu, par M. le commandant Quenedey, président.....</i>	197
<i>Notice sur M. Lechalas, par M. L. Cléry.....</i>	201

## APPENDICES

<i>Assises de Caumont. Documents.....</i>	209
<i>Auguste Dorchain, errata.....</i>	223
<i>Prix pour 1921, 1922, 1923.....</i>	225
<i>Table des ouvrages offerts à l'Académie en 1920.....</i>	231
<i>Tableau de l'Académie pour 1920.....</i>	235









